

RBC Gestion mondiale d'actifs

Rapport climatique 2024

RBC Gestion mondiale d'actifs



À propos du présent rapport

Dans le présent document, l'appellation RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) fait référence aux sociétés affiliées suivantes : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (y compris Phillips, Hager & North gestion de placements), RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited (RBC GAM [UK]), RBC Global Asset Management (Asia) Limited, et BlueBay Asset Management. LLP¹. Par souci de clarté, le présent document ne fait pas mention de RBC Gestion d'actifs Indigo Inc.

Dans le présent document, certaines stratégies de placement et catégories d'actifs, de risques ou de titres qui n'intègrent pas les critères ESG sont exclues des références à notre méthode de placement, aux types de placements applicables et aux actifs sous gestion applicables. À titre d'exemple, le marché monétaire, les stratégies d'achat à long terme, les stratégies passives et certaines stratégies de tiers gérées par des sous-conseillers, ou certains instruments dérivés ou en devises n'intègrent pas les critères ESG. La démarche de RBC GMA en matière de gestion active, de vote par procuration et de dialogue peut couvrir plusieurs sujets, qui peuvent ou non comprendre des questions liées aux critères ESG. Les références à la gestion active ne s'appliquent pas aux stratégies de placement dans lesquelles le vote par procuration ou le dialogue ne sont pas exercés. Par exemple, aucun dialogue n'est engagé avec les émetteurs dans le cadre de placements quantitatifs, de stratégies passives et de certaines stratégies sous-conseillées par des tiers, et RBC GMA ne gère pas de vote par procuration pour certaines stratégies sous-conseillées par des tiers.

Ce cinquième rapport climatique de RBC GMA est fondé sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) en tenant compte de la [norme S2 « Informations à fournir en lien avec les changements climatiques » des Normes internationales d'information financière \(IFRS\)](#) publiée en juin 2023. Depuis la dissolution du GIFCC en octobre 2023, les recommandations du GIFCC sont incorporées aux normes de l'International Sustainability Standards Board (ISSB) sous la surveillance de la Fondation IFRS².

Le Rapport climatique RBC GMA est publié conformément aux exigences réglementaires du Sourcebook de la Financial Conduct Authority – autorité réglementaire du Royaume-Uni – qui porte sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (*ESG Sourcebook*). Les exigences de divulgation d'information stipulées dans l'*ESG Sourcebook* sont fondées sur les recommandations du GIFCC. Le présent rapport a donc la même structure que les recommandations du GIFCC, lesquelles sont réparties entre la gouvernance, la stratégie, la gestion du risque, et les mesures et les cibles.

Les entités de RBC GMA faisant partie du champ d'application de l'*ESG Sourcebook* sont RBC GAM-UK et BlueBay Asset Management LLP. Les entités du champ d'application doivent se reporter au présent rapport, préparé par RBC GMA pour l'ensemble du groupe. Ces entités sont incluses dans le champ d'application du présent rapport, sauf indication contraire. Une déclaration de conformité confirmant que cette publication est conforme aux exigences du chapitre 2 de l'*ESG Sourcebook* est jointe à l'annexe 5.

Sauf indication contraire, les données et les exemples du présent rapport reflètent les activités entreprises au cours de l'année civile 2024 (du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024).

Monnaie et mesure

Sauf indication contraire, tous les montants indiqués dans le présent document sont exprimés en dollars des États-Unis. Dans certains cas, les valeurs ont été arrondies. Il se peut donc que la somme ne corresponde pas au total.

Source des données

Les données et les mesures sont fondées sur l'analyse de RBC GMA, sauf indication contraire. Sauf indication contraire, les données relatives au climat, y compris les émissions de carbone, les investissements dans les cibles climatiques des émetteurs, la hausse de température prévue et la valeur à risque (VaR) climatique, sont fondées sur l'indice MSCI ESG Research, MSCI®.

Glossaire

Veuillez consulter le glossaire à l'annexe 4.

¹ Le 1^{er} avril 2023, l'activité de gestion d'actifs de BlueBay Asset Management LLP – à l'exception du secteur des titres garantis par des prêts (CLO) – a été transférée à RBC GAM-UK et l'entreprise consolidée est exploitée sous le nom de RBC BlueBay Asset Management (RBC BlueBay).

² [ISSB et GIFCC](#), par IFRS. Date de consultation : 27 février 2025.

Table des matières

Introduction	4
À propos de RBC GMA	5
1. Gouvernance	7
1.1 Surveillance effectuée par les Conseils	7
1.2 Rôle de la direction	8
2. Stratégie	10
2.1 Description des occasions et des risques liés au climat	11
2.2 Conséquences des occasions et des risques liés au climat	12
2.3 Analyse de scénarios sur le climat	15
3. Gestion du risque	19
Détermination et évaluation des risques liés au climat	19
3.2 Gestion des risques liés au climat	21
3.3 Gestion du risque d'investissement et changements climatiques	22
4. Paramètres et cibles	24
4.1 Mesures relatives au climat et à la nature	24
4.2 Émissions de GES attribuables à l'exploitation	39
4.3 Objectifs liés au climat	39
Annexe 1 : Portée de l'analyse et références pour les paramètres climatiques	40
Annexe 2 : Paramètres et méthodologie climatiques	41
Annexe 3 : Tableaux de données sur le climat	45
Annexe 4 : Glossaire	48
Annexe 5 : Déclaration confirmant la conformité de la divulgation de l'information par rapport à l'ESG Sourcebook	50

Introduction

RBC GMA reconnaît l'importance de l'objectif mondial visant à atteindre zéro émission nette d'ici 2050 afin d'atténuer les risques climatiques³. Les enjeux liés au climat et à la nature sont des risques systémiques qui peuvent avoir une incidence importante sur les émetteurs et sur les économies, les marchés et les sociétés dans lesquels ils exercent leurs activités. Nos convictions et actions en matière d'investissement responsable, y compris dans les domaines des changements climatiques et de la nature, sont décrites à la section 2 et dans [Notre démarche en matière d'investissement responsable](#).

À RBC GMA, nous croyons que la communication transparente de l'information permet à notre clientèle de prendre des décisions éclairées, en plus de favoriser des relations de confiance et de montrer que nous prenons nos responsabilités. Notre rapport climatique annuel, qui en est à sa cinquième année, est l'un de nos moyens que nous employons pour assurer la transparence. Le présent rapport permet d'en savoir plus sur la façon dont nous prenons en considération les occasions et les risques importants liés aux changements climatiques dans la gouvernance, la stratégie et la gestion du risque, ainsi que sur les principaux indicateurs climatiques que nous utilisons pour les mesurer dans le cadre de nos placements.

Compte tenu des liens entre les changements climatiques et la nature, nous avons inclus des informations relatives à la nature dans nos rapports climatiques annuels des trois dernières années. Nous prenons note des recommandations du Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature, qui, à notre avis, permettront une meilleure divulgation des principaux risques et des occasions liés à la nature. Nous incluons dans ce rapport les deux paramètres de base recommandés par la TNFD à l'intention des gestionnaires d'actifs⁴.

Conformément à Notre démarche en matière d'investissement responsable, nous prenons des mesures particulières afin de maximiser les rendements de nos clients sans risque de perte indu, conformément aux objectifs, stratégies et restrictions de placement énoncés dans chaque mandat de placement les équipes des placements de RBC GMA intègrent les critères ESG et les facteurs climatiques qu'elles jugent importants pour leurs décisions de placement concernant les portefeuilles concernés. Compte tenu de la complexité des risques et des occasions liés au climat et de leurs répercussions sur diverses catégories d'actifs, secteurs et régions, les équipes des placements ont accès à un outil de surveillance du risque climatique, appelé le tableau de bord des changements climatiques, qui fournit à l'échelle du portefeuille une analyse fondée sur divers paramètres et facteurs liés au climat⁵. Au cours des dernières années, l'accent a été mis sur l'expansion de la

gamme de catégories d'actifs prises en compte dans nos tableaux de bord des changements climatiques, qui a été élargie en 2024 pour inclure des mesures climatiques liées aux émetteurs souverains.

Dans le présent rapport, nous fournissons une analyse climatique portant sur 80 % (387,8 milliards de dollars US) des actifs sous gestion (ASG) totaux de RBC GMA, qui représentent environ 96 % des placements en actions et 86 % des placements à revenu fixe au 31 décembre 2024⁶. Nous présentons les paramètres climatiques par total des actifs sous gestion, catégorie d'actifs et région. Les mesures utilisées sont les suivantes : émissions financées (périmètres 1, 2 et 3), émissions par million de dollars investis, intensité moyenne pondérée des émissions de carbone, placements dans des émetteurs ayant des cibles climatiques, objectif de température et valeur à risque climatique. Au 31 décembre 2024, 33 % (127,8 milliards de dollars US) des actifs sous gestion de RBC GMA (composés d'actions, d'obligations de sociétés et d'obligations d'État) étaient investis dans des émetteurs ayant établi des cibles fondées sur la science ou un objectif zéro émission nette⁷, et 42 % (135,7 milliards de dollars US) des actions et obligations de sociétés de RBC GMA étaient investies dans des émetteurs dont l'objectif de température était inférieur à 2 °C⁸.

Afin d'éclairer nos processus de placement, nous nous efforçons de faire progresser nos connaissances et notre compréhension de l'importance relative des risques et des occasions liés au climat. Pour ce faire, en 2024, nous avons amélioré le cadre d'évaluation des plans de transition climatique des émetteurs et piloté la mise en place d'un outil d'IA interne visant à évaluer le rendement des émetteurs par rapport à ce cadre. Nous avons également établi un outil analytique pour évaluer les facteurs influant sur les variations des émissions de carbone au sein du portefeuille, afin de mieux comprendre si les variations sont attribuables à de réels changements dans les émissions de carbone d'un émetteur ou à d'autres facteurs tels que les revenus ou les ventes, la pondération du portefeuille ou la composition sectorielle. Nous donnons un exemple de ce type d'analyse à la section 4 pour montrer comment cette analyse peut être utilisée pour évaluer les risques liés aux changements climatiques

³D'après les données scientifiques disponibles, afin de respecter l'Accord de Paris et l'objectif international de maintenir la hausse de la température « bien en dessous de 2 °C » et de préférence à 1,5 °C tout au plus à la fin du siècle, les émissions de gaz à effet de serre (GES) doivent diminuer d'environ 45 % d'ici 2030, par rapport au niveau de 2010, et l'objectif zéro émission nette doit être atteint en 2050 au plus tard. Atteindre la carboneutralité veut dire atteindre un équilibre entre les GES émis dans l'atmosphère et ceux qui en sont retirés. Source : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Rapport de synthèse RA6 « Urgence climatique 2023 », [lien](#)

⁴[Additional Guidance for financial institutions \(conseils supplémentaires pour les institutions financières\)](#), TNFD, juin 2024

⁵Les tableaux de bord des changements climatiques ne sont pas fournis pour toutes les stratégies de placement, et les paramètres climatiques peuvent varier d'une période à l'autre.

⁶Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie, et à l'annexe 3 pour le tableau des données climatiques.

⁷Pour les actions et obligations de sociétés, nous considérons que les objectifs de la société sont conformes à l'Accord de Paris (également appelés « objectifs fondés sur la science ») ou à l'objectif zéro émission nette si l'initiative Science-based Targets (SBTi), après les avoir validés, estime qu'ils répondent à ses critères d'établissement des objectifs. En ce qui concerne les obligations souveraines, nous considérons que les émetteurs souverains ont des objectifs zéro émission nette s'ils ont établi des objectifs zéro émission nette et les ont promulgués dans leur législation. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie, et à l'annexe 3 pour le tableau des données climatiques.

⁸Selon la hausse de température prévue. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie, et à l'annexe 3 pour le tableau des données climatiques.



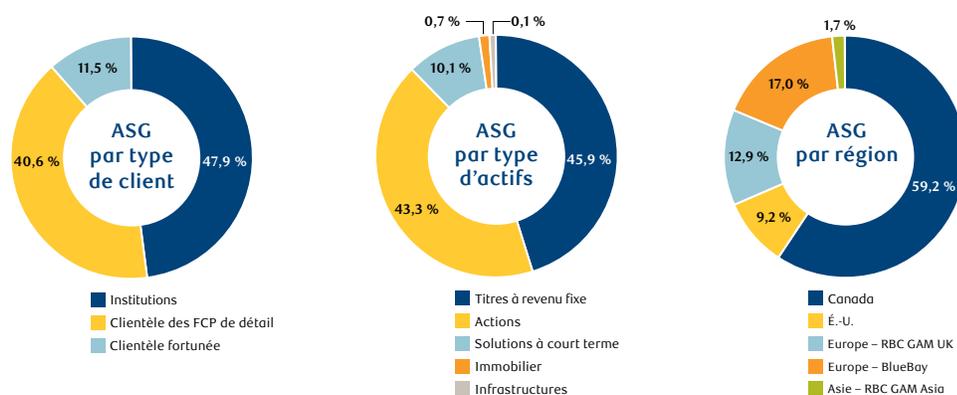
À propos de RBC GMA

RBC Gestion mondiale d'actifs est la division de gestion d'actifs de RBC. RBC GMA a des actifs sous gestion de 484,7 milliards de dollars US et compte plus de 1 600 employés au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie⁹.

Nous sommes un fournisseur de services et de solutions de gestion de placements à l'échelle mondiale pour les investisseurs institutionnels, la clientèle fortunée et les particuliers. Nous offrons des comptes distincts, des fonds en gestion commune, des fonds communs de placement, des fonds de couverture, des fonds négociés en bourse (FNB) et des stratégies de placement spécialisées. Présentes dans différents marchés de capitaux et catégories d'actifs, nos équipes des placements chevronnées utilisent des stratégies traditionnelles aussi bien que novatrices¹⁰. Nos solutions de placement couvrent une vaste gamme de catégories d'actifs comme les actions, les titres à revenu fixe, les actifs alternatifs et les titres de marchés privés, et comptent des placements mondiaux dans des sociétés émettrices et des émetteurs souverains des marchés développés et émergents. Notre clientèle est divisée entre les particuliers (52 %)¹¹ et les clients institutionnels (48 %). Plus de 99 % de nos clients de fonds communs de placement du secteur détail sont établis au Canada, et nos fonds communs de placement de détail sont gérés conformément à leurs mandats.

Figure 1 : Répartition approximative de nos actifs sous gestion par type de clients, type d'actifs et région géographique du client

Au 31 décembre 2024



Cette répartition géographique représente les actifs sous gestion gérés par chacune des sociétés affiliées régionales de RBC GMA. Par exemple, dans ce graphique, « Europe – RBC GMA (UK) » correspond aux actifs sous gestion de clients de divers territoires gérés par la société affiliée RBC GAM (UK).

⁹Au 31 décembre 2024.

¹⁰Au 31 décembre 2024, dans l'ensemble de nos équipes des placements mondiales, 169 gestionnaires de portefeuille comptaient en moyenne 21 années d'expérience dans le secteur, appuyés par 97 analystes comptant en moyenne 14 années d'expérience dans le secteur. 50 % d'entre eux sont des analystes financiers agréés® (CFA®).

¹¹Les particuliers comprennent les types de clients suivants, conformément à la figure 1 : clients de fonds communs de placement du secteur détail et clientèle fortunée.

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT CLIMATIQUE 2024

484,7 G\$ US

d'actifs sous gestion au 31 décembre 2024.

INTÉGRATION DES PRINCIPAUX RISQUES ET OCCASIONS

liés aux changements climatiques dans nos décisions de placement pour les types de placements applicables.



Fourniture aux équipes des placements

Tableaux de bord des changements climatiques



périodiques contenant des données sur les émissions de dioxyde de carbone, la conformité des placements à l'objectif climatique, les risques et les occasions liés à la transition, et l'analyse de scénarios climatiques**.

Analyse climatique fournie pour

80 % (387,8 G\$ US)

des actifs sous gestion totaux de RBC GMA au 31 décembre 2024. Cela représente 96 % des placements en actions et 86 % des placements en titres à revenu fixe.

Rapports climatiques à l'échelle du portefeuille



fournis aux clients institutionnels de certaines régions, le cas échéant*.

*Ces rapports destinés au personnel en contact avec la clientèle répondent aux exigences de la section 2.3 de l'ESG Sourcebook et comportent divers paramètres climatiques au regard des stratégies, des fonds ou des comptes de placement. Ils présentent notamment les émissions de dioxyde de carbone (chiffres absolus ou fondés sur l'intensité), le respect de l'objectif de température et une analyse des scénarios climatiques.

**Les tableaux de bord des changements climatiques ne sont pas fournis pour toutes les stratégies de placement, et les paramètres climatiques peuvent varier d'une période à l'autre.



1. Gouvernance

La gouvernance de l'organisation en ce qui concerne les occasions et les risques liés aux changements climatiques.

Aperçu de la structure de gouvernance

RBC GMA comprend, entre autres, les sociétés affiliées régionales suivantes : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited, RBC Global Asset Management (Asia) Limited et BlueBay Asset Management LLP.

Chaque société affiliée de RBC GMA possède l'expertise qui est directement liée à ses marchés respectifs, que ce soit en matière de placement, de droit ou de services à la clientèle. Les sociétés affiliées respectent tous les règlements applicables aux marchés dans lesquels elles exercent leurs activités. Chacune a son propre conseil d'administration (les conseils), responsable de surveiller les activités et la stratégie à l'échelle de la région. Cette structure permet à RBC GMA de maintenir sa présence mondiale, à l'aide de professionnels de terrain hautement qualifiés dans les marchés importants pour RBC GMA et ses clients. Sauf indication contraire, les sociétés affiliées de RBC GMA suivent les stratégies, politiques et processus de gestion des risques établis à l'intention de RBC GMA¹². Cette politique de surveillance et d'intégration à l'échelle de la société a pour objectif d'assurer que toutes les unités de RBC GMA partagent la même vision, les mêmes valeurs et la même culture, et répondent aux mêmes priorités stratégiques.

1.1 Surveillance effectuée par les Conseils

Décrire la surveillance des occasions et des risques liés au climat exercée par les conseils

Les conseils surveillent les résultats globaux de leurs entités respectives, notamment la réponse aux priorités stratégiques s'appliquant à l'investissement responsable. Les conseils peuvent prendre en compte les enjeux climatiques dans leurs processus de décisions stratégiques, financières ou autres. En 2024, le conseil d'administration de RBC GAM (UK) a participé à une séance de formation et d'information sur les risques et les occasions liés à la nature.

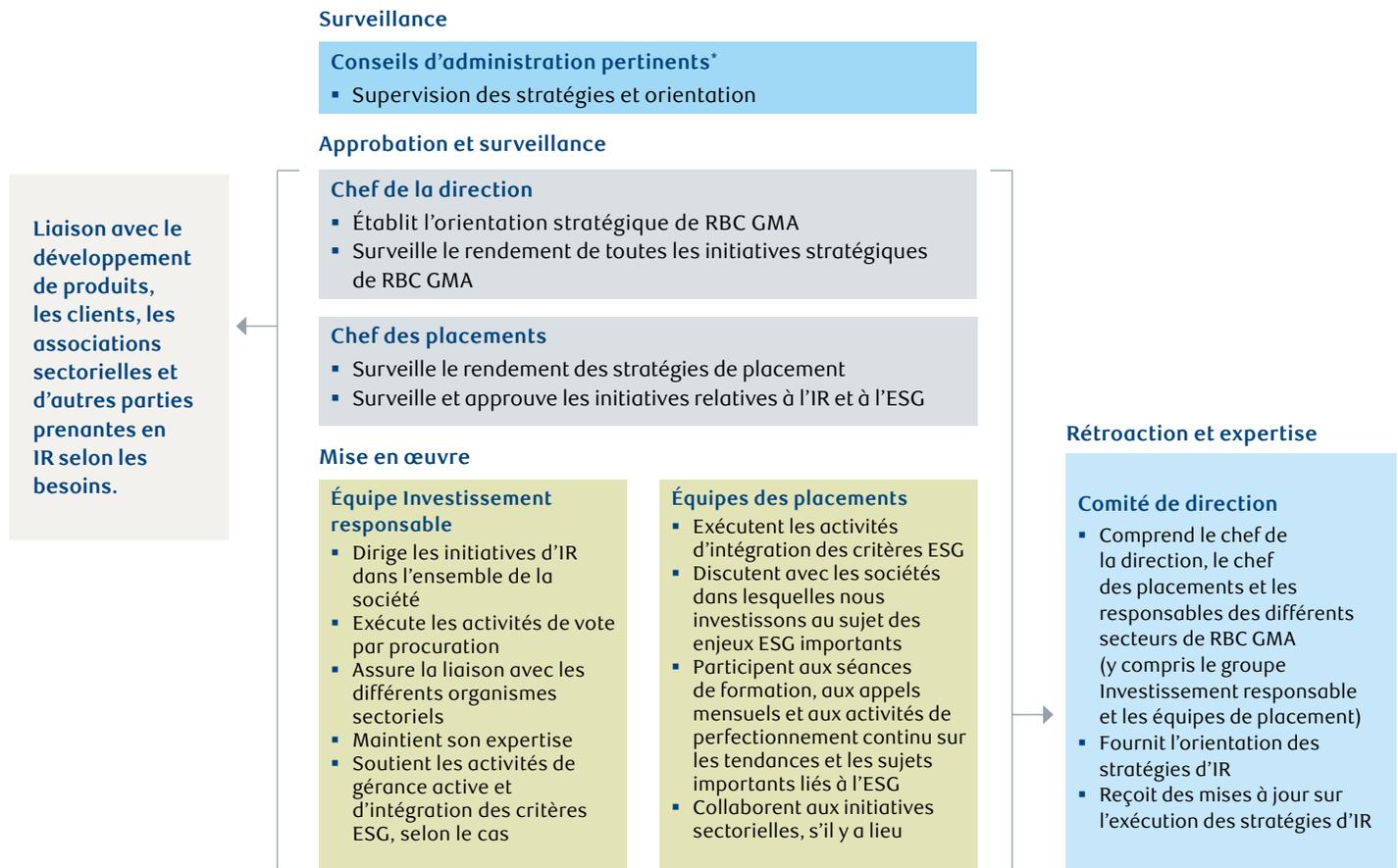
Les conseils délèguent la responsabilité de la mise en œuvre des priorités stratégiques au Comité de direction RBC GMA (le Comité de direction). Le Comité de direction a retenu l'avancement de l'investissement responsable parmi les objectifs stratégiques de l'organisation.

Le mandat du Comité de direction porte principalement sur les questions stratégiques qui ont une incidence importante pour plusieurs unités de RBC GMA, ou sur les questions qui peuvent influencer de manière significative sur la réussite globale de RBC GMA. Le Comité de direction est composé entre autres du chef de la direction de RBC GMA, du chef des placements et de dirigeants de l'équipe Investissement responsable et de nos équipes des placements. Le Comité de direction reçoit périodiquement une note préparée par l'équipe Investissement responsable pour l'informer des mises à jour sur la réglementation et la concurrence, des initiatives sectorielles et des paramètres ESG. Tous les trimestres, le premier directeur général et chef, Investissement responsable, fait rapport au Comité de direction sur les priorités stratégiques liées à l'investissement responsable.

¹² Dans certains cas, les stratégies, politiques et processus de gestion des risques peuvent différer pour les sociétés affiliées de RBC GMA.

Figure 2 : Surveillance de la gouvernance des changements climatiques par RBC GMA

Au 31 décembre 2024



*RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited, RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (Asia) Limited et BlueBay Asset Management LLP.

1.2 Rôle de la direction

Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés au climat

Notre démarche en matière d'investissement responsable est approuvée par le chef des placements de RBC GMA, avec la contribution du Comité de direction. Ce document, révisé annuellement par l'équipe Investissement responsable, énonce les priorités stratégiques et les engagements de RBC GMA en matière d'investissement responsable. Le Rapport climatique est examiné et approuvé par notre chef des placements, notre chef de la direction et le Comité de direction.

Le Comité de direction a retenu l'avancement de l'investissement responsable parmi les objectifs stratégiques de l'organisation. La responsabilité des initiatives stratégiques est confiée aux cadres supérieurs concernés, dont la rémunération annuelle directe est notamment fonction de l'évaluation du rendement de ces initiatives. La rémunération individuelle des membres de l'équipe Investissement responsable est principalement liée aux activités d'investissement responsable de RBC GMA. Les gestionnaires de portefeuille et les analystes reçoivent une rémunération variable qui comporte un volet lié à l'investissement responsable.

Les rôles de surveillance de la haute direction ayant des responsabilités mondiales dans le domaine des changements climatiques comprennent ce qui suit :

- Le chef de la direction de RBC GMA surveille le rendement de toutes les sociétés affiliées de RBC GMA. Le chef des placements et le chef de l'exploitation de RBC GMA relèvent du chef de la direction.
- Le chef des placements de RBC GMA surveille les stratégies, les politiques et le rendement d'investissement pour toutes les sociétés affiliées. Les chefs de toutes les équipes des placements relèvent en dernier lieu du chef des placements, et le premier directeur général et chef, Investissement responsable relève du chef des placements.
- Le chef de l'exploitation de RBC GMA surveille l'exploitation et la technologie, y compris les stratégies, politiques, risques et initiatives connexes de toutes les sociétés affiliées.
- Le premier directeur général et chef, Investissement responsable surveille toutes les activités d'investissement responsable à l'échelle de RBC GMA, ainsi que la mise en œuvre des activités correspondantes par l'équipe centrale Investissement responsable de RBC GMA.

- Les chefs des équipes des placements sont responsables de l'établissement et de la mise en œuvre des processus d'intégration des critères ESG pour les stratégies applicables.
- Les chefs des secteurs institutionnel et détail surveillent le développement de produit, ce processus étant révisé par un Comité de gestion de produit, sous la supervision du chef des placements et du chef de la direction. Les nouveaux produits sont soumis à l'examen et aux commentaires du chef de l'exploitation, du premier directeur général et chef, Investissement responsable et de membres des équipes Risque d'investissement, Politique de placement, Conformité et Affaires contentieuses. Dans certains cas, les stratégies, politiques et processus de gestion des risques peuvent différer pour les sociétés affiliées de RBC GMA.
- Vous avons un Comité de l'investissement responsable interne, axé sur la supervision des évolutions réglementaires ESG dans les régions EMOA et APAC¹³.

Les équipes qui ont des responsabilités et des rôles précis dans le domaine des changements climatiques sont les suivantes :

Équipe Investissement responsable (IR)

L'équipe Investissement responsable est composée de 16 employés à temps plein qui possèdent des expertises combinées sur les critères ESG, la gestion du risque, l'ingénierie des données et des connaissances juridiques. Le premier directeur général et chef, Investissement responsable relève directement du chef des placements et siège à plusieurs comités de direction, dont le Comité de direction.

L'équipe Investissement responsable est une fonction centralisée dont la principale responsabilité consiste à diriger le déploiement des activités d'investissement responsable dans l'ensemble de la société. Ces activités comprennent, entre autres :

- Élaborer des politiques d'investissement responsable harmonisées, avec notamment [Notre démarche en matière d'investissement responsable](#).
- Appuyer l'intégration des critères ESG en offrant aux équipes des placements des recherches et des informations liées à l'ESG, assurer les relations avec les fournisseurs et informer les équipes des nouveaux outils, des tendances et des meilleures pratiques d'intégration des critères ESG. L'équipe Investissement responsable examine également les processus d'intégration des critères ESG au sein des équipes des placements et facilite l'amélioration continue des pratiques.
- Exécuter et gérer les activités de vote par procuration de RBC GMA, y compris les procurations, et diriger la révision et la mise à jour annuelle des [directives de vote par procuration](#) de RBC GMA (les « Directives »)¹⁴. RBC GMA vote généralement de la même façon dans tous les fonds gérés à l'interne, en accord avec ses Directives exclusives. Cette fonction est centralisée, car selon nous, les principes que nous appliquons au vote par procuration sont dans l'intérêt supérieur de tous les actionnaires et clients qui investissent dans les sociétés de notre portefeuille. L'équipe Investissement responsable examine chaque vote individuellement et sollicite l'avis des

équipes des placements au sujet de questions particulières, afin de s'assurer que le vote reflète les intérêts de nos clients. Les questions peuvent être de nature systémique, ou porter sur des aspects propres à la société en portefeuille.

- Appuyer les équipes des placements et participer au dialogue avec les émetteurs, le cas échéant.
- Examiner les initiatives sectorielles en matière d'investissement responsable et y participer, le cas échéant.
- Entretien son expertise sur les nouvelles tendances ESG et les enjeux ESG importants, et élaborer des documents d'information clientèle et des articles de leadership avisé au sujet des activités et perspectives en matière d'investissement responsable.

Équipes des placements

Présentes dans différents marchés de capitaux et catégories d'actifs, les équipes des placements de RBC GMA gèrent des stratégies de placement traditionnelles aussi bien que novatrices. Nos équipes des placements intègrent les critères ESG importants à leurs décisions de placement pour les types de placement applicables. Puisque les équipes des placements achètent, vendent et gèrent directement des placements au nom de nos clients, elles sont les mieux outillées pour intégrer les critères ESG à leur processus de placement. Les responsabilités particulières des équipes des placements liées à l'investissement responsable comprennent :

- Tenir compte des critères ESG importants dans la prise de décisions au sein des portefeuilles qui leur sont confiés, pour les types de placements applicables, dans le but de cerner les risques importants et les occasions potentielles et d'améliorer le rendement corrigé du risque à long terme.
- Dialoguer des enjeux ESG importants avec les émetteurs dans lesquels nous investissons, le cas échéant, et suivre la fréquence et les résultats de ces échanges dans la mesure du possible.
- Au besoin, aider les clients à rendre compte des activités d'investissement responsable, ce qui inclut les mises à jour de leurs processus d'intégration des critères ESG, les études de cas sur la gérance active, et les points de vue de l'équipe sur les thèmes et les tendances ESG dans l'univers de placement particulier des clients.
- Participer aux initiatives sectorielles, s'il y a lieu, en fonction de leurs stratégies et de leurs marchés.

¹³ Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMOA) et Asie-Pacifique (APAC)

¹⁴ Les directives de vote par procuration de RBC GMA s'appliquent au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Dans tous les autres marchés, RBC GMA utilise les directives de vote par procuration locales de sa firme de recherche. Les [directives de vote par procuration](#) sont approuvées par le Comité responsable du vote par procuration de RBC GMA.



2. Stratégie

Déclaration des incidences réelles et potentielles des risques et occasions liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation

À RBC GMA, notre démarche en matière d'investissement responsable repose sur le fait que nos clients nous font confiance pour les aider à embellir leur avenir financier, que ce soit pour eux ou pour les bénéficiaires des fonds qu'ils gèrent. Nous sommes responsables de la gérance des avoirs de nos clients. À ce titre, nous veillons à ce que les émetteurs dans lesquels nous investissons agissent dans l'intérêt à long terme de nos clients.



Intégration ESG

Nos équipes de placement intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) importants dans leurs décisions de placement pour les types de placements applicables.



Gérance active

Nous prenons en compte les critères ESG importants dans le cadre du vote par procuration et du dialogue avec les émetteurs pour les types de placements applicables. Nous pouvons également participer à des initiatives du secteur de l'IR, le cas échéant.



Solutions et rapports axés sur les clients

Nous adaptons nos solutions en fonction de la demande des clients et nous fournissons des rapports transparents et pertinents.

[Notre démarche en matière d'investissement responsable](#) repose sur trois piliers fondamentaux : intégration des critères ESG, gérance active, et solutions et rapports axés sur les clients. Les actions précises que nous entreprenons au regard de chacun de ces piliers visent à maximiser les rendements des placements de nos clients sans risque de perte indu, et conformément aux objectifs, stratégies et restrictions de placement énoncés dans chaque mandat de placement¹⁵.

¹⁵ Dans le cadre de la mise à jour de Notre démarche en matière d'investissement responsable, en 2024, nous avons intégré le contenu pertinent de Notre approche en matière de changements climatiques et de Notre ambition zéro émission nette ; ces documents ont depuis été retirés.



Points de vue sur les changements climatiques et la nature

En 2024, nous avons publié Points de vue sur les changements climatiques et la nature, qui décrit la façon dont nous pensons à l'importance relative des facteurs liés à la nature, notre démarche pour définir et évaluer les facteurs liés à la nature, ainsi que les engagements et les mesures que nous prenons relativement à la nature et à la biodiversité. Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).

RBC GMA a les convictions suivantes :

- Les enjeux liés au climat et à la nature sont des risques systémiques qui peuvent avoir une incidence importante sur les émetteurs et sur les économies, les marchés et les sociétés dans lesquels ils exercent leurs activités.
- L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) peut réduire les risques systémiques attribuables aux changements climatiques. Nous reconnaissons l'importance de l'objectif mondial visant à atteindre zéro émission nette d'ici 2050 afin d'atténuer les risques climatiques¹⁶.
- Le dialogue avec les émetteurs qui produisent des émissions de GES importantes peut contribuer à réduire les risques systémiques liés aux changements climatiques à l'égard de nos placements et de nos portefeuilles. De plus, le fait de dialoguer avec des émetteurs qui ne gèrent pas adéquatement leurs risques importants liés au climat peut contribuer à améliorer leur rendement ajusté au risque à long terme.

En plus des trois piliers de Notre démarche en matière d'investissement responsable, nous pouvons prendre les mesures suivantes associées aux changements climatiques et à la nature :

- Mesurer, surveiller et rendre compte des émissions¹⁷ de carbone et de l'alignement à zéro émission nette¹⁸ pour les placements et les portefeuilles applicables, ainsi que mener une analyse des scénarios climatiques et en rendre compte.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan visant à dialoguer activement avec les émetteurs pour lesquels nous croyons que le changement climatique représente un risque financier important et qui, à notre avis, ne gèrent pas efficacement ce risque dans le cadre de leurs objectifs de réduction des émissions ou leurs plans de transition actuels.
- Collaborer avec les clients institutionnels pour les aider à atteindre les objectifs climatiques de leur portefeuille dans le cadre du mandat de placement.
- Publier un rapport climatique annuel en nous appuyant sur les recommandations du GIFCC¹⁹.

- Nous nous inspirons également des recommandations du TNFD²⁰, et fournissons certaines informations relatives à la nature dans notre rapport annuel sur le climat (se reporter à la section 4.1).

2.1 Description des occasions et des risques liés au climat

Description des occasions et des risques liés au climat à court, à moyen et à long terme relevés par l'organisation

À RBC GMA, nous définissons les risques liés aux changements climatiques comme les risques liés à la transition mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone (risques de transition) et aux répercussions physiques des changements climatiques (risques physiques). Ceux-ci comprennent à la fois les risques chroniques (à long terme) (comme l'élévation du niveau de la mer et la hausse des températures moyennes) et les risques aigus (attribuables à des événements précis) (comme les feux incontrôlés et les inondations). Les occasions liées au climat proviennent des investissements dans l'efficacité énergétique, des sources d'énergie à faible teneur en carbone, du développement de nouveaux produits et services, de l'accès à de nouveaux marchés et à de nouvelles clientèles, et des conditions favorisant la résilience des entreprises.

Les changements climatiques¹⁷ peuvent avoir une incidence sur les économies, les marchés et les sociétés, et présenter des occasions et des risques financiers à la fois pour les émetteurs et les investisseurs²¹. La hausse des températures mondiales provoque les répercussions physiques du changement climatique. Celles-ci sont dues à une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, et par des changements à long terme dans les modèles climatiques. En raison des efforts visant à réduire les émissions de GES, les changements climatiques posent des risques liés à la transition. Les impacts de la transition dépendent en particulier des politiques et règlements des États, de l'augmentation des actions en justice et des réclamations, des perturbations et de la transformation technologiques, de l'évolution de l'offre et de la demande, ainsi que des attentes des consommateurs et des employés en ce qui a trait aux changements climatiques.

¹⁶ Cet objectif fait référence à l'[Accord de Paris](#) et à l'objectif international de maintenir le réchauffement climatique à « un niveau bien inférieur à 2 °C », et de préférence à 1,5 °C au plus d'ici la fin du siècle. Selon le [Panel intergouvernemental sur les changements climatiques](#) (2019), pour atteindre cet objectif, les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) devront diminuer de 45 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2010 et être nulles en 2050 ou avant. La carboneutralité signifie l'équilibre entre les GES émis dans l'atmosphère et les GES qui en sont retirés.

¹⁷ Les émissions de carbone sont définies comme les équivalents CO₂ et elles comprennent les émissions de GES. Cela comprend les six GES énumérés dans le [protocole de Kyoto](#) : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), oxyde nitreux (N₂O), hydrofluorocarbones (HFC), perfluorocarbures (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆).

¹⁸ RBC GMA mesure le respect de l'objectif zéro émission nette dans les portefeuilles au moyen de deux paramètres : l'investissement dans des émetteurs ayant des objectifs fondés sur la science ou des objectifs zéro émission nette (%), et l'investissement dans des émetteurs dont l'objectif de température est conforme à l'Accord de Paris. Le choix de ces paramètres est fondé sur les directives de la SBTi, notamment : [la norme Financial Institutions Net-Zero \(FINZ\), ébauche de consultation V 0.1](#), juillet 2024, et les [Foundations for science-based net-zero target setting in the financial sector](#), avril 2022. Voir l'annexe 4, Glossaire, pour la définition des objectifs fondés sur la science et des objectifs de zéro émission nette.

¹⁹ Les recommandations du GIFCC sont maintenant intégrées aux normes de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), lequel est supervisé par l'International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation. [Lien](#).

²⁰ Le [Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature](#) vise à fournir aux organisations un cadre de gestion du risque et d'information portant sur les liens de dépendances, impacts, risques et occasions liés à la nature. Le cadre est conçu pour fournir des renseignements utiles et aider les fournisseurs de capitaux et les parties prenantes dans leur prise de décisions.

²¹ Rapport final, Recommandations du TCFD, 2017, [lien](#).

Selon nous, les émetteurs de titres de sociétés et de titres souverains ainsi que d'actifs réels tels que les immeubles, les prêts hypothécaires et les infrastructures peuvent être directement et indirectement touchés par les risques et les occasions liés au climat. Selon l'émetteur, cela peut avoir une incidence sur la profitabilité (sociétés émettrices), les revenus fiscaux (émetteurs souverains), la valeur de leurs actifs financiers, la productivité, le risque réputationnel, les cotes de solvabilité, la capacité de recueillir des fonds et le coût du capital dans différents horizons temporels. Par ailleurs, il est possible que les changements climatiques influent sur la croissance économique, les prix et l'inflation, l'emploi et la productivité du travail, les échanges commerciaux, l'endettement et la stabilité financière des économies et des sociétés au sein desquelles les émetteurs et les investisseurs exercent leurs activités.

Les investisseurs sont indirectement touchés par les changements climatiques, par la voie de leurs placements et, de manière générale, de leur exposition aux économies et aux marchés²². La présence dans les portefeuilles de titres de l'ensemble des catégories d'actifs émis par des sociétés de partout dans le monde peut donner lieu à des erreurs sur le prix et au délaissement d'actifs, et poser des risques de défaillance de crédit. Selon l'émetteur et l'effet, les répercussions peuvent survenir à court, à moyen ou à long terme. Ces incidences peuvent à leur tour entraîner une augmentation de la volatilité et de l'incertitude sur les marchés et, de ce fait, avoir des répercussions favorables ou défavorables sur les rendements ajustés au risque à long terme.

2.2 Conséquences des occasions et des risques liés au climat

Décrire les conséquences des occasions et des risques liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation

Les risques et les occasions liés au climat susceptibles d'avoir une incidence financière importante pour RBC GMA sont ceux qui pourraient influencer sur les placements que nous gérons, les activités de RBC GMA et nos opérations. Les risques et les occasions liés au climat les plus pertinents pour RBC GMA sont liés aux placements que nous gérons au nom de nos clients et seront le principal objectif du présent rapport.

Figure 3 : Description des risques et des occasions liés au climat qui se rapportent à nos investissements et à nos activités commerciales et opérationnelles

Nos placements	Nos activités commerciales	Nos activités d'exploitation
Les risques ou occasions liés au climat peuvent nuire au rendement financier de nos placements.	Les risques ou occasions liés au climat peuvent entraîner des coûts supplémentaires ou des manques à gagner pour nos activités commerciales.	Les risques ou occasions liés au climat peuvent entraîner des coûts additionnels liés à nos activités d'exploitation.

RBC GMA accorde la priorité aux risques et aux occasions liés au climat en fonction de leurs incidences financières potentielles et de l'horizon temporel de ces incidences. Nous évaluons régulièrement ces risques et ces occasions et en rendons compte chaque année au chef des placements, au chef de la direction et au Comité de direction dans le Rapport climatique de RBC GMA.

Les incidences financières liées au climat que nous prenons en compte dans la planification financière comprennent : le coût de l'infrastructure technologique, l'achat de données climatiques et de licences, le capital humain (par exemple l'expertise en matière de climat) et les coûts associés à la mise en conformité réglementaire. Nous analysons également l'incidence potentielle des risques et des occasions liés au climat au regard des placements de RBC GMA dans le cadre de notre analyse de scénarios climatiques. Cette analyse tient compte de la valeur à risque climatique des scénarios de risques de transition et de risque physique (voir la section 2.3). À RBC GMA, certains portefeuilles sont gérés par des sous-conseillers. RBC GMA tient compte de l'approche des gestionnaires de placements externes à l'égard des critères ESG dans le cadre de son processus de contrôle diligent, en fonction des directives établies à l'interne pour les types de placements applicables

Risques et occasions liés au climat pour nos placements

Nous examinons la manière dont les risques et occasions liés au climat modulent les actions, les titres à revenu fixe et les actifs réels (immeubles, prêts hypothécaires, infrastructures) de nos portefeuilles applicables. Les équipes des placements de RBC GMA accordent la priorité aux critères ESG et aux facteurs liés aux changements climatiques qui sont considérés comme les plus importants pour les décisions de placement. La mesure dans laquelle un critère ESG est considéré comme important dépend de l'émetteur, ainsi que des secteurs et des régions où il exerce ses activités, et de la nature de la stratégie de placement. Dans le cas des émetteurs souverains, il peut s'agir de plusieurs critères, notamment l'état du développement économique, social et politique, la disponibilité et l'accessibilité des ressources naturelles et les problèmes régionaux potentiels.

À titre de gestionnaire d'actifs, RBC GMA a l'obligation d'agir dans l'intérêt supérieur des comptes qu'elle gère, notamment les comptes de gestion distincte des clients et les fonds de placement. Nous cherchons à maximiser les rendements des placements de nos clients sans risque de perte indu, dans le respect des limites énoncées dans chaque mandat de placement. La majorité de nos mandats sont établis sur un horizon de placement à moyen terme ou à long terme. Cet horizon temporel est donc celui dont nous tenons compte dans nos activités et nos processus de placement, de manière générale. Toutefois, nous reconnaissons que les effets physiques des changements climatiques se font actuellement sentir dans certaines régions, ce qui entraîne une augmentation des incidences immédiates. De plus, certains gouvernements mettent en œuvre des politiques ou exigences réglementaires (p. ex. tarification du carbone, subventions et mesures incitatives) qui pourraient se répercuter sur les politiques et les marchés de régions et de secteurs donnés à court terme. Selon nous, les risques physiques les plus importants liés aux changements climatiques se concrétiseront à partir de la fin de la décennie. Il s'agit, d'une part, des risques de la transition vers une économie à faibles émissions de dioxyde de carbone sur les politiques, la technologie et les marchés et, d'autre part, des risques physiques aigus et chroniques nécessitant des mesures d'adaptation et de résilience aux changements climatiques.

Nous tenons compte de l'importance relative des risques et des occasions liés au climat pour les différentes catégories d'actifs en nous basant sur les horizons temporels suivants : court terme (CT) (0 à 1 an), moyen terme (MT) (1 à 5 ans), et long terme (LT) (5 à 15 ans) (voir la figure 4). Le repérage, l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés au climat sont examinés plus en détail à la section 3.

²² Climate change: Implications for investors and financial institutions, Key findings from the Intergovernmental Panel on Climate Change, Fifth Assessment Report, Université de Cambridge, IIGCC, UNEP FI, juin 2014, [lien](#).

- **Actions** : En tant qu'investisseurs en actions, nous nous préoccupons de la valeur des entreprises dans lesquelles nous investissons. C'est pourquoi nous tenons compte des occasions et des risques liés au climat pertinents afin de déterminer la justesse de l'évaluation des émetteurs. Les sociétés émettrices de tous les secteurs et de toutes les régions pourraient être touchées par les changements climatiques, mais à différents égards. Au sein des secteurs, nous estimons que l'ampleur et les conséquences des facteurs climatiques sur le bénéfice et la valorisation d'une société dépendront en définitive de son modèle d'affaires et de sa stratégie, ainsi que la situation géographique de ses actifs et la qualité de sa gouvernance.
- **Titres à revenu fixe** : Les changements climatiques peuvent aussi influencer sur les notations du risque de crédit des émetteurs de titres de créance et leur capacité de remboursement ou peuvent entraîner une dépréciation d'actifs ou de garanties pour ces émetteurs. L'incidence potentielle des changements climatiques sur les titres à revenu fixe varie en fonction d'une

série de facteurs, parmi lesquels le type d'émetteur (société ou entité souveraine), le type d'instrument, le rendement offert et l'horizon temporel du placement.

- **Actifs réels** : Les risques physiques aigus et chroniques, comme les inondations, les ouragans et la montée du niveau de la mer représentent habituellement les plus grands risques liés au climat pour ces actifs. L'exposition à ces risques est en grande partie attribuable à la situation géographique de ces actifs et à la façon dont ces risques sont éventuellement atténués (par exemple, amélioration des infrastructures, stratégie de gestion de l'eau). La disponibilité et le coût de l'assurance pour les actifs à risque sont également pertinents. Les risques à plus long terme comprennent la hausse potentielle des coûts attribuable à un accroissement des coûts de l'énergie et de l'eau, et les améliorations connexes devant être apportées pour s'adapter à de nouvelles exigences gouvernementales ou aux conditions climatiques.

Figure 4 : Description des risques et des occasions liés aux changements climatiques, et horizon temporel de l'incidence potentielle par catégorie d'actifs²³

Court terme (CT) : 0 à 1 an ; moyen terme (MT) : 1 à 5 ans ; et long terme (LT) : 5 à 15 ans.

		Horizon temporel des répercussions potentielles								
		Actions			Titres à revenu fixe			Actifs réels		
Risques et occasions liés au climat										
Risques de transition										
Politiques	En raison des politiques et des règlements des États qui visent à limiter les activités aggravant les changements climatiques. Comprend les politiques qui encouragent les solutions de recharge à faibles émissions de dioxyde de carbone.	CT	MT	LT	CT	MT	LT	CT	MT	LT
Juridique	En raison de litiges liés à l'incapacité d'atténuer les changements climatiques, à une communication insuffisante d'information ou à des inexactitudes importantes.	CT	MT	LT	CT	MT	LT	CT	MT	LT
Technologie	En raison des nouvelles technologies à faibles émissions de dioxyde de carbone qui bouleversent les systèmes traditionnels.	CT	MT	LT	CT	MT	LT	CT	MT	LT
Marchés	En raison de l'évolution de l'offre et de la demande de certaines marchandises et de certains produits et services.	CT	MT	LT	CT	MT	LT	CT	MT	LT
Risques réputationnels	En raison de l'évolution des attentes des clients ou de la collectivité à l'égard d'une entreprise, fondée sur l'incidence de ses activités sur les changements climatiques et de son aggravation de ceux-ci.	CT	MT	LT	CT	MT	LT	CT	MT	LT
Risques physiques										
Phénomènes extrêmes	Événements météorologiques extrêmes qui s'accompagnent d'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes. Ces événements peuvent entraîner un accroissement des inondations côtières et intérieures, des perturbations des infrastructures essentielles et des migrations massives.	CT	MT	LT	CT	MT	LT	CT	MT	LT
Effets chroniques	Changements à long terme des régimes climatiques, qui peuvent provoquer un stress hydrique et des sécheresses prolongées, des feux incontrôlés plus importants et plus intenses, des vagues de chaleur, des migrations massives et la propagation de parasites et de maladies infectieuses.	CT	MT	LT	CT	MT	LT	CT	MT	LT
Occasions liées au climat										
Efficacité des ressources	Meilleure efficacité des processus de production et de distribution, des immeubles, des machines et des appareils, du transport et de la mobilité. En particulier l'efficacité énergétique, mais aussi l'efficacité dans les domaines des matériaux, de l'eau et de la gestion des déchets.	CT	MT	LT	CT	MT	LT	CT	MT	LT
Sources d'énergie	Évolution de la consommation d'énergie vers des sources d'énergie à faibles émissions comme l'éolien, le solaire, l'énergie houlomotrice ou marémotrice, l'hydroélectricité, la géothermie, le nucléaire, les biocarburants, ainsi que le captage et le stockage du carbone.	CT	MT	LT	CT	MT	LT	CT	MT	LT
Produits et services	L'innovation et le développement de nouveaux produits et services à faibles émissions peuvent aider à renforcer les positions concurrentielles et à tirer parti de l'évolution des préférences des consommateurs et des producteurs.	CT	MT	LT	CT	MT	LT	CT	MT	LT
Marchés	De nouveaux marchés ou types d'actifs physiques pourraient leur permettre de diversifier leurs activités et de mieux se positionner dans la transition vers une économie à faibles émissions de dioxyde de carbone.	CT	MT	LT	CT	MT	LT	CT	MT	LT
Résilience	Activités adaptatives visant à mieux gérer les risques liés au climat. Comprend l'amélioration de l'efficacité, la conception de nouveaux processus de production et le développement de nouveaux produits.	CT	MT	LT	CT	MT	LT	CT	MT	LT

²³ D'après les recommandations du GIFCC (2017) et les directives de mise en œuvre du GIFCC (octobre 2021).

Changements climatiques et nature considérés comme risques systémiques

Bien que tout critère ESG puisse être important pour un placement ou un portefeuille particuliers, nous croyons qu'il existe des critères ESG systémiques susceptibles d'être importants pour les émetteurs de la plupart des secteurs et des régions géographiques. Ces critères peuvent entraîner un risque d'investissement et des risques systémiques en raison de leur capacité à influencer sur les économies, les marchés ou la société de façon plus large. Les répercussions économiques des changements climatiques sur certains marchés, régions et investissements sont complexes, variées et incertaines. Pour minimiser ce risque, il faut que les économies mondiales atteignent l'objectif international énoncé dans l'Accord de Paris de maintenir la hausse de la température bien en dessous de 2 °C et de préférence à moins de 1,5 °C d'ici la fin du siècle.

RBC GMA estime que la mobilisation par le biais du dialogue direct avec les émetteurs et les autres parties prenantes concernées peut être un moyen efficace d'évaluer la façon dont les émetteurs gèrent les risques importants liés aux changements climatiques et à la nature. Le désinvestissement

dans des émetteurs est un choix auquel les équipes des placements peuvent recourir à n'importe quelle étape de leur analyse ou de leur dialogue auprès d'un émetteur, en fonction de leur jugement sur le dossier de placement ou si cela est expressément requis en raison du mandat de placement ou de la convention avec le client. Toutefois, nous ne croyons pas que le dessaisissement généralisé soit un outil aussi efficace que le dialogue pour faire face aux risques liés aux changements climatiques.

Nous faisons rapport de nos activités de dialogue, notamment dans le cadre de l'adhésion au Code britannique de gérance et par le biais d'autres rapports disponibles [ici](#).

Risques et occasions liés au climat pour notre société

Selon nous, les risques climatiques les plus importants pour notre société sont les risques liés aux politiques et les risques juridiques dérivés des exigences réglementaires nouvelles et émergentes, les risques de marché découlant de l'incidence des facteurs climatiques sur les marchés et la valeur des actifs, ainsi que les changements potentiels dans la demande de produits et de services de la part des clients (voir la figure 5).

Figure 5 : Risques et occasions liés aux changements climatiques pour la société, et mesures prises pour les atténuer

Type de risques et d'occasions liés au climat	Description	Mesures permettant d'atténuer les risques	Horizon temporel
Risques liés aux politiques et risques juridiques dérivés des exigences réglementaires	Les risques liés aux politiques et les risques juridiques peuvent survenir de la quantité et de la complexité des exigences réglementaires et des divergences entre les territoires, ainsi que des lacunes dans les directives ou dans les données requises pour la mise en œuvre des nouvelles exigences. Des politiques gouvernementales liées au climat s'appliquent actuellement aux gestionnaires d'actifs de certains territoires (par exemple le document ESG Sourcebook de la FCA du Royaume-Uni, le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers de l'Union européenne), avec un accent particulier sur l'amélioration de la publication d'informations.	<ul style="list-style-type: none"> Surveiller les règlements existants et émergents liés aux questions environnementales et sociales, par l'entremise de groupes de travail internes, d'associations sectorielles et des travaux de recherche de l'équipe Gouvernance et investissement responsable. Établir des groupes de travail internes pour mettre en œuvre les nouvelles exigences, le cas échéant. Soumettre des commentaires sur les consultations de réglementation et de politique, s'il y a lieu. 	CT MT LT
Risques et occasions liés au marché ayant une répercussion sur les valeurs des actifs de placement	Les risques de marché peuvent découler de l'incidence de facteurs climatiques sur les marchés et la valeur des actifs. Les risques liés au climat toucheront les secteurs et les régions de différentes manières, avec des incidences directes et indirectes pour les émetteurs et les marchés. Les risques comprennent l'augmentation de la volatilité accrue à cause des perturbations des marchés. Les risques physiques concernant les ressources et les chaînes logistiques peuvent faire grimper les prix des marchandises, avec une incidence potentielle sur les taux d'intérêt et les taux de change dans certaines régions.	<ul style="list-style-type: none"> Créer un outil permettant de suivre périodiquement les risques liés au climat, le tableau de bord sur le climat, pour certaines stratégies de placement. Incorporer les facteurs climatiques importants pour les types de placements applicables. Effectuer une analyse de scénario climatique qui modélise l'incidence des facteurs climatiques sur les valorisations, selon différents scénarios, pour les types de placements applicables. 	CT MT LT
Risques réputationnels liés aux changements dans la demande de produits et de services de la part des clients	La demande des clients pour divers types de produits et services peut varier selon la région, et différentes solutions sont nécessaires pour répondre aux besoins. Le manque de directives réglementaires ou les divergences d'approche ou d'attente entre les régions peuvent aussi influencer sur la demande des clients. Des risques réputationnels peuvent survenir si les produits ou les services ne répondent pas aux attentes des clients. Ils peuvent aussi se concrétiser dans la foulée de la gouvernance et de la gestion d'initiatives sectorielles auxquelles nous participons, ou à la perception qu'ont les clients de ces initiatives.	<ul style="list-style-type: none"> Le Comité de développement de produit comprend des représentants de l'équipe Investissement responsable. RBC GMA surveille l'humeur des marchés en effectuant des recherches sur l'évolution des points de vue, des actions et des intentions des investisseurs institutionnels et des experts-conseils. Communiquer régulièrement avec les clients afin d'anticiper les attentes et de répondre aux besoins actuels et émergents. 	CT MT LT

Risques et occasions liés au climat pour nos activités

Les réductions d'émissions dans nos activités sont décrites à la section 4.2.

Conformément au Rapport annuel 2024 de RBC²⁴, RBC définit le risque de maintien des opérations comme le risque d'être incapable de maintenir, de poursuivre ou de rétablir ses activités opérationnelles essentielles pendant ou après un événement qui l'empêche d'exercer ses activités dans le cours normal des affaires. L'exposition à des événements opérationnels perturbateurs interrompt le maintien des activités commerciales et pourrait nuire aux résultats financiers de RBC, à sa réputation, à ses employés ou à la qualité des services offerts à ses clients. Ces événements opérationnels pourraient découler de l'incidence de phénomènes météorologiques violents, du déclenchement d'une pandémie ou d'une autre crise sanitaire, de processus défailtants, de pannes techniques ou de cybermenaces. Le programme de gestion du maintien des opérations de RBC axé sur le risque à l'échelle de la société tient compte de plusieurs scénarios afin de cerner les effets d'une perturbation sur la disponibilité de son personnel, de ses processus, de ses installations, de sa technologie, et de ses ententes avec les tiers. L'approche de RBC en matière de maintien des opérations et ses exigences connexes sont décrites dans les politiques et les normes intégrées dans l'ensemble de RBC, et les risques s'y rapportant sont intégrés au Cadre de gestion du risque opérationnel où ils font régulièrement l'objet d'une mesure, d'une surveillance et d'un signalement.

2.3 Analyse de scénarios sur le climat

Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation en tenant compte de divers scénarios climatiques, y compris une hausse de la température de 2 °C ou moins

L'analyse des scénarios climatiques permet aux investisseurs d'évaluer l'incidence de ces scénarios climatiques sur la valeur des actifs. L'analyse de scénarios ne constitue pas une prévision. Elle représente plutôt différentes voies possibles selon les objectifs de température qui seront atteints et se fonde sur certaines conditions et hypothèses touchant, entre autres, les politiques gouvernementales, l'offre et la demande d'énergie et les technologies²⁵. Selon nous, l'analyse des scénarios climatiques est parfois plus utile d'un point de vue relatif ou comparatif, compte tenu de la nature modélisée des résultats et de l'éventail d'hypothèses requises en entrée.

Résilience des placements face aux risques et occasions liés au climat

Les risques et les occasions liés au climat peuvent se matérialiser de différentes manières et sur différents horizons temporels, selon le degré de réussite pour réaliser l'ambition de l'Accord de Paris, à savoir limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C d'ici 2100 par rapport aux niveaux préindustriels, et en fonction de la voie empruntée pour y parvenir.

Pour évaluer l'incidence relative des scénarios climatiques sur nos placements, nous jugeons important d'envisager une vaste gamme de scénarios qui tiennent compte des répercussions des changements climatiques sur le plan des risques physiques et des risques liés à la transition. Les risques liés à la transition devraient être plus importants dans les scénarios climatiques qui modélisent des températures plus basses (p. ex. 1,5 °C et 2 °C), car davantage de changements doivent être apportés aux politiques et aux technologies pour satisfaire aux exigences de réduction des émissions de dioxyde de carbone connexes. Par ailleurs, les risques physiques devraient être plus importants pour les scénarios climatiques qui modélisent des températures plus élevées (p. ex. 3 °C et plus), car il y aura des risques chroniques et plus aigus. Vu la complexité, l'interdépendance et les horizons temporels différents des répercussions des changements climatiques, il est difficile d'élaborer des scénarios climatiques qui tiennent compte de ces facteurs. De plus, la plupart des scénarios actuels ne sont pas en mesure d'aborder pleinement le recoupement des risques physiques et ceux liés à la transition. Ils sous-estiment probablement l'incidence de questions telles que la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique et l'abordabilité, le stress hydrique, les risques géopolitiques et l'inflation, etc.

RBC GMA utilise la valeur à risque climatique pour calculer le changement potentiel de la valeur financière de ses actifs sous gestion sous l'effet des changements climatiques, pour chaque scénario climatique. La valeur à risque climatique est également fournie aux équipes des placements à l'échelle des portefeuilles et des titres, par l'entremise des tableaux de bord des changements climatiques (voir la section 3.1 pour en savoir plus). La valeur à risque climatique des actifs sous gestion de RBC GMA est évaluée et divulguée dans notre Rapport climatique annuel par catégorie d'actifs et par région.

²⁴ Voir le [Rapport annuel 2024 de RBC](#), page 105.

²⁵ D'après le supplément technique du rapport du GIFCC « The use scenario analysis in disclosure of climate-related risks and opportunities », juin 2017. [Lien](#).

Perspectives des scénarios climatiques

Dans le cadre de notre programme de recherche ESG, nous explorons de nouvelles approches pour l'analyse des scénarios climatiques. Nous avons notamment lancé un projet pilote visant à élaborer des perspectives des scénarios climatiques, qui cherchent à fournir une compréhension globale des effets systémiques des changements climatiques et de leurs répercussions sur l'économie en définissant des indicateurs de référence²⁶. Les indicateurs de référence sont des indicateurs qui permettent de déterminer quels facteurs clés et scénarios restent cohérents avec les hypothèses et visent à préciser vers quel scénario le monde pourrait se diriger. Les perspectives des scénarios climatiques adoptent une approche descendante de l'analyse des scénarios climatiques et sont destinées à compléter l'approche ascendante utilisée pour calculer la valeur à risque climatique par scénario. Ce projet pilote examinera quatre dimensions d'indicateurs, en tant que signaux ou indicateurs potentiels des scénarios possibles.



Politique climatique

Objectifs et politiques des pays pour réduire les émissions ou faire face aux risques et occasions liés aux changements climatiques. Par exemple, objectifs et tendances en matière d'émissions, lois sur le climat, tarification du carbone et financement climatique.



Solutions technologiques

Développement, progrès et adoption de technologies visant à réduire les émissions. Par exemple, demande et combinaison énergétiques, développements technologiques propres à un secteur et talents.



Risques physiques et adaptation

Exposition aux risques physiques liés aux changements climatiques, sensibilité à ces risques et capacité à s'y adapter. Par exemple, fréquence et coût des phénomènes météorologiques extrêmes, assurabilité, préparation ou capacité à s'adapter aux risques physiques.



Marchés et confiance

Coûts et occasions économiques liés aux changements climatiques, ainsi que confiance des entreprises et des consommateurs. Par exemple, incidence sur le produit intérieur brut (PIB), perturbation de la chaîne logistique, migration et conflits géopolitiques, et répercussions sectorielles.

Valeur à risque climatique

RBC GMA évalue l'incidence financière potentielle des risques et des occasions physiques ou liés à la transition à l'aide de scénarios climatiques fournis par le Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS) et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (voir les figures 6 et 7).

Nous utilisons la valeur à risque climatique pour calculer le changement potentiel de la valeur financière des placements attribuable aux changements climatiques dans divers scénarios climatiques²⁷. La valeur à risque climatique est un indicateur de risque de perte qui détermine la baisse potentielle qu'un actif pourrait subir. La valeur à risque climatique est calculée en estimant les coûts et les revenus futurs des émetteurs qui sont attribuables au risque politique, aux occasions technologiques, et aux risques et occasions physiques. Les coûts et les revenus futurs cumulés sont calculés jusqu'en 2080 pour les scénarios de risque lié à la transition et jusqu'en 2100 pour les scénarios de risque physique, puis actualisés à leurs valeurs courantes. Pour calculer une valeur à risque climatique globale, nous utilisons une sélection de scénarios de transition recommandés par le

NGFS²⁸. Ces scénarios offrent des points de vue différents sur les objectifs de température à long terme, les objectifs d'émissions, l'offre et la demande d'énergie, les politiques climatiques et l'accès aux technologies. Ces scénarios varient également selon que la transition se déroule de manière ordonnée ou désordonnée. Pour tenir compte des risques physiques en parallèle avec les scénarios du NGFS, nous calculons une valeur à risque climatique liée aux risques et occasions physiques en établissant la correspondance entre les risques physiques d'un sous-ensemble de scénarios climatiques et les scénarios du NGFS, en fonction de la trajectoire de température moyenne mondiale sous-jacente.

²⁶ L'utilisation d'indicateurs de référence dans l'analyse des scénarios climatiques est décrite dans les directives du GIFCC sur l'analyse des scénarios pour les entreprises non financières, octobre 2020, [lien](#).

²⁷ MSCI® fournit une [méthodologie détaillée utilisée pour le calcul de la valeur à risque climatique](#).

²⁸ Se reporter à la figure 6 pour voir la description des scénarios. D'après les scénarios NGFS, phase IV, novembre 2023, [lien](#).

Figure 8 : Aperçu des scénarios climatiques utilisés pour la valeur à risque climatique, en fonction des risques et occasions physiques³⁰

Scénario climatique	Scénarios du GIEC	Température en 2100	Description
5 °C	RCP 8.5 (SSP5)	4,4 °C	Émissions très élevées. Les émissions de dioxyde de carbone doubleront environ d'ici 2050 par rapport aux niveaux actuels.
4 °C	RCP 7.0 (SSP3)	3,6 °C	Émissions élevées. Les émissions de dioxyde de carbone doubleront environ d'ici 2100 par rapport aux niveaux actuels.
3 °C	RCP 4.5 (SSP2)	2,7 °C	Émissions intermédiaires. Les émissions de dioxyde de carbone continueront d'avoisiner les niveaux actuels jusqu'au milieu du siècle, puis commenceront à chuter, sans toutefois atteindre la zéro émission nette d'ici 2100.
2 °C	RCP 2.6 (SSP1)	1,8 °C	Faibles émissions. Les émissions de dioxyde de carbone chutent et atteignent la zéro émission nette après 2050, avec des niveaux différents d'émissions de dioxyde de carbone nettes négatives. Ce scénario répond à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter les hausses de température à 2,0 °C au-dessus des températures préindustrielles d'ici 2100.

Plus de risques physiques ↑

↓ Plus de risques de transition

Ces risques physiques s'aggraveront probablement dans plusieurs décennies. Cela complique l'exercice de modélisation du risque financier lié aux événements climatiques aigus et chroniques, car les incidences futures doivent être actualisées à leurs valeurs courantes. Cela a pour effet de rendre la valeur à risque climatique associée à ces événements moins élevée que ce que l'on pourrait attendre de façon intuitive. Par conséquent, il est souvent préférable d'évaluer l'importance relative des risques physiques par type de catastrophe naturelle que de se limiter à des valeurs absolues. Les catastrophes naturelles que nous prenons en compte dans le calcul de la valeur à risque climatique à cause des risques et des occasions physiques comprennent la chaleur extrême, le froid extrême, le vent extrême, les précipitations extrêmes, les chutes de neige extrêmes, les cyclones tropicaux, les inondations côtières, les inondations fluviales, le faible débit des cours d'eau et les feux incontrôlés.

Notre analyse indique que le potentiel de retombées financières des risques et occasions physiques sur nos actifs sous gestion s'accroît conformément aux trajectoires de température modélisées (voir la figure 9). On peut citer d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur l'exposition au risque, mais qui sont actuellement exclus de ce modèle, tels que le rôle des assurances qui couvrent les coûts des dommages causés aux actifs ou les perturbations de l'activité, la résilience et les mesures d'adaptation prises par les émetteurs, les perturbations des chaînes logistiques et d'autres répercussions socio-économiques résultant de risques liés à la nature.

Globalement, dans tous les scénarios, la chaleur extrême est le risque naturel qui présente le plus grand impact financier potentiel. D'un autre côté, les occasions physiques découlent largement de la réduction de l'exposition au froid extrême.

Figure 9 : Valeur à risque climatique liée aux risques et occasions physiques pour les actions et les obligations de sociétés de RBC GMA, par scénario climatique

Au 31 décembre 2024. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie, et à l'annexe 3 pour les tableaux des données climatiques.

Scénario climatique	Centre de contact IP Scénario	VAR climatique (occasions et risques physiques)	Inondations côtières	Froid extrême	Chaleur extrême	Précipitations extrêmes	Vent extrême	Inondations fluviales	Chutes de neige extrêmes	Faible débit des rivières	Cyclones tropicaux	Incendies de forêt
5°C	RCP 8.5 (SSP5)	-6,3 %	-0,9 %	0,6 %	-4,2 %	-0,7 %	-0,2 %	-0,2 %	0,0 %	-1,1 %	-1,0 %	0,0 %
4°C	RCP 7.0 (SSP3)	-5,1 %	-0,8 %	0,5 %	-3,2 %	-0,6 %	-0,2 %	-0,1 %	0,0 %	-1,3 %	-0,8 %	0,0 %
3°C	RCP 4.5 (SSP2)	-3,8 %	-0,7 %	0,4 %	-2,1 %	-0,4 %	-0,1 %	-0,1 %	0,0 %	-1,6 %	-0,6 %	0,0 %
2°C	RCP 2.5 (SSP1)	-2,4 %	-0,6 %	0,2 %	-1,2 %	-0,2 %	-0,1 %	-0,1 %	0,0 %	-1,3 %	-0,4 %	0,0 %

LÉGENDE

↑ Occasions physiques (VAR climatique positive)

↓ Risques physiques (VAR climatique négative)

VAR climatique

³⁰Adaptation par RBC GMA. D'après le GIEC, 2021 : Résumé à l'intention des décideurs. In: « Changement climatique 2021 – Les bases scientifiques physiques. Contribution du Groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. [Lien](#)



3. Gestion du risque

3.2 Détermination et évaluation des risques liés au climat

Description des processus qu'applique l'organisation pour relever et évaluer les risques liés au climat

Nous reconnaissons que l'exposition la plus importante aux risques et aux occasions liés au climat pourrait provenir des placements gérés par RBC GMA au nom de ses clients (voir la section 2.2). C'est pourquoi la section suivante porte sur les processus que nous avons mis en place pour cerner et évaluer les risques et les occasions liés au climat au regard de nos placements applicables.

Détermination de l'importance relative des risques liés au climat

Les risques d'investissement liés au changement climatique sont complexes et peuvent varier selon le marché, la région, la catégorie d'actifs et le type d'effets. Les équipes des placements de RBC GMA accordent la priorité aux critères ESG qui sont considérés comme les plus importants pour les décisions d'investissement concernant les types de placements applicables, y compris les facteurs climatiques. Les risques sont considérés comme importants pour les placements s'ils ont le potentiel d'influer sur le rendement financier. Les critères peuvent dépendre entre autres du secteur et de l'industrie d'une société émettrice, ou en ce qui concerne les émetteurs souverains, de l'environnement économique, social et politique, ainsi que de l'accessibilité des ressources naturelles et de la dépendance vis-à-vis de celles-ci.

Processus de détermination et d'évaluation des risques liés au climat

RBC GMA contribue à la détermination et à l'évaluation des risques liés au climat, dans le cadre de ses décisions de placement, en mettant l'accent sur la recherche et les connaissances liées au climat, en utilisant des données climatiques et ses solutions technologiques, et en fournissant un tableau de bord des changements climatiques comme outil de surveillance du risque.

Recherche et connaissances dans le domaine du climat

RBC GMA mène une recherche dans le domaine climatique pour éclairer ses politiques et pratiques d'investissement responsable, et pour mettre en œuvre l'intégration des critères ESG et les activités de gestion active pour les types de placements applicables. Cette recherche s'ajoute au contrôle diligent (incluant le dialogue), à la recherche externe et aux autres données et renseignements que les équipes des placements peuvent utiliser pour éclairer la prise de décision en matière de placement. En 2024, nous avons fait avancer la recherche sur des sujets liés au climat, avec notamment : un cadre d'évaluation des plans de transition climatique, une analyse de la répartition du carbone dans le portefeuille, une optimisation du portefeuille en fonction des objectifs de réduction des émissions, et un cadre d'évaluation de l'exposition des sociétés émettrices aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques.

RBC GMA publie des perspectives et réflexions sur l'investissement responsable à l'intention des clients et des autres parties prenantes, afin de partager nos points de vue sur des sujets précis et de développer les connaissances et la compréhension des enjeux ESG. En 2024, RBC GMA a publié des communications portant sur le vote par procuration, les perspectives sur les changements climatiques et la nature, les tendances dans le domaine de l'investissement responsable et les attentes des investisseurs, ainsi que ses Réflexions sur la Conférence sur les changements climatiques (COP28). Consultez la page de nos [perspectives sur l'investissement responsable](#) pour accéder aux publications de RBC GMA. Afin de renforcer les connaissances internes, nous fournissons un bulletin mensuel sur l'investissement responsable et invitons des conférenciers et des présentateurs externes à partager leurs connaissances et leurs points de vue sur divers sujets relatifs à l'investissement responsable.

Données et technologie dans le domaine du climat

Les données, paramètres et méthodologies sur le climat ne cessent de se multiplier et d'évoluer. Par le biais de systèmes internes, toutes les équipes des placements ont accès à un éventail de données climatiques à l'échelle des portefeuilles, des secteurs, des émetteurs et des titres. Ces données climatiques sont issues de renseignements directement fournis par les émetteurs, de données externes (brevets de faibles émissions, objectifs fondés sur des données scientifiques), de recherches publiées par des tiers et de résultats d'estimations et de modélisations. Dans la mesure du possible, les données utilisées sont des données publiées et vérifiées de manière indépendante par des fournisseurs externes. Celles-ci peuvent ensuite être complétées par les résultats de recherches menées lors d'entretiens et de la réalisation de contrôles diligents. L'équipe Investissement responsable donne aux équipes des placements accès à des directives et à une formation détaillées sur les paramètres et méthodologies climatiques, fournis sous forme

de guides méthodologiques, de webinaires et de séances de formation individuelles, au besoin.

Tableau de bord sur le climat

Les équipes des placements peuvent évaluer et surveiller régulièrement les risques et les occasions liés au climat par l'entremise du tableau de bord des changements climatiques, un outil interactif en ligne qui contient une série de paramètres climatiques à l'échelle des portefeuilles de placements, avec des répartitions détaillées par secteur et pour les principaux titres. Le tableau de bord des changements climatiques est produit pour les portefeuilles d'actions et de titres à revenu fixe, et il est mis à jour chaque trimestre³¹. Depuis 2024, les données sur les émissions de carbone associées aux obligations souveraines sont incluses dans le tableau de bord des changements climatiques. À mesure que de nouvelles données sont disponibles, des paramètres et renseignements supplémentaires peuvent être ajoutés

Figure 10 : Exemple de paramètres climatiques inclus dans le tableau de bord des changements climatiques (2024)

ÉMISSIONS DE CARBONE	ANALYSE DE LA TRANSITION	RESPECT DE L'OBJECTIF ZÉRO ÉMISSION NETTE	ANALYSE DE SCÉNARIOS CLIMATIQUES
<ul style="list-style-type: none"> Émissions découlant d'activités de prêt Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone Émissions/M\$ investis Contribution du secteur Principaux titres <p><i>Paramètres comprenant : Les émissions de périmètres 1, 2 et 3</i> <i>Comprend les émissions de dioxyde de carbone par des entités souveraines</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Risques et occasions liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone Placements liés aux combustibles fossiles Part des revenus verts Brevets portant sur des solutions à faibles émissions de carbone Placements liés à la production d'énergie Principaux titres 	<ul style="list-style-type: none"> Objectifs liés au climat des émetteurs Respect de l'objectif de température Principaux titres 	<p>Valeur à risque (VAR) climatique, par scénario :</p> <ul style="list-style-type: none"> Zéro émission nette d'ici 2050 (transition ordonnée, 1,5 °C) Moins de 2 °C (transition ordonnée, 2 °C) Transition retardée (transition désordonnée, 2 °C) Contributions déterminées au niveau national (scénario Terre-étuve, 3 °C)

Exigences réglementaires actuelles et émergentes dans le domaine des changements climatiques

RBC GMA cherche à collaborer de façon constructive avec les autorités réglementaires et autres législateurs. Nous participons à des initiatives qui, selon nous, contribueront à accroître la transparence, protégeront les investisseurs et favoriseront l'efficacité des marchés financiers et l'accès équitable à ceux-ci. Lorsque les intérêts sont en accord, nous pouvons participer à des initiatives du secteur de l'investissement responsable aux côtés d'investisseurs partageant les mêmes idées. Dans tous les cas, nous encourageons à produire des résultats qui servent les intérêts de nos clients.

Nous surveillons les règlements existants et émergents liés aux questions ESG, par l'entremise de groupes de travail internes, d'associations sectorielles et des travaux de recherche de l'équipe Investissement responsable. RBC GMA participe également aux consultations réglementaires, le cas échéant, et principalement par l'entremise d'associations sectorielles. Les membres de l'équipe Investissement responsable participent également à un certain nombre de comités et de conseils, ce qui met en avant le rôle de RBC GMA dans la défense des enjeux ESG importants. Au besoin, des groupes de travail ou de coordination interfonctionnels sont créés pour appuyer la mise en œuvre des nouvelles exigences réglementaires.

³¹ Le nombre de stratégies pour lesquelles un tableau de bord des changements climatiques est produit peut varier d'une période à l'autre, et toutes les stratégies de placement de RBC GMA ne sont pas incluses. La fréquence à laquelle les équipes des placements passent en revue les tableaux de bord peut varier en fonction de l'équipe.

3.2 Gestion des risques liés au climat

Décrire les processus qu'applique l'organisation pour gérer les risques liés au climat

RBC GMA gère les risques et les occasions liés aux changements climatiques en intégrant les facteurs ESG importants dans les décisions de placement pour les types de placements applicables. Cela peut inclure chaque étape de notre processus de gestion des placements, y compris la sélection des placements et la gestion de portefeuille. Nous nous appuyons sur la gérance active, notamment le dialogue et le vote par procuration, pour promouvoir la surveillance de la gouvernance et la gestion des risques liés au climat pour les types de placements applicables. De plus, nous participons à des initiatives du secteur de l'investissement responsable pour compléter et faire progresser Notre démarche en matière d'investissement responsable, afin de répondre aux besoins ou aux occasions dans les domaines les plus importants.

Intégration ESG

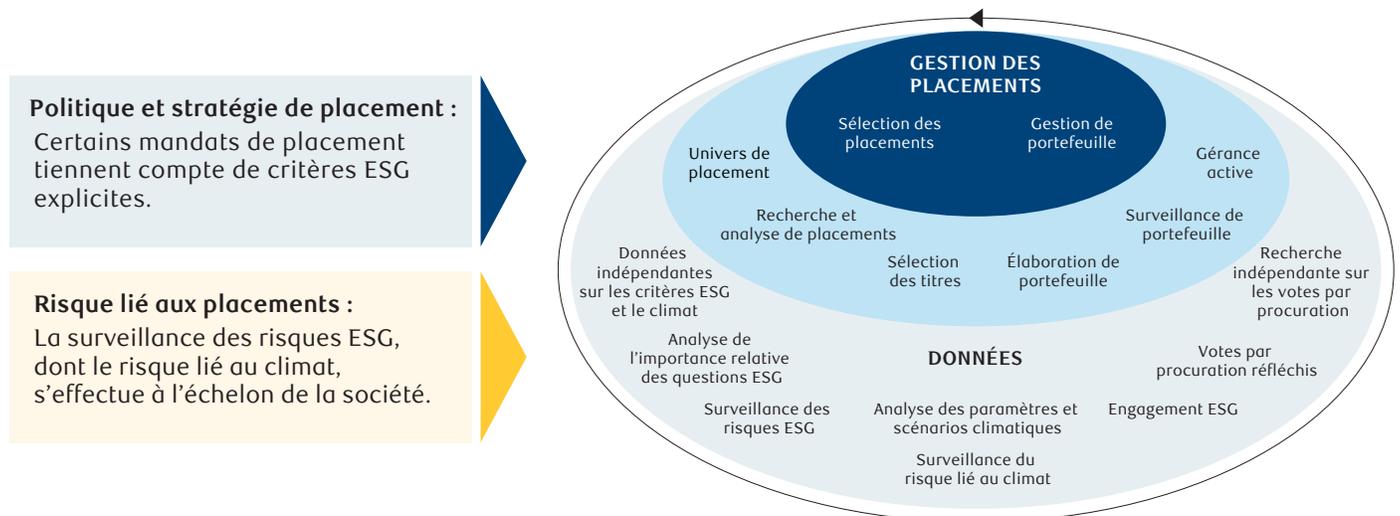
RBC GMA estime que les émetteurs qui gèrent leurs risques et occasions importants liés aux critères ESG sont plus susceptibles d'obtenir un meilleur rendement ajusté au risque à long terme. Chaque équipe des placements détermine à son gré l'importance

des critères ESG pour ses placements, en s'appuyant sur des outils comme le tableau Materiality Map du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), la recherche et les ressources internes, en discutant avec des experts de l'industrie, et la recherche externe et orientée vendeur.

Les équipes des placements sont responsables de l'intégration des critères ESG et de l'incorporation des facteurs ESG importants pour les types de placements applicables. La figure 11 donne un aperçu de la façon dont les équipes des placements de la société intègrent les critères ESG, bien que certains processus puissent varier selon la catégorie d'actifs, la région et la philosophie de l'équipe des placements. Chaque année, l'équipe Investissement responsable documente les processus d'intégration des critères ESG appliqués par les équipes des placements. Cela comprend les approches globales des équipes, leurs saisies de données, les mesures qu'elles prennent et les outils qu'elles emploient pour déterminer, évaluer et intégrer les facteurs ESG importants dans leurs décisions de placement et de gestion de portefeuille. Le chef, Investissement responsable supervise l'examen des processus d'intégration des critères ESG pour chaque équipe.

Figure 11 : Exemple d'intégration des critères ESG dans les décisions de placement

Ce diagramme illustre comment les facteurs ESG importants peuvent être intégrés aux décisions de placement.



Gérance active

En tant que gestionnaires des actifs de nos clients, nous harmonisons nos votes par procuration, notre dialogue et notre participation aux initiatives sectorielles avec ce qui, selon nous, est dans l'intérêt supérieur de nos placements et de nos portefeuilles. Nous croyons que ces activités, menées conjointement avec nos efforts d'intégration des critères ESG, peuvent contribuer à notre objectif d'offrir à nos clients des rendements financiers à long terme ajustés en fonction du risque.

Vote par procuration

RBC GMA cherche à agir dans l'intérêt supérieur des portefeuilles qu'elle gère, ce qui s'étend à l'exercice des droits

de vote rattachés aux titres de ces portefeuilles. Nous exerçons les droits de vote associés aux portefeuilles que nous gérons en vue d'accroître la valeur à long terme des titres en portefeuille. Nous prenons chaque décision de vote en toute indépendance, en conformité avec nos [Directives de vote par procuration](#) (les Directives). Ces directives donnent un aperçu des principes et des pratiques qui, selon nous, amélioreront la valeur à long terme des titres détenus dans nos portefeuilles, et de la façon dont nous voterons généralement sur des questions particulières. Elles sont mises à jour continuellement en fonction de nos points de vue sur les tendances émergentes en matière de gouvernance et d'investissement responsable. Nos directives s'appliquent aux sociétés établies au Canada, aux États-Unis, au

Royaume-Uni, en Irlande, en Australie et en Nouvelle-Zélande. En vertu de nos directives, dans tous les autres marchés, RBC GMA utilise les politiques locales de vote par procuration publiées par Institutional Shareholder Services (ISS). Nous examinons les propositions des actionnaires liées au climat au cas par cas.

Nous mettons nos registres de vote par procuration à la disposition du public sur le site Web de RBC GMA, conformément aux règlements en vigueur. Nous publions aussi des commentaires sur nos activités de vote par procuration dans nos déclarations de gestion, et nous communiquons d'autres renseignements à nos clients, à la demande. À moins de circonstances exceptionnelles, nous ne révélons pas nos intentions de vote sur des propositions précises avant la tenue du vote. Voir [ici](#) pour plus de détails.

Nous croyons que les émetteurs ayant de bonnes pratiques de gouvernance sont généralement en mesure de se concentrer sur une croissance durable à long terme et sont plus susceptibles de gérer efficacement les conflits et les risques environnementaux et sociaux importants. Ces émetteurs sont aussi plus à même d'accéder aux marchés des titres à revenu fixe en cas de besoin, et représentent un risque moindre pour les investisseurs en actions, en raison de l'harmonisation des intérêts entre les actionnaires et la direction. Ainsi, nous pensons que la communication avec la direction ou le conseil d'administration d'un émetteur par l'exercice des droits de vote constitue un moyen efficace d'aborder les questions importantes pour nos placements et peut contribuer à protéger et à améliorer la valeur à long terme des portefeuilles que nous gérons.

Dialogue

Nous dialoguons avec les sociétés émettrices, les organismes de réglementation, les législateurs et les autres interlocuteurs, le cas échéant, dans l'intérêt supérieur de nos placements et portefeuilles. Notre approche de l'engagement ESG s'appuie sur notre conviction selon laquelle les émetteurs qui gèrent les enjeux ESG importants et les risques qui en découlent sont plus susceptibles de réduire les risques de pertes pouvant résulter d'un incident lié aux critères ESG.

Les critères ESG précis dont discutent nos équipes des placements et notre équipe Investissement responsable peuvent différer selon le secteur, la catégorie d'actifs et la région, puisque les thèmes ESG sont choisis en fonction de l'importance relative des critères ESG par rapport à un placement ou portefeuille particulier. Les équipes peuvent également établir leurs thèmes d'engagement ESG en fonction de la taille du placement ou du niveau de risque, entre autres critères.

Initiatives du secteur de l'IR

Nous participons à des initiatives du secteur de l'investissement responsable visant à accroître la transparence, protéger les investisseurs et favoriser l'efficacité des marchés financiers et l'accès équitable à ceux-ci. Nous croyons que l'engagement en faveur d'une réforme réglementaire et juridique conforme aux intérêts supérieurs de nos portefeuilles peut mener à une gouvernance ou à une gestion des critères ESG importants plus efficaces, en plus de partager des considérations plus générales à l'échelle du marché. Ces initiatives comprennent Climate Action 100+ (CA100+), Engagement climatique Canada (ECC) et Investors Policy Dialogue on Deforestation (IPDD). Voir [Notre démarche en matière d'investissement responsable](#) pour obtenir la liste des initiatives du secteur de l'investissement responsable.

3.3 Gestion du risque d'investissement et changements climatiques

Décrire la façon dont les processus visant à relever, à évaluer et à gérer les risques liés au climat s'intègrent dans la gestion du risque globale de l'organisation

Les risques liés au climat peuvent avoir une incidence sur le rendement financier des portefeuilles de placements, en particulier pour les clients ayant un horizon de placement à long terme. L'incidence des risques importants liés au climat sur nos principaux types de risques est prise en compte dans notre processus de gestion du risque d'investissement.

Du côté de l'investissement, nos équipes des placements disposent de données et renseignements pour gérer l'exposition au risque de leurs portefeuilles. Des données sont disponibles pour un large éventail de risques d'investissement, avec notamment des facteurs financiers et ESG tels que les changements climatiques. Les équipes des placements incorporent les facteurs importants dans leurs décisions de gestion de portefeuille, de manière à compléter leurs approches et mandats de placement pour les types de placements applicables. Le tableau de bord sur le climat est un exemple d'outil de surveillance des risques utilisé par les équipes des placements, tel que le décrit la section 3.1.

En ce qui concerne la stratégie de placement, le Comité des stratégies de placement RBC GMA, présidé par le chef des placements, passe en revue l'évaluation de la conjoncture budgétaire et monétaire mondiale, des prévisions de croissance économique et d'inflation, ainsi que l'orientation prévue des taux d'intérêt, des principales devises, des bénéfices des entreprises et des cours boursiers. À partir de ces prévisions globales, il établit des directives précises pouvant servir à la gestion de portefeuilles. Cela peut inclure les risques liés aux critères ESG, y compris ceux liés aux changements climatiques, s'ils sont importants. Les résultats des délibérations du Comité des stratégies de placement RBC GMA sont publiés tous les trimestres dans *Regard sur les placements mondiaux*.

L'équipe Risque d'investissement supervise les risques d'investissement, y compris le risque de marché, le risque de contrepartie et le risque de liquidité, tant au niveau du portefeuille que de l'entreprise. En collaboration avec l'équipe Politique de placement, l'équipe Risque d'investissement est chargée d'établir des budgets de l'appétit pour le risque et du risque au niveau du portefeuille. Les limites de risque, y compris les exigences en matière de diversification et de qualité de l'actif, sont établies dans les mandats de placement de chaque portefeuille et font l'objet d'une surveillance quotidienne. Ces limites varient en fonction des objectifs de placement, de la tolérance au risque et des références des stratégies. Tout dépassement des limites de tolérance du mandat de placement interne est signalé et suivi par l'équipe Politique de placement. Bien que le chef des placements et le chef, Politique de placement examinent périodiquement toutes les limites internes des mandats de placement, l'équipe Risque d'investissement surveille le profil de risque des portefeuilles et le respect des budgets du risque.

Le Comité de gestion du risque d'investissement, GMA, de même que les comités régionaux des États-Unis (Comité de surveillance du risque d'investissement) et des régions Europe, Moyen-Orient et Afrique et APAC (Comité du risque de marché), assurent une surveillance et une gouvernance supplémentaires du risque d'investissement. Le Comité de gestion du risque d'investissement, GMA est présidé par le chef des placements et comprend notamment les chefs régionaux de Gestion du risque et le chef, Politique de placement. Le Comité de gestion du risque d'investissement examine le profil de risque des portefeuilles et aborde les risques importants susceptibles d'influer sur le rendement des placements, y compris les critères ESG et les risques liés au climat qui sont importants.

À l'échelle de la société, RBC GMA établit un appétit pour le risque chaque année et tient un registre de gestion des risques les plus importants pour notre entreprise, y compris les risques d'entreprise, les risques d'investissement, les risques financiers et les risques opérationnels. Les risques liés aux critères ESG et au climat peuvent être inclus s'ils sont jugés importants.



4. Paramètres et cibles

4.1 Mesures relatives au climat et à la nature

Communiquer les paramètres employés par l'organisation pour évaluer les occasions et les risques liés au climat, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion du risque

4.1.1 Paramètres climatiques

RBC GMA a commencé à mesurer et à déclarer les émissions de dioxyde de carbone³² de ses actifs sous gestion en 2020. Depuis lors, nous nous sommes efforcés d'élargir la portée des actifs inclus dans notre analyse climatique. Dans le cadre de ces efforts, nous avons augmenté le pourcentage de nos actifs sous gestion pour lesquels une analyse climatique est effectuée de 48 % (en 2020) à 80 % (en 2024), comme le montre la figure 12.

De 2023 à 2024, nous avons augmenté la portée de l'analyse des actifs sous gestion de 348,3 milliards à 387,8 milliards de dollars américains et la couverture des données climatiques de 86 % à 94 %³³. En 2024, les actifs sous gestion inclus dans la portée de l'analyse et pour lesquels il existait une couverture des données représentaient 365,6 milliards de dollars américains (soit une augmentation de 23 % d'une année sur l'autre). Les comparaisons de la couverture des données pour les années antérieures à 2023 sont limitées en raison des différences dans la portée de l'analyse et la méthodologie utilisée.

Analyse climatique effectuée pour 80 % (387,8 milliards de dollars US) des actifs sous gestion totaux de RBC GMA au 31 décembre 2024.

Cela représente environ 96 % des placements en actions et 86 % des placements en titres à revenu fixe.

Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.

³² Dans le présent rapport, les références aux émissions de dioxyde de carbone se rapportent aux équivalents (éq. CO₂), qui comprennent les émissions de GES. Cela comprend les six GES énumérés dans le [protocole de Kyoto](#) : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), oxyde nitreux (N₂O), hydrofluorocarbones (HFC), perfluorocarbures (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆). Le [Protocole des GES](#) classe les émissions de GES en trois catégories : les émissions du périmètre 1 sont les émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par une organisation ; les émissions du périmètre 2 sont les émissions indirectes provenant de la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par une organisation ; et les émissions du périmètre 3 sont les émissions indirectes provenant de sources qui ne sont pas détenues ni directement contrôlées par une organisation, mais qui sont générées tout au long de sa chaîne de valeur.

³³ La couverture des données climatiques s'est améliorée en 2024, en partie grâce à l'introduction de la cartographie des filiales qui n'était pas prise en compte dans les rapports climatiques avant 2024. Consultez les paramètres et la méthodologie climatiques à l'annexe 2 pour obtenir des détails sur la cartographie des filiales.

Figure 12 : Pourcentage et montant des actifs sous gestion intégrés dans la portée de l'analyse des paramètres climatiques, par année

Au 31 décembre 2024³⁴

	2020	2021	2022	2023	2024
Pourcentage des actifs sous gestion de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse	48 %	54 %	74 %	81 %	80 %
Valeur des actifs sous gestion de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse	206,4 milliards de dollars	260,9 milliards de dollars	287,0 milliards de dollars	348,3 milliards de dollars	387,8 milliards de dollars
Pourcentage des actifs sous gestion inclus dans la portée de l'analyse et pour lesquels il existe une couverture des données				86 %	94 %
Valeur des actifs sous gestion inclus dans la portée de l'analyse et pour lesquels il existe une couverture des données ³⁵				297,8 milliards \$	365,6 milliards \$

Description des principaux paramètres climatiques

RBC GMA s'efforce de fournir des paramètres climatiques qui répondent aux pratiques exemplaires tant établies que nouvelles. Nous nous appuyons sur plusieurs sources pour faire un choix éclairé des paramètres et des méthodologies. Ces sources comprennent l'ESG Sourcebook de la FCA (Royaume-Uni), la norme IFRS S2 « Informations à fournir en lien avec les changements climatiques »³⁶, les recommandations du GIFCC³⁷, la norme Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)³⁸, et la Science Based Targets initiative (SBTi)³⁹.

Figure 13 : Paramètres climatiques clés inclus dans le présent rapport⁴⁰

	Données historiques		Estimations prospectives	
				
Catégorie de paramètre	Émissions de dioxyde de carbone	Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	Respect de l'objectif de température	Analyse de scénarios climatiques
Catégories de titres incluses	<ul style="list-style-type: none"> Actions Obligations de sociétés Obligations souveraines 	<ul style="list-style-type: none"> Actions Obligations de sociétés Obligations souveraines 	<ul style="list-style-type: none"> Actions Obligations de sociétés 	<ul style="list-style-type: none"> Actions Obligations de sociétés
Description	<p>Paramètres des émissions de dioxyde de carbone en valeurs absolues et en fonction des l'intensité des émissions. Comprend les émissions financées, les émissions par dollar investi et l'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone.</p> <p>Les mesures couvrent les émissions des périmètres 1, 2 et 3.</p>	<p>Pourcentage et montant des actifs sous gestion investis dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques, par type.</p>	<p>Mesuré selon la hausse de température prévue, en tenant compte des projections d'émissions et de l'analyse des objectifs de réduction des émissions.</p>	<p>La valeur à risque climatique est calculée pour une gamme de scénarios climatiques, et elle mesure le changement potentiel de l'évaluation d'un émetteur ou d'un portefeuille en raison des risques politiques, des occasions technologiques et des risques et occasions physiques.</p>

³⁴ D'après : [Rapport climatique 2023 de RBC GMA](#), [Rapport climatique 2022 de RBC GMA](#), [Rapport climatique 2021 de RBC GMA](#), [Rapport climatique 2020 de RBC GMA](#). Veuillez consulter la section sur la portée de l'analyse de chaque rapport pour obtenir des renseignements détaillés. Les pourcentages ont été arrondis.

³⁵ Pour les placements en actions et obligations de sociétés, la couverture des données est calculée en fonction de la disponibilité ou non de données sur les émissions de carbone (périmètres 1 et 2). Pour les placements en obligations souveraines, la couverture des données est fondée sur les émissions de GES (tonnes d'équivalent CO₂) du pays. Au 31 décembre 2024.

³⁶ La [norme IFRS S2 « Informations à fournir en lien avec les changements climatiques »](#) a été publiée en juin 2023.

³⁷ [Directives du GIFCC sur les paramètres, les objectifs et les plans de transition](#), octobre 2021.

³⁸ PCAF, [The Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry](#), partie A, 2022.

³⁹ SBTi, [norme Financial Institutions Net-Zero \(FINZ\), ébauche de consultation V 0.1](#), juillet 2024 ; et [Foundations for science-based net-zero target setting in the financial sector](#), avril 2022.

⁴⁰ Les paramètres climatiques clés sont les mesures utilisées pour cerner et évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques. D'autres paramètres peuvent être inclus dans le présent document à des fins de discussion. En 2024, MSCI® a changé de méthodologie pour adopter l'approche [Implied Temperature Rise \(ITR\)](#) (hausse de température prévue). Par conséquent, il n'est pas possible de comparer ce paramètre d'une année à l'autre. Voir l'annexe 2 pour connaître les paramètres climatiques et la méthodologie, et l'annexe 3 pour les tableaux des données climatiques. Veuillez noter que les émissions du périmètre 3 sont présentées à l'annexe 3.

Mesure du respect des objectifs climatiques de nos placements

RBC GMA reconnaît l'importance de l'objectif mondial visant à atteindre zéro émission nette d'ici 2050 afin d'atténuer les risques climatiques. Comme nous l'avons décrit dans [Notre démarche en matière d'investissement responsable](#), nous mesurons, surveillons et publions les émissions de carbone ainsi que notre conformité à l'objectif zéro émission nette pour les placements et portefeuilles applicables. Selon la méthodologie « portfolio climate-aligned baseline » de la norme Draft Financial Institution Net-Zero (FINZ) (ébauche de consultation V 0.1) de la SBTi, les paramètres que nous utilisons pour calculer la conformité à l'objectif zéro émission nette sont en accord avec la définition de « transition » au sens de ladite norme. Selon la norme FINZ de la SBTi, le financement conforme aux objectifs climatiques résulte de la somme des placements qui répondent à la définition de transition et de conformité à l'objectif zéro émission nette⁴¹.

RBC GMA utilise deux mesures pour calculer la conformité des placements à l'objectif zéro émission nette : les placements dans les émetteurs dont les objectifs sont fondés sur la science ou qui ont des objectifs zéro émission nette, et les placements dans les émetteurs dont l'objectif de température est compatible avec l'Accord de Paris. Les objectifs fondés sur la science sont des cibles de réduction des émissions qui sont conformes à l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à « bien en dessous de 2 °C ». Les objectifs d'émissions nettes nulles font référence aux cibles de réduction des émissions respectant une trajectoire de 1,5 °C et qui visent à atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Cette hypothèse découle d'un [rapport du GIEC](#), qui a constaté que pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, les émissions mondiales de GES doivent diminuer d'environ 45 % d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2010, et atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Dans ce contexte, zéro émission nette signifie l'équilibre entre les GES émis dans l'atmosphère et les GES qui en sont retirés.

Figure 14 : Conformité de nos placements aux objectifs climatiques

Au 31 décembre 2024. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie, et à l'annexe 3 pour les tableaux des données climatiques.

Conformité de nos placements aux objectifs climatiques	
Placements dans les émetteurs dont les objectifs sont fondés sur la science ou qui ont des objectifs zéro émission nette	Placements dans les émetteurs dont l'objectif de température est compatible avec l'Accord de Paris
<p>Pour les actions et obligations de sociétés, nous considérons que les objectifs de la société sont compatibles avec l'Accord de Paris (également appelés « objectifs fondés sur la science ») ou à l'objectif zéro émission nette si la SBTi, après les avoir validés, estime qu'ils répondent à ses critères d'établissement des objectifs. En ce qui concerne les obligations souveraines, nous considérons que les émetteurs souverains ont des objectifs zéro émission nette s'ils ont établi des objectifs zéro émission nette et les ont promulgués dans leur législation. Ce paramètre n'est pas normalisé.</p>	<p>Pour les actions et les obligations de sociétés, l'objectif de température d'un émetteur est compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris s'il est inférieur à 2 °C⁴². L'objectif de température d'un émetteur est compatible avec l'ambition de l'Accord de Paris s'il est inférieur à 1,5 °C. La hausse de température prévue sert à mesurer l'objectif de température. Ce paramètre tient compte des émissions de carbone des émetteurs, des prévisions de réduction des émissions selon les objectifs de réduction des émissions qu'ils ont publiés, et de la probabilité d'atteindre les objectifs établis. Ce paramètre n'est pas applicable aux obligations souveraines.</p>
<p>33 % (127,8 milliards de dollars US) des actifs sous gestion de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse sont investis dans des émetteurs ayant des objectifs fondés sur la science ou des objectifs zéro émission nette. Comprend les actions, les obligations de sociétés et les obligations souveraines.</p> <p>29 % (91,3 milliards de dollars US) des actions et des obligations de sociétés de RBC GMA sont investis dans des émetteurs dont les objectifs de zéro émission nette ou fondés sur la science ont été validés (conformément aux directives SBTi).</p> <p>53 % (36,5 milliards de dollars US) sont investis dans des émetteurs souverains qui ont établi un objectif zéro émission nette et ont promulgué cet objectif dans leur législation.</p>	<p>42 % (135,7 milliards de dollars US) des actions et des obligations de sociétés de RBC GMA sont investis dans des émetteurs ayant établi un objectif de température inférieur à 2 °C.</p> <p>15 % (48,2 milliards de dollars US) des actions et des obligations de sociétés de RBC GMA sont investis dans des émetteurs ayant établi un objectif de température inférieur à 1,5 °C.</p>

⁴¹Selon la norme FINZ de la SBTi (ébauche de consultation V 0.1), juillet 2024, [lien](#)), le financement conforme aux objectifs climatiques résulte de la somme du financement des activités réalisées en matière de transition et de mise en conformité avec l'objectif zéro émission nette. Pour les gestionnaires d'actifs, cette mesure est fondée sur les actifs sous gestion. La définition de conformité aux objectifs climatiques fait référence aux contreparties qui réalisent déjà des progrès en matière de réduction des émissions conformément à l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5 °C (activités réalisées en vue de réaliser l'objectif zéro émission nette) et aux contreparties qui travaillent activement à la réalisation de cet objectif (activités de transition). Comme le montre le tableau 12 de l'annexe C de la norme FINZ de la SBTi, la définition de transition fait référence aux contreparties qui opèrent une transition compatible avec l'atteinte des objectifs mondiaux. La définition porte à la fois sur l'ambition (mesure de la transition à court terme en fonction d'objectifs et de plans publics) et sur les progrès (réalisation des réductions d'émissions et transformation des actifs compatibles avec la réalisation de l'ambition de réchauffement de 1,5°C).

⁴²L'objectif de l'Accord de Paris est de limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à un niveau nettement inférieur à 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Accord de Paris, [lien](#). Date de consultation : 10 janvier 2025.

Résumé des principaux paramètres liés au climat

Les paramètres climatiques relatifs aux actifs sous gestion de RBC GMA sont spécifiés dans la portée de l'analyse et présentés par catégorie d'actifs et par région⁴³.

Figure 15 : Principaux paramètres climatiques pour les actifs sous gestion de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse^{44,45}

Au 31 décembre 2024. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse et les références, à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie, et à l'annexe 3 pour les tableaux des données climatiques.

PARAMÈTRES CLIMATIQUES	PART	TOTAL	ACTIONS	OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS	OBLIGATIONS SOUVERAINES
Émissions de dioxyde de carbone	Couverture des données (%)	94 %	99 %	85 %	100 %
Déclaration	Pourcentage des actifs sous gestion (%)	83 %	85 %	70 %	100 %
Estimation	Pourcentage des actifs sous gestion (%)	12 %	14 %	15 %	0 %
Émissions financées (émissions totales de carbone) Y compris les émissions des périmètres 1 et 2 pour les actions et les obligations de sociétés, et les émissions en fonction de la production pour les émetteurs souverains.	Mt éq. CO ₂	33,3	8,8	9,0	15,6
Émissions/M\$ investis (empreinte carbone) Y compris les émissions des périmètres 1 et 2 pour les actions et les obligations de sociétés, et les émissions en fonction de la production pour les émetteurs souverains.	t éq. CO ₂ /M\$ investis	85,9	47,2	67,1	227,9
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone Y compris les émissions des périmètres 1 et 2 (par rapport aux ventes) pour les actions et les obligations de sociétés, et les émissions en fonction de la production (PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat) pour les émetteurs souverains.	t éq. CO ₂ /M\$ de ventes t éq. CO ₂ /M\$ de PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat	-	135,6	221,4	228,3
Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	Couverture des données (%)	90 %	99 %	73 %	100 %
Actions et obligations de sociétés (objectif SBTi validé) et émetteurs souverains (objectifs de zéro émission nette fixés par la loi) Pourcentage des titres détenus (%)	Pourcentage des actifs sous gestion (%)	33 %	35 %	20 %	53 %
Tout objectif climatique Actions et obligations de sociétés (objectif SBTi validé, objectif SBTi annoncé, objectif de zéro émission nette et autre objectif déclarés sur une base volontaire), et émetteurs souverains (objectif de zéro	Pourcentage des actifs sous gestion (%)	82 %	89 %	66 %	96 %
Respect de l'objectif de température	Couverture des données (%)	86 %	99 %	69 %	
Moins de 1,5 °C		15 %	19 %	10 %	-
Entre 1,5 °C et 2 °C	Pourcentage des actifs sous gestion (%)	27 %	31 %	23 %	-
Entre 2 et 3 °C		25 %	27 %	22 %	-
Plus de 3 °C		19 %	22 %	14 %	-
Valeur à risque climatique globale	Couverture des données (%)	87 %	99 %	69 %	
1,5 °C (transition ordonnée) – zéro émission nette d'ici 2050	Valeur à risque climatique globale (%) : Risques liés aux politiques + occasions liées à la technologie + risques et occasions physiques.	-11 %	-10 %	-13 %	-
2 °C (transition ordonnée) – Hausse inférieure à 2 °C		-4 %	-4 %	-5 %	-
2 °C (transition désordonnée) – Scénario de transition retardée		-6 %	-6 %	-8 %	-
3 °C : Scénario des Contributions déterminées au niveau national		-5 %	-5 %	-6 %	-

⁴³ Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse et les références. Les actifs exclus de l'analyse de portefeuille comptent les obligations d'entités sous-souveraines, les liquidités et équivalents, les FNB ou les titres détenus dans des fonds communs de placement tiers, les hypothèques, les titres adossés à des actifs, les autres actifs (principalement des actifs immobiliers et des titres du marché monétaire), les placements privés et les dérivés. Ils le sont principalement en raison de limitations relatives à la disponibilité des données ou à l'applicabilité des méthodologies, ou de leur importance financière mineure par rapport au total des actifs sous gestion. La région correspond au pays de risque de l'émetteur.

⁴⁴ Puisque les valeurs sont arrondies, il se peut que la somme ne corresponde pas au total.

⁴⁵ En vertu des définitions du PCAF en matière de notation de la qualité des données, 87 % des placements de RBC GMA en actions et en obligations de sociétés ont une qualité des données de niveau 2 et 6 % ont une qualité des données de niveau 4 dans la catégorie des émissions des périmètres 1 et 2. La notation du PCAF concernant la qualité des données est échelonnée entre le niveau 1 et le niveau 5, où le niveau 1 représente les données de la meilleure qualité et le niveau 4 les données de la qualité la plus faible. Selon la norme Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry du PCAF, émissions financées, 2^e édition, 2022, [lien](#)

EXEMPLE D'ANALYSE DE TENDANCE HISTORIQUE

L'analyse suivante est présentée à titre indicatif et aux fins de discussion uniquement. Elle vise à démontrer comment évaluer les facteurs sous-jacents des changements dans l'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (IMPC) pour un portefeuille au fil du temps. Cette analyse est appliquée aux placements en actions et en obligations de sociétés inclus dans la portée de l'analyse (voir l'annexe 1). En raison des changements dans les données climatiques sous-jacentes, les méthodologies utilisées pour calculer les paramètres et les actifs inclus dans la portée de l'analyse, entre autres, il est difficile à l'heure actuelle de fournir une analyse comparative des tendances historiques pour les paramètres climatiques.

Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (IMPC) des ASG de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse

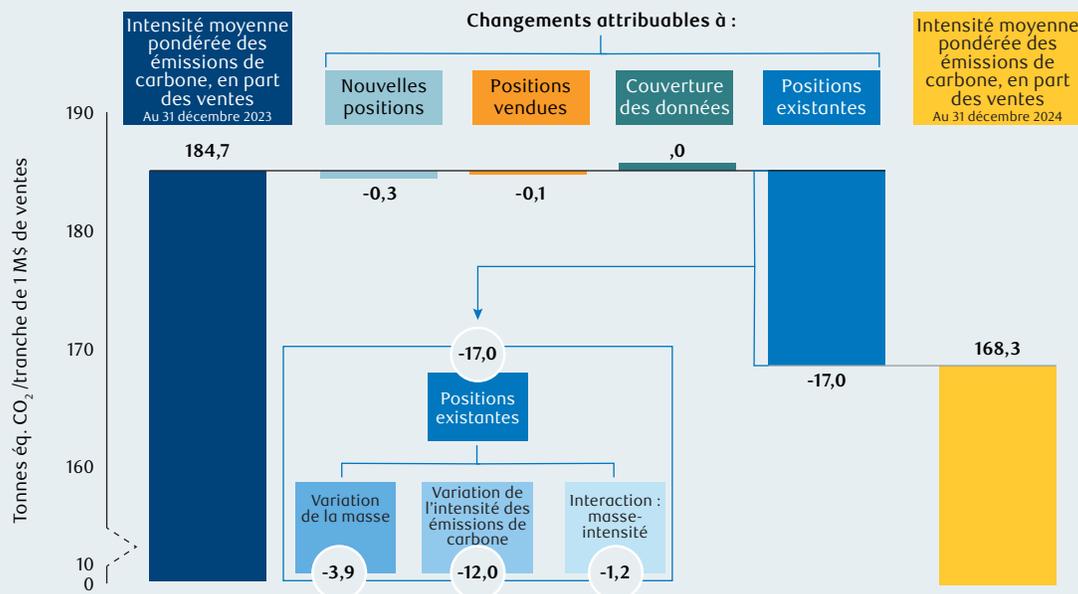
Au 31 décembre pour l'année indiquée

	2023 ⁴⁶	2024 ⁴⁷	Variation en % (d'une année sur l'autre)
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (en part des ventes) Inclusion des émissions des périmètres 1 et 2 pour les placements en actions et en obligations de sociétés. En t éq. CO ₂ /M\$ de ventes	184,7	168,3	-9 %

Conformément aux recommandations du GIFCC concernant l'analyse des tendances historiques⁴⁸, nous avons élaboré un outil interne pour évaluer les facteurs de variation de l'IMPC⁴⁹, dont les résultats sont présentés à la figure 16. D'après les résultats, la variation de l'IMPC d'une année sur l'autre est principalement attribuable aux variations de l'intensité des émissions de carbone associée aux titres pendant la période considérée (c.-à-d. que l'intensité des émissions de carbone des émetteurs a décliné entre le début et la fin de la période). Cette tendance est particulièrement évidente dans le secteur des services publics, où l'intensité des émissions de carbone associée aux titres a diminué.

Figure 16 : À titre indicatif. Analyse des facteurs de variation de l'IMPC (en fonction des ventes) d'une année sur l'autre

Au 31 décembre 2024. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.



⁴⁶Se reporter au [Rapport climatique 2023](#) (annexes 1 et 3). L'IMPC (en fonction des ventes) des actifs sous gestion inclus dans la portée de l'analyse a été retraitée pour 2023 dans le présent rapport, afin de prendre en compte la cartographie des filiales qui représente un changement de méthodologie appliqué en 2024. Cela permet de réaliser une analyse d'une année sur l'autre dans le cadre de cet exemple. Se reporter à l'annexe 2 pour en savoir plus sur la cartographie des filiales.

⁴⁷Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse et à l'annexe 3 pour les tableaux de données climatiques.

⁴⁸GIFC, Implementing the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures, octobre 2021, [lien](#).

⁴⁹La méthodologie élaborée à l'interne est fondée sur la méthodologie de répartition de l'empreinte carbone de MSCI®, disponible [ici](#).

Analyse des émissions de carbone

L'analyse des émissions de dioxyde de carbone donne un aperçu de l'exposition relative des sociétés émettrices et des émetteurs souverains aux risques liés à la transition engendrée par les changements climatiques, comme les risques politique et technologique et le risque de marché. Elle donne également une idée de la contribution des émetteurs aux émissions mondiales, et par extension aux changements climatiques, en valeur relative et en valeur absolue. L'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone d'un portefeuille indique dans quelle mesure il est efficace d'utiliser les émissions de dioxyde de carbone pour générer une unité de production (p. ex. en fonction des ventes ou de la VE avec liquidités pour les sociétés émettrices, ou en fonction du PIB ajusté selon la parité des pouvoirs d'achat pour les émetteurs souverains), et donne un aperçu de la répartition des émetteurs à fortes émissions de carbone dans le portefeuille considéré.

L'IMPC de nos portefeuilles régionaux d'actions et d'obligations de sociétés a tendance à être relativement harmonisée avec leurs références respectives. Les seules exceptions concernent les actions des marchés émergents et les portefeuilles d'obligations de sociétés internationales, ce qui est principalement attribuable aux positions dans les secteurs des services publics et de l'énergie par rapport à l'indice de référence. En général, la pondération sectorielle est un facteur clé de l'IMPC. Dans les portefeuilles d'actions, les secteurs de l'énergie, des services publics, des produits industriels et des matières de base sont ceux qui contribuent le plus aux émissions de carbone du portefeuille, représentant 84 % de l'IMPC (en fonction des ventes)⁵⁰. Dans les portefeuilles d'obligations de sociétés, les secteurs des services publics et de l'énergie sont ceux qui contribuent le plus aux émissions de carbone du portefeuille, représentant 83 % de l'IMPC (en fonction des ventes)⁵¹. Se reporter à l'annexe 3 – Tableaux des paramètres climatiques pour des mesures supplémentaires.

Figure 17 : Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone, en fonction des ventes (émissions des périmètres 1 et 2) pour les placements en actions

Au 31 décembre 2024. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.

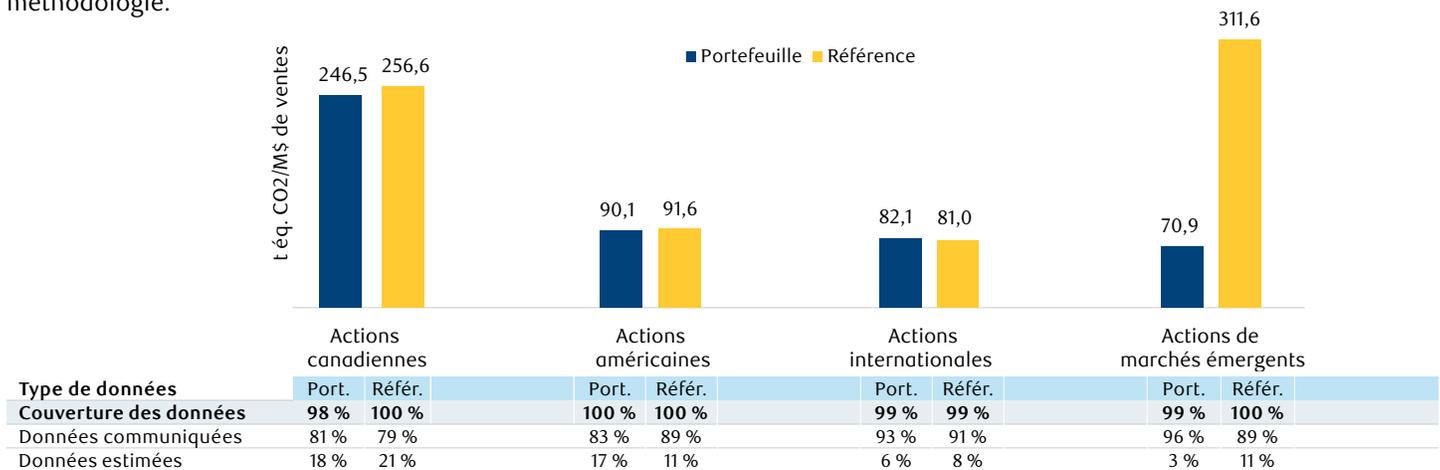
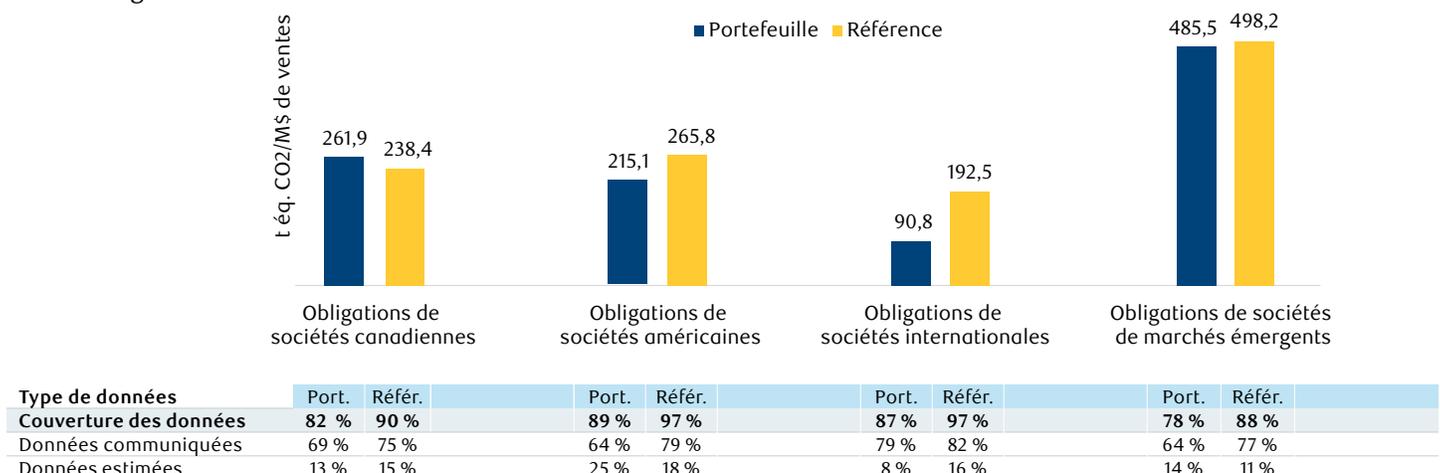


Figure 18 : Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone, en fonction des ventes (émissions des périmètres 1 et 2) pour les obligations de sociétés

Au 31 décembre 2024. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.



⁵⁰ Au 31 décembre 2024. Analyse de RBC GMA.

⁵¹ Ibid.

Les obligations souveraines représentent 14 % (68,3 milliards de dollars US) du total des actifs sous gestion de RBC GMA⁵². Les méthodologies et les approches de mesure des émissions de dioxyde de carbone pour les placements dans les émetteurs souverains continuent d'évoluer et varient généralement selon que les émissions souveraines sont fondées sur la production ou la consommation, et selon la méthode utilisée pour répartir les émissions entre les obligations souveraines. Pour les obligations souveraines, nous appliquons la méthodologie du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) pour le calcul des mesures d'intensité sur la base du PIB ajusté selon la parité des pouvoirs d'achat, puis appliquons une moyenne pondérée au niveau du portefeuille, qui recommande le calcul de l'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone par rapport au PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat. L'intensité de carbone d'un émetteur souverain est un indicateur des risques de transition potentiels auxquels il peut être exposé.

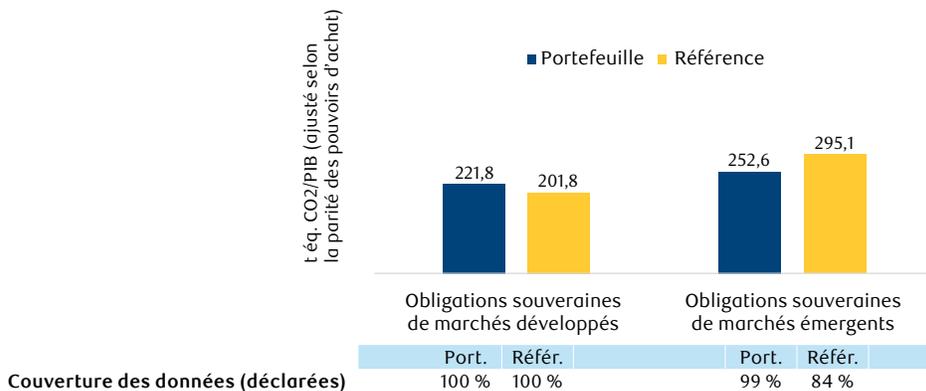
Pour les émetteurs souverains, les émissions fondées sur la production font référence aux émissions produites à l'intérieur des frontières d'un pays et incluent la consommation nationale et les exportations. Cette définition est conforme à l'approche

généralement utilisée par les États souverains pour les émissions territoriales afin d'évaluer leur CDN. Les émissions d'un pays souverain peuvent aussi être fonction des émissions fondées sur la consommation, qui reflètent la demande et tiennent compte des modèles de consommation et des effets sur le commerce. L'utilisation de données relatives aux émissions fondées sur la consommation présente plusieurs limites (par exemple, la disponibilité tardive des données, qui n'incluent généralement pas toutes les émissions de GES). Dans le présent rapport, nous mentionnons les émissions fondées sur la production.

Le portefeuille des obligations souveraines des marchés développés a une intensité moyenne pondérée des émissions de carbone plus importante (par rapport au PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat) que l'indice de référence, principalement en raison de la surpondération du portefeuille dans les obligations souveraines canadiennes. L'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone du portefeuille d'obligations souveraines des marchés émergents est inférieure à celle de sa référence, principalement à cause de la sous-pondération du portefeuille dans plusieurs émetteurs à forte intensité de carbone, par rapport à la référence.

Figure 19 : Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone pour les obligations souveraines, en fonction du PIB ajusté selon la parité des pouvoirs d'achat

Au 31 décembre 2024. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.



Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques

Pour évaluer la trajectoire prospective potentielle des émissions pour les sociétés émettrices et les émetteurs souverains, nous mesurons notre exposition aux émetteurs qui se sont fixé des objectifs de réduction des émissions de dioxyde de carbone (objectifs climatiques). En ce qui concerne les sociétés émettrices, les objectifs climatiques peuvent varier considérablement en fonction de la portée des émissions prises en compte, de la volonté de diminuer les émissions et de la probabilité que les entreprises atteignent ces objectifs. C'est pourquoi des objectifs qui répondent à une norme établie sont préférables aux fins de comparaison et d'uniformité.

Nous considérons que les objectifs de la société sont compatibles avec l'Accord de Paris (également appelés « objectifs fondés sur la science ») ou à l'objectif zéro émission nette si la SBTi,

après les avoir validés, estime qu'ils répondent à ses critères d'établissement des objectifs. La SBTi tient une base de données accessible au public des entreprises ayant des objectifs de zéro émission nette ou objectifs fondés sur les données scientifiques, et de celles qui se sont engagées à définir un objectif de réduction des émissions dans les 24 mois. RBC GMA reconnaît que certains émetteurs peuvent choisir de ne pas appliquer de norme facultative, comme celle de la SBTi. Par ailleurs, à l'heure actuelle, la SBTi n'est pas en mesure d'accepter les engagements ou de valider les objectifs de sociétés appartenant à certains secteurs, par exemple les secteurs du pétrole et du gaz et des combustibles fossiles⁵³. Pour cette raison, nous surveillons aussi nos actifs sous gestion investis dans les sociétés émettrices ayant déclaré elles-mêmes des objectifs de zéro émission nette et d'autres objectifs de réduction des émissions de dioxyde de carbone (« autres objectifs » ci-après).

⁵² Au 31 décembre 2024. Analyse de RBC GMA.

⁵³ Politique SBTi sur les sociétés du secteur des combustibles fossiles, SBTi, [lien](#). Date de consultation : 29 janvier 2025.

33 % (127,8 milliards de dollars US) des actifs sous gestion de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse sont investis dans des émetteurs ayant des objectifs fondés sur des données scientifiques ou des objectifs de zéro émission nette.

Cela comprend 35 % (64,3 milliards \$ US) de placements en actions, 20 % (27 milliards \$ US) d'obligations de sociétés et 53 % (36,5 milliards \$ US) d'obligations souveraines.

Au 31 décembre 2024. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.

82 % (318,5 milliards de dollars US) des actifs sous gestion de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse sont investis dans des émetteurs ayant un objectif climatique.

Cela comprend 89 % (165 milliards \$ US) de placements en actions, 66 % (87,8 milliards \$ US) d'obligations de sociétés et 96 % (65,5 milliards \$ US) d'obligations souveraines.

Pour les obligations souveraines, nous considérons que les émetteurs souverains sont conformes à l'objectif zéro émission nette s'ils ont publié des objectifs zéro émission nette et les ont promulgués dans leur législation. En général, nous pensons qu'il est plus probable qu'un pays ayant adopté des lois relativement à ses objectifs de réduction des émissions prenne des mesures pour atteindre ces objectifs⁵⁴.

Figure 20 : Pourcentage des actifs sous gestion de RBC GMA investis dans des émetteurs ayant un objectif climatique, par type, pour les placements en actions

Au 31 décembre 2024. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.

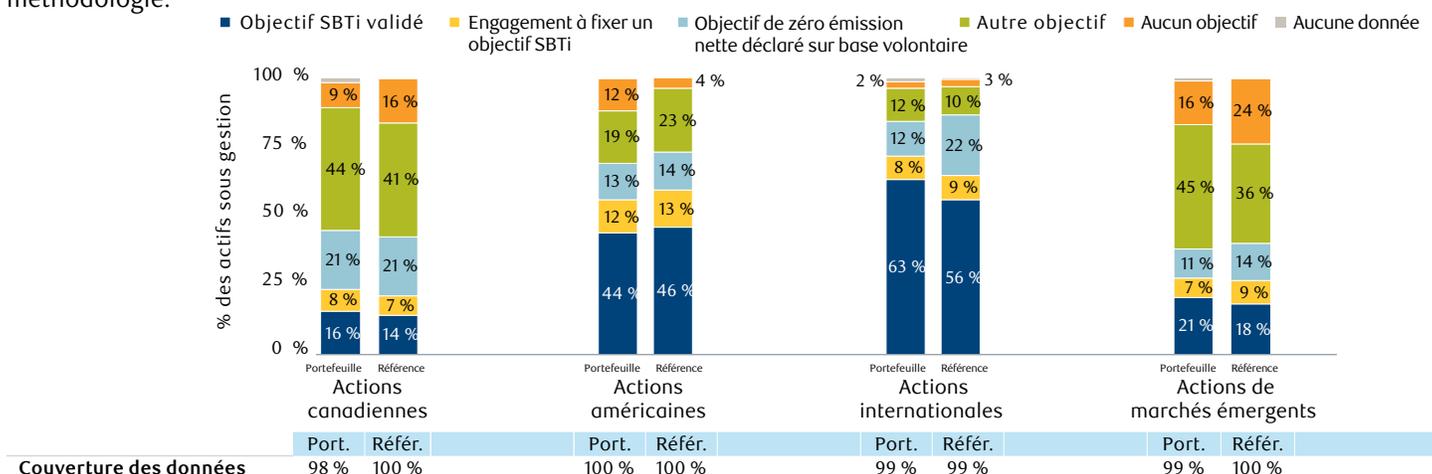
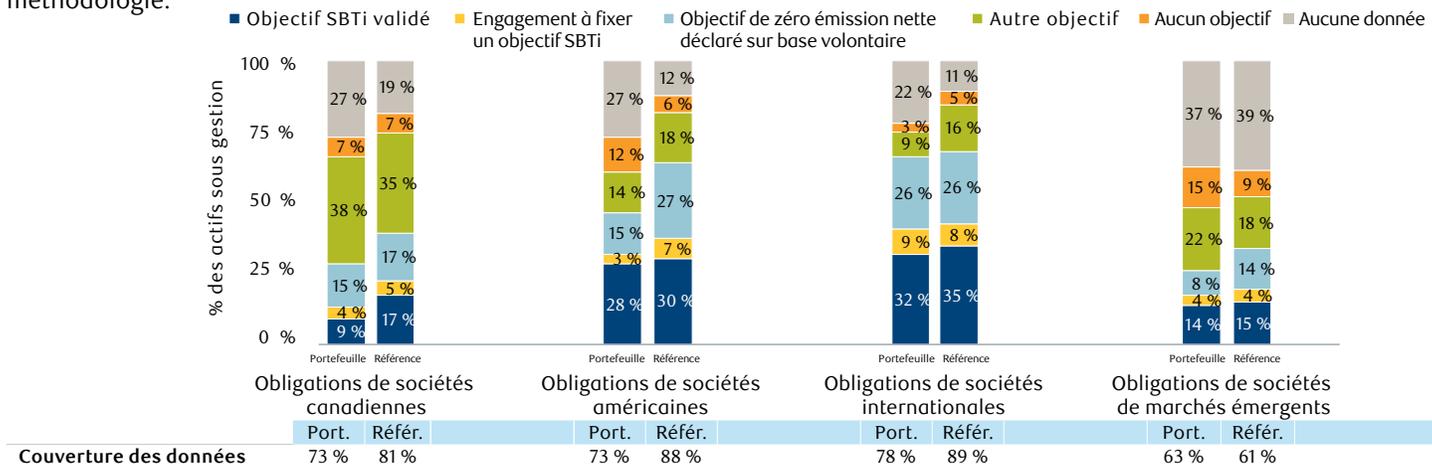


Figure 21 : Pourcentage des actifs sous gestion de RBC GMA investis dans des émetteurs ayant un objectif climatique, par type, pour les obligations de sociétés

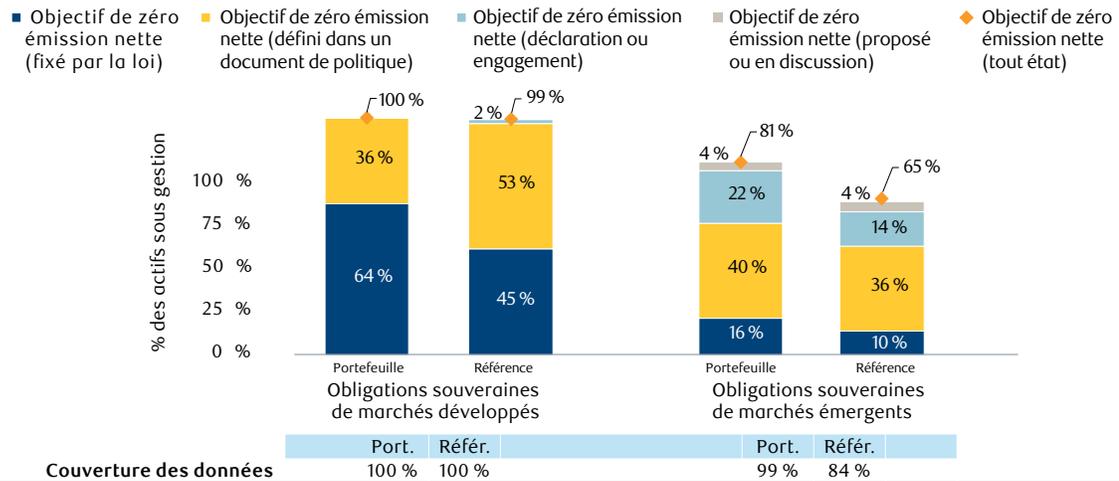
Au 31 décembre 2024. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.



⁵⁴ D'après le site [Net Zero Tracker](#). Les objectifs de zéro émission nette sont ceux qui sont classés dans l'une des catégories suivantes (nom anglais officiel suivi d'une traduction française à titre indicatif) : *Net zero* (zéro émission nette), *Zero emissions* (zéro émission), *Zero carbon* (zéro carbone), *Climate neutral* (neutre sur le plan climatique), *Carbon neutral(ity)* (carbonéutre ou carboneutralité), *GHG neutral(ity)* (sans émissions nettes de gaz à effet de serre), *Carbon negative* (carbonégatif), *Net negative* (émissions nettes négatives), *1.5°C target* (objectif de 1,5 °C), *Science-based target* (objectif fondé sur des données scientifiques). L'état des objectifs est catégorisé de la manière suivante : fixé par la loi, dans un document de politique, dans une déclaration ou dans un engagement, proposé ou en discussion.

Figure 22 : Pourcentage des actifs sous gestion de RBC GMA investis dans des émetteurs ayant un objectif climatique, par type, pour les obligations souveraines⁵⁵

Au 31 décembre 2024. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.



Respect de l'objectif de température

La hausse de température prévue est un paramètre modélisé et prospectif qui indique quelle serait la hausse de la température moyenne mondiale en 2100 si l'économie mondiale avait les mêmes émissions de carbone et les mêmes objectifs qu'un émetteur ou un portefeuille⁵⁶. Ce paramètre tient compte des émissions de carbone des émetteurs, des prévisions de réduction des émissions selon les objectifs de réduction des émissions qu'ils ont publiés, et de la probabilité d'atteindre les objectifs établis. Ainsi, la hausse de température prévue donne une indication de la conformité d'un émetteur ou d'un portefeuille par rapport à une trajectoire de température donnée. Au niveau du portefeuille, la hausse de température prévue peut masquer la répartition du respect de l'objectif de température des émetteurs sous-jacents. C'est pourquoi nous évaluons également le pourcentage d'émetteurs dont l'objectif de température respecte celui de l'Accord de Paris, qui est de limiter le réchauffement de la planète à un niveau « bien en dessous de 2 °C » d'ici 2100, et qui ont l'ambition de limiter le réchauffement à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels⁵⁷. Ce paramètre n'est pas appliqué aux obligations souveraines.

42 % (135,7 milliards de dollars US) des placements de RBC GMA en actions et en obligations de sociétés inclus dans la portée de l'analyse sont investis dans des émetteurs dont l'objectif de température correspond à une hausse inférieure à 2 °C (conforme à l'Accord de Paris).

Cela comprend 49 % (91,9 milliards \$ US) de placements en actions et 33 % (43,8 milliards \$ US) d'obligations de sociétés.

15 % (48,2 milliards de dollars US) des placements de RBC GMA en actions et en obligations de sociétés inclus dans la portée de l'analyse sont investis dans des émetteurs dont l'objectif de température correspond à une hausse inférieure à 1,5 °C.

Cela comprend 19 % (34,9 milliards \$ US) de placements en actions et 10 % (13,3 milliards \$ US) d'obligations de sociétés.

Au 31 décembre 2024. Voir l'annexe 1 pour la portée de l'analyse et l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.

⁵⁵ Ce paramètre considère que l'objectif climatique d'une entité souveraine est un objectif zéro émission nette s'il a été classé par [Net Zero Tracker](#) dans l'une des catégories suivantes (nom anglais officiel suivi d'une traduction française à titre indicatif) : Net zero (zéro émission nette), Zero emissions (zéro émission), Zero carbon (zéro carbone), Climate neutral (neutre sur le plan climatique), Carbon neutral(ity) (carboneutre ou carbonneutralité), GHG neutral(ity) (sans émissions nettes de gaz à effet de serre), Carbon negative (carbonégatif), Net negative (émissions nettes négatives), 1.5°C target (objectif de 1,5 °C), Science-based target (objectif fondé sur des données scientifiques). Ce paramètre tient également compte de l'état des objectifs de zéro émission nette des émetteurs souverains (au sens défini par Net Zero Tracker), soit fixés par la loi (objectif prescrit par la législation ou une ordonnance administrative ; a force de loi), soit énoncés dans un document de politique (objectif fixé dans un document de politique ou de planification, y compris les contributions déterminées à l'échelle nationale ou les stratégies à long terme), soit considérés comme « autres » (déclaration ou engagement, proposé ou en discussion).

⁵⁶ [Implied Temperature Rise Methodology](#), MSCI® ESG Research. Date de consultation : 10 décembre 2024. En 2024, MSCI® a changé de méthodologie pour adopter l'approche [Implied Temperature Rise \(ITR\)](#) (hausse de température prévue). Par conséquent, il n'est pas possible de comparer ce paramètre d'une année à l'autre.

⁵⁷ L'Accord de Paris, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 2015, [lien](#).

La plupart des portefeuilles d’actions et d’obligations de sociétés ont un objectif de température égal ou inférieur à leurs références respectives. La seule exception est le portefeuille d’actions internationales, où notre répartition dans le secteur des matières est le principal facteur d’une conformité à l’objectif de température légèrement meilleure que celle de la référence. À l’échelle régionale, peu de portefeuilles ou références ont actuellement une hausse de température prévue inférieure à 2 °C. Cela était largement prévisible puisque les dernières données, selon le tout dernier rapport du GIEC, indiquent que la hausse de la température moyenne mondiale dépasse déjà de 1,1 °C les niveaux préindustriels, et que le monde suit actuellement une trajectoire devant aboutir à une hausse de température de 2,8 °C d’ici la fin de ce siècle⁵⁸.

Figure 23 : Hausse de température prévue pour les placements en actions de RBC GMA

Au 31 décembre 2024. Se reporter à l’annexe 1 pour la portée de l’analyse, et à l’annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.

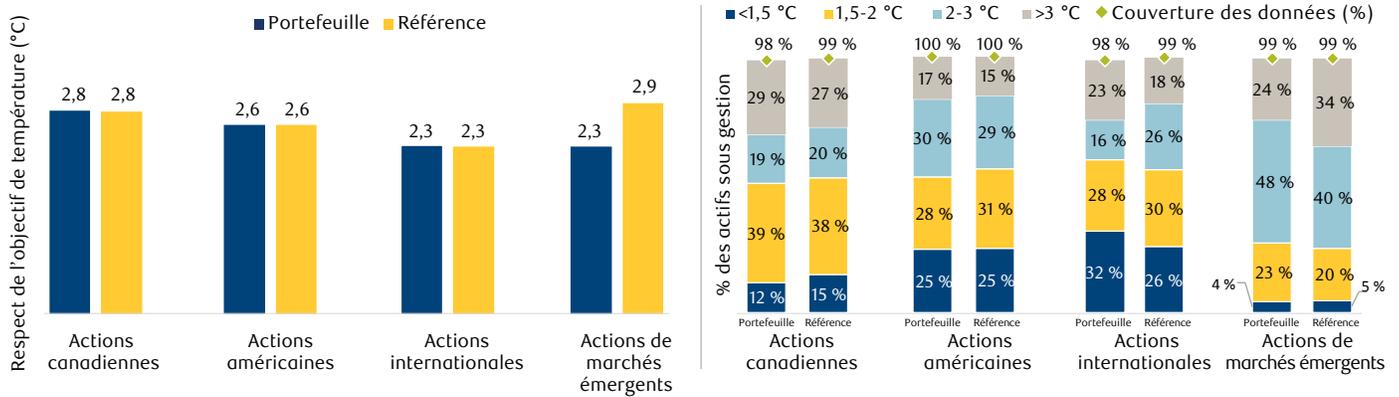
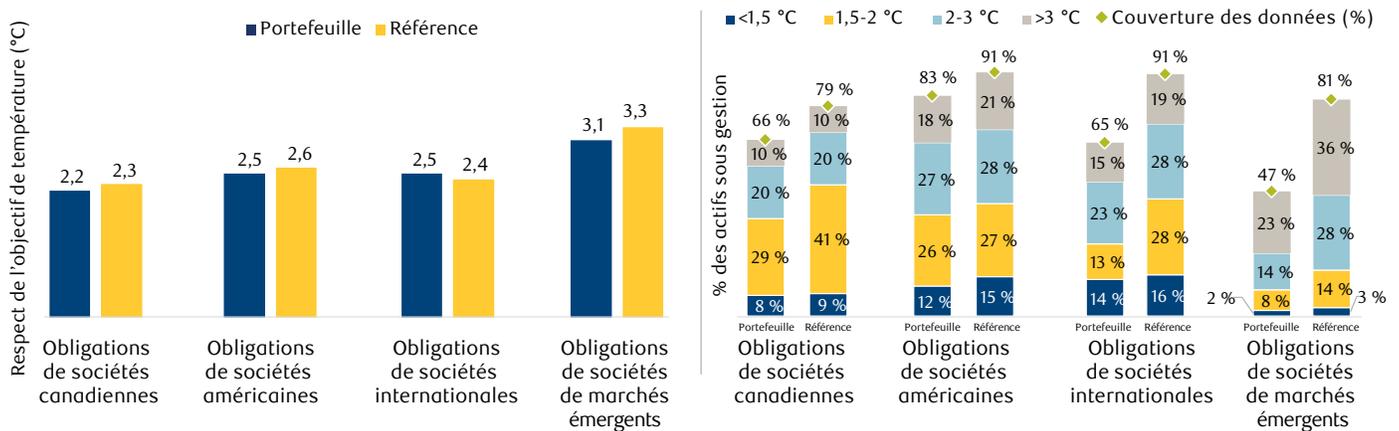


Figure 24 : Hausse de température prévue pour les obligations de sociétés de RBC GMA

Au 31 décembre 2024. Se reporter à l’annexe 1 pour la portée de l’analyse, et à l’annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.



⁵⁸ Rapport de synthèse afférent au sixième Rapport d’évaluation 2023, Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC), mars 2023, [lien](#). D’après les trajectoires modélisées qui sont conformes aux contributions déterminées au niveau national annoncées avant la Conférence des Parties des Nations Unies (COP26) jusqu’en 2030 et en supposant qu’aucune augmentation de l’ambition par la suite n’entraînera un réchauffement médian de la planète de 2,8 °C d’ici 2100.

PLACEMENTS DANS DES OCCASIONS LIÉES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les mesures et les méthodologies qui peuvent être utilisées pour évaluer les occasions liées aux changements climatiques sont appliquées au cas par cas dans le cadre du processus de placement, pour les types de placements applicables et conformément aux ententes ou mandats de placement. Les mesures qui peuvent être utilisées pour évaluer les occasions liées aux changements climatiques comprennent, sans s'y limiter, le pourcentage des revenus dérivés d'occasions liées aux changements climatiques⁵⁹ et de placements dans des émetteurs offrant des occasions liées aux changements climatiques⁶⁰.

10 % (31,8 milliards de dollars US) des placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA sont investis dans des émetteurs dont plus de 10 % des revenus sont dérivés d'occasions liées aux changements climatiques.

27 % (86,7 milliards de dollars américains) des placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA sont investis dans des émetteurs dont une partie des revenus (plus de 0 %) sont dérivés d'occasions liées aux changements climatiques. Le revenu moyen pondéré dérivé d'occasions liées aux changements climatiques, parmi les placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA, est de 4 %.

6 % (18,8 milliards de dollars US) des placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA sont investis dans des émetteurs qui offrent des occasions liées aux changements climatiques.

Au 31 décembre 2024. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.

4.1.2 Mesures liées à la nature

RBC GMA peut être exposée à des répercussions liées à la nature et à des relations de dépendance vis-à-vis de celle-ci (les « facteurs liés à la nature ») par le biais de l'investissement dans des émetteurs eux-mêmes exposés à ces facteurs. Par exemple, les émetteurs des secteurs suivants peuvent connaître d'importantes répercussions ou relations de dépendance liées à la nature (« secteurs prioritaires ») : papier et produits forestiers, énergie, mines, transports, produits alimentaires et boissons, vêtements, services publics, produits chimiques, semi-conducteurs et construction⁶¹.

Évaluation par RBC GMA de l'exposition au risque découlant de facteurs liés à la nature

En 2024, nous avons évalué la répartition des placements en actions et en obligations de sociétés dans les secteurs prioritaires et la répartition dans les émetteurs menant des opérations ou des activités dans des zones sensibles. Ce sont les deux paramètres de base recommandés par le TNFD pour les gestionnaires d'actifs⁶².

Pour les placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA, 29 % (91,1 milliards de dollars US) sont investis dans des secteurs prioritaires⁶³, et 51 % (163,2 milliards de dollars US) dans des émetteurs qui exercent leurs activités dans des zones sensibles⁶⁴ (voir les figures 25 et 26). La part des activités dans un secteur prioritaire ou des zones sensibles n'est pas nécessairement révélatrice du risque auquel les émetteurs peuvent faire face. À ce titre, nous avons complété cette analyse en déterminant si les émetteurs exerçant des activités dans des zones sensibles peuvent présenter des risques liés à la biodiversité. Cette approche est fondée sur la question de savoir si les émetteurs peuvent avoir une incidence négative sur la biodiversité locale, s'ils n'ont pas d'analyse d'impact, ou s'ils ont fait face à une controverse liée à la biodiversité (voir la figure 26)⁶⁵.

⁵⁹ Les revenus dérivés des occasions liées aux changements climatiques sont fondés sur la méthodologie MSCI® ESG Sustainable Impact Metrics ([lien](#)) et le facteur de données de la catégorie « solutions d'impact environnemental ». Ce facteur de données représente, à l'échelle de l'émetteur, le total de tous les revenus dérivés de l'un des six thèmes d'impact environnemental suivants : énergie de remplacement, efficacité énergétique, bâtiment durable, prévention de la pollution, eau durable ou agriculture durable. Analyse de RBC GMA fondée sur MSCI ESG Research, MSCI®

⁶⁰ Les émetteurs qui offrent des occasions liées aux changements climatiques sont fondés sur la méthodologie MSCI® Low-Carbon Transition (LCT) Risk Assessment ([lien](#)) et la catégorie « solutions ». La méthodologie LCT mesure l'exposition des sociétés aux risques et aux occasions liés à la transition vers une économie à faibles émissions de dioxyde de carbone, ainsi que la gestion de ces risques, à partir de multiples intrants, afin de déterminer le type de risque ou d'occasion qu'elles pourraient rencontrer au fil de la transition. Analyse de RBC GMA fondée sur MSCI ESG Research, MSCI®

⁶¹ Également désignés comme les secteurs prioritaires du TNFD dans le présent rapport, étant donné que ces secteurs sont adaptés des directives sectorielles : conseils supplémentaires pour les institutions financières, Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (TNFD), juin 2024, [lien](#).

⁶² Conseils supplémentaires pour les institutions financières, TNFD, juin 2024, [lien](#)

⁶³ Au 31 décembre 2024. Voir la portée de l'analyse à l'annexe 1. Nous avons catégorisé les titres de sociétés que nous détenons dans seize secteurs prioritaires du TNFD, en fonction du code de classification de la Nomenclature des activités économiques (NACE) de l'entité juridique pour l'activité génératrice du plus haut revenu. Les secteurs prioritaires sont fondés sur les conseils supplémentaires pour les institutions financières, TNFD, juin 2024, [lien](#).

⁶⁴ Les établissements actifs dans des zones sensibles sont définis comme des sociétés ayant au moins trois biens corporels connus dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité, c'est-à-dire des forêts saines, des zones où la biodiversité est intacte, des zones principales de conservation ou des fronts de déforestation. Analyse de RBC GMA fondée sur MSCI ESG Research, MSCI®. Selon les zones sensibles du point de vue de la biodiversité et les mesures de dépistage de la déforestation, [lien](#).

⁶⁵ Ce paramètre est conforme à l'indicateur d'incidence négative sur la biodiversité du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (indicateur 7). Un émetteur susceptible de participer à des activités qui ont une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité : mène des activités dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, est défini comme ayant des incidences potentiellement négatives sur la biodiversité locale sans avoir d'analyse d'impact, ou est impliqué dans des controverses ayant une grave incidence sur la biodiversité locale. Analyse de RBC GMA fondée sur MSCI ESG Research, MSCI®. D'après la méthodologie de mesure de l'incidence négative, SFDR, mai 2024, [lien](#).

Figure 25 : Placements de RBC GMA en actions et en obligations de sociétés appartenant aux secteurs prioritaires du TNFD

Au 31 décembre 2024. Voir la portée de l'analyse à l'annexe 1.

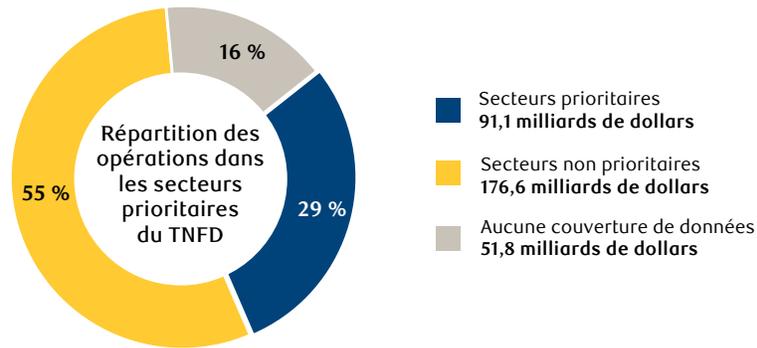
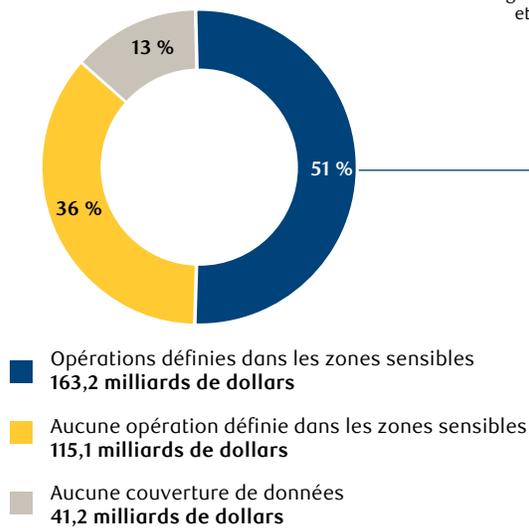


Figure 26 : Placements de RBC GMA en actions et en obligations de sociétés menant des activités dans des zones sensibles

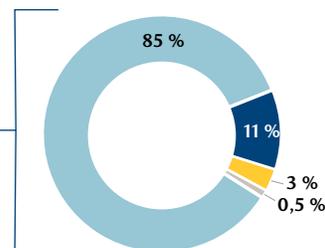
Au 31 décembre 2024. Voir la portée de l'analyse à l'annexe 1.

ASG investis dans des émetteurs réalisant des opérations dans des zones sensibles



ASG investis dans des émetteurs exposés à des risques liés à la biodiversité

Sur la base des émetteurs réalisant des opérations dans des zones sensibles, dont l'évaluation suggère qu'ils pourraient avoir une incidence négative sur la biodiversité locale (et qui n'ont aucune analyse d'impact), et qui pourraient faire face à une controverse liée à la biodiversité



- Émetteurs qui pourraient avoir une incidence négative sur la biodiversité locale et qui n'ont aucune analyse d'impact **17,9 milliards de dollars**
- Émetteurs faisant face à une controverse liée à la biodiversité **5,5 milliards de dollars**
- Aucun risque lié à la biodiversité définie **138,9 milliards de dollars**
- Aucune couverture de données **0,8 milliard de dollars**

Évaluation par RBC GMA des dépendances et des répercussions liées à la nature

Pour mieux comprendre l'importance pour nos placements des relations de dépendance vis-à-vis de la nature et des répercussions sur celle-ci, nous avons utilisé l'outil *Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure* (ENCORE)⁶⁶. Les dépendances et les répercussions liées à la nature pour les émetteurs (et le niveau de risque) sont fondées sur les catégories ENCORE, qui sont reliées aux émetteurs en fonction de leur principale activité génératrice de revenus selon les codes de la Nomenclature statistique des activités économiques (NACE)⁶⁷.

Pour les placements de RBC GMA en actions et en obligations de sociétés dans les secteurs prioritaires, 37 % (33,4 milliards de dollars américains) peuvent être très dépendants de facteurs liés à la nature, et 52 % (47,7 milliards de dollars américains) peuvent avoir des répercussions très importantes sur la nature⁶⁸. La dépendance vis-à-vis de la nature représentant le risque le plus élevé pour les émetteurs est associée aux *services de gestion et de qualité de l'eau* ; 94 % des placements dans les secteurs prioritaires ont une dépendance modérée, élevée ou très élevée à l'égard de ce facteur. La répercussion liée à la nature représentant la répartition la plus élevée est la pollution ; 91 % des placements dans les secteurs prioritaires, respectivement, ont des répercussions modérées, élevées ou très élevées sur ces facteurs⁶⁹. Il convient de noter que l'exposition aux dépendances et répercussions liées à la nature ne tient pas compte des activités de gestion du risque entreprises par un émetteur pour faire face aux risques.

⁶⁶ L'outil [ENCORE](#) est tenu et mis à jour par Global Canopy, l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) et le PNUE-WCMC. Version : octobre 2024.

⁶⁷ Les répercussions sur la nature et les relations de dépendance vis-à-vis de celle-ci sont définies selon ENCORE, mais regroupées selon l'analyse de RBC GMA. Les regroupements de RBC GMA (avec les catégories ENCORE entre parenthèses) sont les suivants : pour les dépendances vis-à-vis de la nature : climatisation et qualité de l'air (Air Filtration ; Global climate regulation; Local [micro and meso] climate regulation; Noise attenuation; Other regulating and maintenance service - Mediation of sensory impacts [other than noise]) ; services culturels, récréatifs et éducatifs (education, scientific and research services; Recreation-related services; Spiritual, artistic and symbolic services; Visual amenity services) ; habitat et biodiversité (Biological control; Genetic material; Nursery population and habitat maintenance; Other provisioning services - Animal-based energy, Pollination) ; services de gestion des sols et des déchets (Biomass provisioning; Other regulating and maintenance service - Dilution by atmosphere and ecosystems; Soil and sediment retention; Soil quality regulation; Solid waste remediation) ; et services de gestion et de qualité de l'eau (Flood mitigation services; Rainfall pattern regulation; Storm mitigation; Water flow regulation; Water purification; Water supply). Pour les répercussions liées à la nature : changements climatiques (Emissions of GHG) ; pollution (Emissions of non-GHG air pollutants; Emissions of toxic soil and water pollutants; Emissions of nutrient soil and water pollutants; Disturbances [e.g., noise, light]; Generation and release of solid waste) ; utilisation des ressources naturelles (Other biotic resource extraction [e.g. fish, timber]; Other abiotic resource extraction; Area of freshwater use; Volume of water use) ; et changements dans l'utilisation des terres et de la mer (Area of land use; Area of seabed use; Introduction of invasive species).

⁶⁸ Au 31 décembre 2024. Voir la portée de l'analyse à l'annexe 1. Analyse de RBC GMA fondée sur l'outil ENCORE ([lien](#)).

⁶⁹ *Ibid.*

Figure 27 : Placements de RBC GMA en actions et en obligations de sociétés dans les secteurs prioritaires présentant de potentielles dépendances et répercussions liées à la nature, selon ENCORE⁷⁰

Au 31 décembre 2024. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse.

Relations de dépendance liées à la nature																	
		Climat et qualité de l'air			Services culturels, récréatifs et éducatifs			Habitat et biodiversité			Services de gestion des sols et des déchets			Services de gestion et de qualité de l'eau			
Actions et obligations de sociétés Investissement dans les secteurs prioritaires (91,0 G\$ US)		Couverture des données	M	É	TÉ	M	É	TÉ	M	É	TÉ	M	É	TÉ	M	É	TÉ
Automobiles et pièces		100 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	97,5 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %
Biens de consommation durables et vêtements		100 %	23,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	6,6 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	37,8 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %
Services au consommateur : distribution et vente au détail de biens de consommation de base		100 %	19,9 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	19,9 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	78,1 %	0,0 %	0,0 %	80,1 %	0,0 %	19,9 %
Énergie		100 %	37,4 %	38,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	53,5 %	37,4 %	0,0 %	46,5 %	48,9 %	4,6 %
Alimentation et boissons		100 %	13,6 %	0,0 %	1,6 %	0,0 %	0,0 %	0,5 %	0,5 %	0,0 %	17,7 %	84,8 %	0,5 %	1,6 %	0,0 %	50,2 %	49,8 %
Articles personnels et ménagers		52 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	51,9 %	0,0 %	0,0 %	51,9 %	0,0 %	0,0 %
Matières		100 %	4,7 %	47,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	13,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	82,7 %	0,5 %	0,0 %	38,0 %	14,3 %	47,7 %
Pharmaceutique et biotechnologie		100 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %
Gestion et promotion immobilière, SPI		100 %	36,6 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	56,8 %	36,6 %	0,0 %	6,6 %	0,0 %	36,6 %
Semi-conducteurs et matériel pour semi-conducteurs		100 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %
Transport		100 %	67,9 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	72,9 %	2,6 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	55,4 %	0,0 %	63,2 %	3,3 %	7,2 %
Services publics		100 %	7,0 %	0,0 %	81,6 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	81,7 %	18,3 %	0,1 %	81,6 %
Investissement dans les secteurs prioritaires		98 %	21 %	15 %	18 %	0 %	0 %	11 %	1 %	0 %	1 %	39 %	16 %	16 %	51 %	16 %	27 %

Exposition globale : Impact maximal		
Modérée	Élevée	Très élevée
35 %	24 %	37 %

⁷⁰ Puisque les valeurs sont arrondies, il se peut que la somme ne corresponde pas au total. Voir la portée de l'analyse à l'annexe 1. Analyse de RBC GMA fondée sur l'outil ENCORE ([lien](#)).

Répercussions liées à la nature

Actions et obligations de sociétés Investissement dans les secteurs prioritaires (91,0 G\$ US)		Couverture des données	Changements climatiques			Pollution			Utilisation des ressources naturelles			Variation de l'utilisation des terres et de la mer		
			M	É	TÉ	M	É	TÉ	M	É	TÉ	M	É	TÉ
Automobiles et pièces		100 %	1,4 %	0,0 %	0,0 %	30,6 %	0,0 %	69,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Biens de consommation durables et vêtements		100 %	39,4 %	0,7 %	0,0 %	57,1 %	40,7 %	2,2 %	98,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Services au consommateur ; distribution et vente au détail de biens de consommation de base		100 %	80,1 %	0,0 %	0,0 %	98,0 %	0,0 %	0,0 %	80,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,5 %
Énergie		100 %	26,4 %	71,6 %	2,0 %	37,4 %	5,1 %	48,4 %	48,4 %	5,1 %	33,7 %	41,2 %	3,1 %	33,7 %
Alimentation et boissons		100 %	15,6 %	0,0 %	0,0 %	43,0 %	41,4 %	15,6 %	97,9 %	0,5 %	1,6 %	0,0 %	0,5 %	1,6 %
Articles personnels et ménagers		49 %	51,9 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	51,9 %	51,9 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Matières		100 %	73,5 %	26,5 %	0,0 %	4,2 %	5,5 %	90,3 %	45,7 %	3,5 %	45,4 %	1,1 %	2,8 %	44,9 %
Pharmaceutique et biotechnologie		100 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Gestion et promotion immobilière, SPI		100 %	0,0 %	36,6 %	0,0 %	6,6 %	0,0 %	36,6 %	43,2 %	0,0 %	0,0 %	93,4 %	0,0 %	0,0 %
Semi-conducteurs et matériel pour semi-conducteurs		100 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	11,6 %	88,4 %	0,0 %	11,6 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Transport		100 %	84,9 %	9,9 %	0,0 %	58,6 %	0,0 %	9,9 %	62,6 %	0,0 %	0,0 %	3,2 %	0,0 %	65,3 %
Services publics		100 %	0,0 %	18,4 %	81,6 %	0,0 %	7,0 %	93,0 %	18,4 %	81,6 %	0,0 %	18,3 %	81,6 %	0,1 %
Investissement dans les secteurs prioritaires		98 %	33 %	26 %	16 %	29 %	15 %	46 %	44 %	17 %	13 %	16 %	17 %	20 %

Exposition globale : dépendance maximale

Modérée	Élevée	Très élevée
35 %	24 %	37 %

4.2 Émissions de GES attribuables à l'exploitation

Communiquer les émissions de gaz à effet de serre des périmètres 1 et 2, et, s'il y a lieu, du périmètre 3 ainsi que les risques connexes

En mars 2025, RBC a publié une mise à jour de sa [stratégie climatique](#) appelée Stratégie climatique, dont l'une des priorités stratégiques est d'intégrer les considérations climatiques à ses activités et opérations. Dans le cadre de cette priorité, RBC s'est engagée à réduire les émissions associées aux activités de RBC, ce qui comprend les émissions provenant des opérations de RBC GMA. La stratégie de RBC pour réduire les émissions associées à ses opérations est axée sur les émissions générées par les immeubles qu'elle occupe, un domaine dans lequel RBC a le maximum de contrôle et d'influence.

Les émissions attribuables à l'exploitation de RBC sont déclarées dans le [Rapport de la durabilité 2024 de RBC](#), qui comprend un rapport d'assurance limitée indépendant de PricewaterhouseCoopers (PwC) pour certains paramètres⁷¹. PwC a effectué une mission d'assurance limitée pour une sélection de mesures climatiques de RBC, parmi lesquelles les émissions de périmètre 1, les émissions de périmètre 2 (selon l'emplacement), les réductions d'émissions de GES attribuables aux certificats d'énergie renouvelable, les émissions de périmètre 3 (voyages d'affaires), l'intensité des émissions de GES provenant de la consommation d'énergie, le pourcentage d'électricité provenant de sources renouvelables pour toutes les propriétés, et les crédits carbone achetés et retirés.

Se reporter à la section 4.1 et à l'annexe 3 pour la divulgation des émissions de périmètre 3 de RBC GMA (catégorie 15 : placements).

4.3 Objectifs liés au climat

Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les occasions et les risques liés au climat ainsi que les résultats obtenus par rapport à ces objectifs

RBC GMA reconnaît l'importance de l'objectif mondial visant à atteindre zéro émission nette d'ici 2050 afin d'atténuer les risques climatiques. À titre de gestionnaire d'actifs, nous avons le devoir de gérer les actifs de nos clients conformément à l'objectif déclaré dans leur stratégie de placement ou leur mandat de placement. RBC GMA peut proposer des stratégies ou mandats de placement précis qui incluent un objectif lié au climat. Cependant, nous ne fixons pas d'objectifs liés au climat au regard des actifs sous gestion, à moins que le client n'ait expressément demandé un objectif pour sa stratégie de placement ou que cela soit indiqué dans l'objectif de placement du fonds. Nous pensons que le moyen le plus efficace d'aborder les risques et occasions liés au climat est d'intégrer les principaux facteurs climatiques dans les décisions de placement, par le biais de la gérance active, et de fournir des solutions fondées sur le climat en réponse aux besoins des clients.

Nous mesurons et déclarons la conformité de nos actifs sous gestion à l'objectif climatique en nous fondant sur nos placements dans les émetteurs ayant des objectifs basés sur la science ou des objectifs zéro émission nette, et dans les émetteurs dont l'objectif de température est compatible avec l'objectif (2 °C) et l'ambition (1,5 °C) de l'Accord de Paris. Voir la section 4.1 pour plus de détails.

⁷¹ Veuillez noter que le Rapport de la durabilité 2024 de RBC porte sur l'exercice 2024 (1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024), tandis que le Rapport climatique 2024 de RBC GMA porte sur l'année civile 2024 (1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024).

Annexe 1 : Portée de l'analyse et références pour les paramètres climatiques

Dans le présent rapport, une analyse climatique est effectuée au regard de 80 % (387,8 milliards de dollars US) du total des actifs sous gestion de RBC GMA au 31 décembre 2024. Cela représente 96 % des placements en actions de RBC GMA et 86 % des placements à revenu fixe.

Les actifs exclus de l'analyse de portefeuille sont les obligations d'entités sous-souveraines, les liquidités et équivalents, les FNB ou les titres détenus dans des fonds communs de placement tiers, les hypothèques, les titres adossés à des actifs, les autres actifs (principalement des actifs immobiliers et des titres du marché monétaire), les placements privés et les dérivés. Ils le sont principalement en raison de limitations relatives à la disponibilité des données ou à l'applicabilité des méthodologies, ou de leur importance financière mineure par rapport au total des actifs sous gestion.

Tableau 1 : Portée de l'analyse pour les paramètres climatiques, par catégorie d'actifs et par région

Portefeuilles de RBC GMA	Actifs sous gestion		Indice de référence	Couverture des données de la référence
	USD (milliards)	Couverture des données (%) ⁷²		
Actions :				
Actions canadiennes	58,8 \$	98 %	Indice composé plafonné S&P/TSX	100 %
Actions américaines	74,6 \$	100 %	Indice S&P 500	100 %
Actions internationales	27,1 \$	99 %	Indice MSCI Europe, Australasia, Far East (EAFE)	99 %
Actions des marchés émergents	25,1 \$	99 %	Indice MSCI Marchés émergents	100 %
Sous-total	185,6 \$	99 %		
Titres à revenu fixe de sociétés				
Obligations de sociétés canadiennes	55,4 \$	82 %	Indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada	90 %
Obligations de sociétés américaines	35,4 \$	89 %	Indice ICE BofA U.S. Corporate Master	97 %
Obligations de sociétés internationales	33,0 \$	87 %	Indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate (BAGACC)	97 %
Obligations de marchés émergents	10,1 \$	78 %	Indice JPMorgan Corporate Emerging Markets Bond Diversi-fied(CEMBI)	88 %
Sous-total	133,9 \$	85 %		
Obligations souveraines⁷³				
Obligations souveraines de marchés développés	53,8 \$	100 %	Bloomberg Global Treasury Total Return	100 %
Obligations souveraines de marchés émergents	14,5 \$	99 %	Indice J.P. Morgan Emerging Market Bond Index Global Diver-sified (EMBIGD) ⁷⁴	84 %
Sous-total	68,3 \$	100 %		
Total des actifs sous gestion inclus dans la portée de l'analyse pour ce rapport	387,8 \$	94 %		
% du total des actifs sous gestion de RBC GMA	80% \$			
Total des actifs sous gestion de RBC GMA	484,7 \$			

⁷² Au 31 décembre 2024. La couverture des données est fondée sur les émetteurs qui ont déclaré ou estimé l'intensité de leurs émissions de dioxyde de carbone des périmètres 1 et 2 (tonnes/million de dollars US de ventes). Pour les émetteurs souverains, la couverture des données est calculée en fonction des émissions de gaz à effet de serre (en tonnes d'équivalent CO₂).

⁷³ Dans le présent rapport, les pays inclus dans le portefeuille des marchés développés (ou économies avancées) sont basés sur leur pays de risque selon la classification définie par le Fonds monétaire international (FMI). Tous les autres pays non inclus dans cette catégorie relèvent de la catégorie des marchés émergents.

⁷⁴ Aux fins du présent rapport, les obligations d'État des marchés émergents sont comparées à une référence des marchés émergents exprimée en une monnaie forte, l'indice JPMorgan Emerging Market Bond Global Diversified (EMBIGD). Certains de ces placements seront néanmoins des effets en monnaie locale détenus dans des portefeuilles comparés à l'indice en monnaie locale.

Annexe 2 : Paramètres et méthodologie climatiques

Tableau 2 : Aperçu des principaux paramètres climatiques

Actions et obligations de sociétés		
Émissions de dioxyde de carbone		
Paramètre	Renseignements complémentaires	
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Description	La valeur absolue des émissions dont un portefeuille est responsable. Dans le cas des titres détenus dans des sociétés, les émissions sont réparties en fonction de la valeur de marché des titres détenus en portefeuille et de la valeur de l'entreprise avec liquidités de la société.
	Formule	$\sum_n^i \frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{Valeur de l'entreprise, y compris les liquidités}_i} \times \text{émissions de l'émetteur}_i$ <p><i>i = placement « i »</i> <i>n = nombre d'obligations d'État dans le portefeuille.</i></p> <p>Nota : Le même dénominateur est utilisé pour les actions et les obligations de sociétés cotées afin de permettre le regroupement pour l'ensemble des portefeuilles.</p>
	Unité	t éq. CO ₂
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI®
	Remarques sur la méthodologie	Ce paramètre est calculé pour les émissions des périmètres suivants : 1, 2 et 3. Puisque les émissions financées sont une mesure absolue des émissions directement liée aux actifs sous gestion du portefeuille, il n'est pas facile de les comparer à une référence. Par conséquent, les émissions financées des références ne sont pas fournies.
Émissions/M\$ investis (empreinte carbone)	Description	Mesure le montant des émissions financées générées par un portefeuille pour chaque tranche de placement du portefeuille d'un million de dollars US, exprimé en t éq. CO ₂ par million de dollars US.
	Formule	$\frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{Valeur de l'entreprise, y compris les liquidités}_i} \times \text{émissions de l'émetteur}_i \right)}{\text{Valeur actuelle du portefeuille (M\$)}}$
	Unité	t éq. CO ₂ /tranche de placement de 1 M\$ US
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI®
	Remarques sur la méthodologie	Ce paramètre est calculé pour les émissions des périmètres suivants : 1, 2 et 3.
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone par rapport aux ventes	Description	Mesure l'intensité carbonique du portefeuille en fonction de l'intensité carbonique de chaque émetteur (par rapport aux ventes) et du poids de l'émetteur dans le portefeuille.
	Formule	$\sum_n^i \left(\frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}} \times \frac{\text{Émissions de l'émetteur}_i}{\text{Ventes de l'émetteur en M\$}_i} \right)$
	Unité	t éq. CO ₂ /M\$ US de ventes
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI®
	Remarques sur la méthodologie	Ce paramètre est calculé pour les émissions des périmètres suivants : 1, 2 et 3. Il s'agit d'un paramètre moyen pondéré qui est normalisé.
Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques		
Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	Description	Mesure le pourcentage de placements dans les émetteurs qui ont publié des objectifs de réduction des émissions de dioxyde de carbone, par type d'objectif.
	Formule	$\frac{\sum \text{Valeur des sociétés ayant un type de cible climatique}}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}}$
	Unité	Pourcentage des titres détenus (%)
	Source des données	Paramètres ESG de MSCI® et RBC GMA.
	Remarques sur la méthodologie	<p>Pour ce paramètre, on tient compte des types d'objectifs de réduction des émissions de dioxyde de carbone suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif SBTi validé : objectifs de réduction des émissions au niveau de l'entreprise qui ont été examinés et validés de façon indépendante par la SBTi comme étant conformes à leurs normes fondées sur les données scientifiques ou de carboneutralité. ▪ Engagement à fixer un objectif SBTi : Sociétés émettrices qui se sont officiellement engagées à soumettre un objectif fondé sur des données scientifiques ou un objectif de zéro émission nette aux fins d'examen et de validation par la SBTi dans les 24 mois. ▪ Objectif de zéro émission nette déclaré sur une base volontaire : Sociétés émettrices qui ont annoncé publiquement un objectif de zéro émission nette. ▪ Autre objectif : Sociétés émettrices qui ont annoncé publiquement un objectif de réduction des émissions de dioxyde de carbone.

Actions et obligations de sociétés

Respect de l'objectif de température

Hausse de température prévue	Description	Paramètre modélisé et prospectif qui indique la hausse moyenne potentielle de température mondiale en 2100, par rapport aux périodes préindustrielles, sous l'hypothèse que l'économie mondiale conserve le même profil de carbone que l'émetteur ou le portefeuille. La hausse de température prévue comprend les émissions des périmètres 1, 2 et 3.
	Formule	Température sur une base de 1,55 °C + $\frac{\sum (\text{Facteur RCTE} \times \text{Budget mondial}_{\text{année de référence}, i} \times \text{Écart positif financé})_i}{\sum \text{Budgets financés}}$
	Unité	Degrés Celsius (°C)
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI® et RBC GMA
	Remarques sur la méthodologie	<p>Tient compte à la fois des émissions actuelles des émetteurs et de leur réduction prévue des émissions à la suite de leur publication des objectifs de réduction des émissions. Fournit la mesure dans laquelle un émetteur ou un portefeuille respecte une trajectoire de température donnée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'écart à la hausse comme à la baisse est calculé par rapport à la juste part des émissions de GES de l'émetteur inscrites à son budget, selon le scénario « Zéro émission nette 2050 » du Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS), et il est fondé sur la répartition des revenus des sociétés par secteur et par région, ainsi que sur les ajustements annuels en fonction de l'évolution des parts de marché et des récentes émissions des sociétés. ▪ Le facteur RCTE de réchauffement de 0,000545 °C par Gt CO₂ est utilisé conformément au sixième rapport d'évaluation (AR6) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Le facteur RCTE établit un lien entre chaque unité d'émissions qui dépasse le budget carbone mondial restant et le réchauffement additionnel en degrés. Ce facteur permet de convertir l'écart à la hausse ou à la baisse au budget carbone d'un portefeuille en degré de réchauffement. ▪ Budget mondial : Quantité totale d'émissions que le monde peut produire pour limiter le réchauffement climatique à 1,55 °C. Le budget carbone est fondé sur une allocation budgétaire initiale pour la période 2020-2050, laquelle résulte des trajectoires de zéro émission nette d'ici 2050 selon les scénarios du NGFS établis par REMIND. Le budget carbone d'une société est alloué en fonction de la méthodologie de répartition sectorielle de MSCI. ▪ Budget financé : Tient compte de la part du portefeuille que représente le budget carbone de chaque émetteur. La part du portefeuille est définie comme étant la valeur marchande du titre divisée par la valeur d'entreprise de la société, y compris les liquidités. ▪ Dépassement/sous-dépassement des émissions financées : Tient compte de la part du portefeuille que représente le dépassement/sous-dépassement de chaque émetteur, compte tenu de leurs émissions projetées et budgétisées jusqu'en 2050. Ce calcul comprend une évaluation de la probabilité que l'émetteur atteigne ses objectifs. La part du portefeuille est définie comme étant la valeur marchande du titre divisée par la valeur d'entreprise de la société, y compris les liquidités.

Analyse de scénarios climatiques

Valeur à risque climatique globale (VAR)	Description	Variation potentielle de valeur d'un portefeuille attribuable aux facteurs climatiques, exprimée en pourcentage. Donne un aperçu de la façon dont la valeur de marché du portefeuille peut changer dans les différents scénarios climatiques à la suite du risque lié aux politiques, aux occasions technologiques ainsi qu'aux risques et aux occasions physiques.
	Formule	$\text{VAR}_{\text{climatique}}^{\text{globale}} = \text{VAR}_{\text{climatique}}^{\text{liée au risque des politiques}} + \text{VAR}_{\text{climatique}}^{\text{liée aux occasions technologiques}} + \text{VAR}_{\text{climatique}}^{\text{liée aux risques et occasions physiques}}$
	Unité	Pourcentage (%)
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI® et RBC GMA
	Remarques sur la méthodologie	<p>Nous utilisons la valeur à risque climatique pour déterminer le changement potentiel de l'évaluation d'un titre ou d'un portefeuille à la suite de changements climatiques, et modéliser ainsi les futurs coûts et revenus futurs pour les émetteurs, qui sont attribuables au risque lié aux politiques, aux occasions technologiques, ainsi qu'aux risques et aux occasions physiques. Les coûts potentiels sont actualisés et regroupés au niveau du portefeuille, exprimés en pourcentage. Nous mesurons la valeur à risque climatique pour une gamme de scénarios climatiques. Il s'agit d'un paramètre moyen pondéré qui est normalisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valeur à risque climatique liée au risque lié aux politiques : Le coût potentiel (par émetteur) de la conformité aux politiques climatiques gouvernementales (p. ex. la tarification du carbone) afin d'atteindre les réductions d'émissions de chaque scénario climatique. ▪ Valeur à risque climatique des occasions liées à la technologie : Les revenus potentiels (par émetteur) tirés des revenus tirés d'activités sobres en carbone et des technologies sobres en carbone (fondées sur des brevets concernant des activités sobres en carbone), par scénario climatique. ▪ Valeur à risque climatique liée aux risques et occasions physiques : Coût ou revenu potentiel (par émetteur) attribuable aux catastrophes naturelles chroniques et aiguës pour les émetteurs, par scénario climatique. Cela se manifeste par une augmentation (risque) ou une diminution (occasion) des interruptions d'activité ou des dommages causés aux actifs.

Obligations souveraines

Émissions de dioxyde de carbone

Paramètre	Renseignements complémentaires	
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Description	Valeur absolue des émissions (en t éq. CO ₂) dont un portefeuille est responsable. Les émissions sont réparties en fonction de la valeur de marché du titre détenu en portefeuille et du produit intérieur brut (PIB) ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat du pays souverain.
	Formule	$\sum_i \left(\frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{PIB ajusté en fonction de la PPA}_s} \times \text{Émissions provenant de la production d'entités souveraines} \right)$ (s = emprunteur souverain)
	Unité	t éq. CO ₂
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI®, Fonds monétaire international (FMI) et RBC GMA.
	Remarques sur la méthodologie	Ce paramètre est calculé en fonction des émissions de dioxyde de carbone d'entités souveraines (en fonction de la production). Puisque les émissions financées sont une mesure absolue des émissions directement liées aux actifs sous gestion du portefeuille, il n'est pas facile de les comparer à une référence. Par conséquent, les émissions financées des références ne sont pas fournies.
Émissions/M\$ investis (empreinte carbone)	Description	Mesure le montant des émissions financées générées par les obligations souveraines d'un portefeuille pour chaque million de dollars US investi dans le portefeuille.
	Formule	$\sum_i \left(\frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{PIB ajusté en fonction de la PPA}_s} \times \frac{\text{Émissions provenant de la production d'entités souveraines}}{\text{Valeur actuelle du portefeuille (M\$)}} \right)$
	Unité	t éq. CO ₂ /tranche de placement de 1 M\$
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI® et Fonds monétaire international (FMI).
	Remarques sur la méthodologie	Ce paramètre est calculé en fonction des émissions de dioxyde de carbone d'entités souveraines (en fonction de la production).
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (IMPC), par PIB selon la parité des pouvoirs d'achat	Description	L'intensité carbonique d'un émetteur souverain correspond au rapport entre ses émissions de dioxyde de carbone et le PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat du pays souverain.
	Formule	$\sum_i \left(\frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}} \times \frac{\text{Émissions provenant de la production d'entités souveraines}}{\text{PIB ajusté en fonction de la PPA}_s} \right)$
	Unité	t éq. CO ₂ /M\$ US de ventes
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI®
	Remarques sur la méthodologie	Ce paramètre est calculé en fonction des émissions de dioxyde de carbone d'entités souveraines (en fonction de la production). Il s'agit d'un paramètre moyen pondéré qui est normalisé.

Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques

Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	Description	Mesure le pourcentage de placements dans des émetteurs ayant un objectif de zéro émission nette, y compris des objectifs qui sont fixés par la loi, dans une politique, une déclaration ou un engagement, ou des objectifs proposés ou en discussion
	Formule	$\frac{\sum \text{Valeur des placements en titres d'État ayant un type de cible climatique}}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}}$
	Unité	Pourcentage des titres détenus (%)
	Source des données	Site Net Zero Tracker (lien)
	Remarques sur la méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> Ce paramètre considère qu'un objectif climatique d'une entité souveraine est un objectif de zéro émission nette s'il a été classé par le site Net Zero Tracker dans l'une des catégories suivantes (nom anglais officiel suivi d'une traduction française à titre indicatif) : Net zero (zéro émission nette), Zero carbon (zéro carbone), Climate neutral (neutre sur le plan climatique), Carbon neutral(ity) (carboneutre ou carbo-neutralité). Ce paramètre tient également compte de l'état de l'objectif de zéro émission nette des émetteurs souverains (défini par le site Net Zero Tracker) : Fixé par la loi : Objectif prescrit par la législation ou une ordonnance administrative ; a force de loi. Dans un document de politique : Objectif établi dans un document de politique ou de planification, y compris les Contributions déterminées au niveau national ou les stratégies à long terme des pays Une déclaration ou un engagement : Objectif annoncé, mais non encore institutionnalisé de quelque façon que ce soit (p. ex. simple communiqué de presse ou annonce verbale, etc.) Proposé ou en discussion : La direction de l'entité a déclaré qu'elle envisageait un objectif ou s'est jointe à une initiative internationale (comme Climate Neutrality Coalition ou l'Alliance pour l'ambition climatique) en s'engageant à fixer un objectif de zéro émission nette sans toutefois prendre de mesures pour le concrétiser.

Détails supplémentaires de la méthodologie

Qualité et couverture des données

Nous croyons que la qualité et la couverture des données sont importantes dans le calcul des paramètres climatiques. Nous préférons utiliser les données sur les émissions déclarées, calculées conformément au Protocole des GES. Les données sur les émissions déclarées des périmètres 1 et 2 sont disponibles pour 85 % de nos actions et 70 % de nos obligations de sociétés en portefeuille (voir la figure 15). Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, nous utilisons des données estimatives de tiers sur les émissions des périmètres 1 et 2, établies d'après les émissions liées aux activités physiques (p. ex. le nombre de mégawattheures par type de carburant) et les émissions liées aux activités économiques (p. ex. moyenne du secteur en t éq. CO₂/revenus). En raison des limites dans les méthodologies et la comparabilité des émissions déclarées, toutes les données sur les émissions du périmètre 3 sont estimatives⁷⁵. Il y a souvent un décalage dans la déclaration des données sur les émissions de dioxyde de carbone faite par les émetteurs, ce qui signifie que les données sur les émissions déclarées peuvent provenir de différentes années, même si toutes les données sont accessibles à la même date. Par exemple, en ce qui concerne les données sur les émissions de carbone disponibles pour les placements en actions et en obligations de sociétés inclus dans la portée de l'analyse (au 31 décembre 2024), 0,04 % se rapportent à l'exercice 2024, 62 % à 2023, 28 % à 2022 et les 3 % restants à 2021 ou aux exercices précédents⁷⁶.

Normalisation

Nous calculons la moyenne pondérée des paramètres climatiques selon une approche normalisée, c'est-à-dire que nous augmentons à 100 % (« normalisation ») les pondérations des portefeuilles lorsque la couverture des données correspondantes est inférieure à 100 %. Cela a un impact sur les paramètres suivants : l'IMPC (en fonction des ventes, de la VE avec liquidités et du PIB ajusté selon la parité des pouvoirs d'achat) et la valeur à risque climatique. Notre décision de calculer une moyenne pondérée normalisée est conforme à l'évolution du marché et aux tendances réglementaires, mais cela peut donner lieu à des valeurs erronées. Dans le cadre de ce rapport, les implications seront plus visibles pour les portefeuilles et les indices de référence de titres à revenu fixe où la couverture des données est plus faible. Nous avons choisi de publier les valeurs de couverture des données et les paramètres climatiques par souci de transparence, et du fait que cette approche est de plus en plus recommandée par les autorités réglementaires.

Émissions des périmètres 1, 2 et 3

Selon nous, l'analyse des émissions de dioxyde de carbone est essentielle à l'évaluation des risques et des occasions liés aux changements climatiques, et elle est intégrée dans l'analyse prospective. Cependant, l'analyse des émissions de dioxyde de carbone est une mesure fixe et rétrospective, puisqu'elle se fonde sur les émissions passées d'un émetteur et ne reflète pas nécessairement leur niveau futur. Surtout, l'analyse des émissions de dioxyde de carbone ne rend pas compte des mesures qu'un émetteur prend ou prendra pour gérer ou atténuer les risques liés au climat, ou pour tirer parti des occasions. C'est pourquoi RBC GMA utilise des paramètres prospectifs supplémentaires pour évaluer les risques et les occasions liés au climat.

Lorsque nous déterminons et évaluons les risques importants liés au climat pour les sociétés émettrices, nous tenons généralement compte de leurs émissions des périmètres 1, 2 et 3 classifiées selon le Protocole des GES⁷⁷. Pour évaluer les sociétés à titre individuel, la prise en compte des trois périmètres d'émissions est utile, car elle donne un aperçu de l'exposition d'une société aux risques liés au climat dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Toutefois, lorsqu'on regroupe les émissions de l'ensemble des sociétés et les secteurs, comme c'est le cas pour un portefeuille de placements, l'inclusion des émissions du périmètre 3 entraîne le double comptage des émissions. Le double comptage des émissions se produit lorsque les mêmes émissions sont comptabilisées plusieurs fois parce que les émissions de la chaîne de valeur d'une société (périmètre 3) sont les émissions directes d'une autre société (périmètres 1 et 2). Par exemple, les émissions de périmètre 3 attribuables à l'utilisation des produits pour un constructeur automobile (c.-à-d. la combustion de l'essence) sont les mêmes que les émissions de périmètre 1 d'une société de livraison qui utilise les véhicules. Selon une proposition préliminaire récente de l'*Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)*⁷⁸, il est important de reconnaître que l'objectif des données du périmètre 3, même pour une entité, n'est pas d'attribuer la propriété des émissions, mais d'évaluer son exposition au dioxyde de carbone, de sorte que plusieurs entités peuvent être intrinsèquement exposées à la même tonne de carbone. Pour les raisons exposées ci-dessus, lorsque nous mesurons et déclarons les émissions de dioxyde de carbone d'un portefeuille de placements (nos émissions de la catégorie 15 du périmètre 3), nous croyons qu'il est plus approprié d'inclure les émissions des périmètres 1 et 2 des émetteurs. Nous reconnaissons toutefois qu'il existe des opinions et des attentes divergentes à cet égard. C'est pourquoi nous fournissons également des mesures des émissions de dioxyde de carbone pour les émissions de périmètre 3 en annexe 3 – Tableaux de données sur le climat.

Les secteurs à fortes émissions de dioxyde de carbone sont souvent plus exposés aux risques liés à la transition, en raison des risques liés aux politiques gouvernementales et aux perturbations technologiques. Compte tenu de la portée des émissions incluses dans l'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone, il convient de noter que les émissions du périmètre 1 sont en grande partie attribuables au secteur d'activité d'un émetteur, puisque les activités et les extrants de certains secteurs d'activité produisent plus d'émissions que d'autres. Les émissions du périmètre 2 proviennent en grande partie de l'intensité carbonique du réseau électrique des régions où la société exerce ses activités.

Cartographie des filiales

Nous utilisons la cartographie des filiales pour affecter les données climatiques aux sociétés émettrices présentées dans ce rapport. Cette méthode permet d'appliquer les données ESG d'une société mère à ses filiales en fonction de l'actionnariat. Par conséquent, si une société mère détient plus de 50 % d'une filiale, les données ESG ou climatiques associées à la société mère sont attribuées (ou affectées) à la filiale. En 2023, RBC GMA n'appliquait pas encore la cartographie des filiales. Ce changement de méthodologie pourrait avoir une incidence sur la couverture des données et sur les valeurs comparatives d'une année sur l'autre.

⁷⁵ Les paramètres des émissions de dioxyde de carbone, y compris les émissions de périmètre 3, sont présentées à l'annexe 3 – Tableaux de données sur le climat.

⁷⁶ MSCI ESG Climate Change Research, au 1^{er} janvier 2025, MSCI®.

⁷⁷ Les émissions du périmètre 1 sont des émissions directes générées par des sources détenues ou contrôlées par une organisation. Les émissions du périmètre 2 sont des émissions indirectes résultant de la production de l'électricité, de la vapeur et des sources de chaleur achetées par une organisation. Les émissions du périmètre 3 sont des émissions indirectes générées par des sources qui ne sont pas la propriété de l'organisation ou qui ne sont pas directement contrôlées par celle-ci, mais qui surviennent au long de sa chaîne de valeur. Il existe 15 catégories d'émissions de périmètre 3 qui incluent à la fois les activités en amont et en aval.

⁷⁸ *Investor approaches to scope 3: its importance, challenges and implications for decarbonising portfolios*, IIGCC, janvier 2024. [Lien](#)

Annexe 3 : Tableaux de données sur le climat

Veillez consulter la portée de l'analyse et les références des paramètres climatiques fournis dans les tableaux de données ci-dessous à l'annexe 1.

Actions

Principal paramètre climatique	Unité	Total	Actions canadiennes		Actions américaines		Actions internationales		Actions de marchés émergents	
			Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence
Actifs sous gestion inclus dans la portée de l'analyse (G\$ US)			58,8 \$	–	74,6 \$	–	27,1 \$	–	25,1 \$	–
Émissions de dioxyde de carbone (périmètres 1 et 2)	Couverture des données (%)	99 %	98 %	100 %	100 %	100 %	99 %	99 %	99 %	100 %
Émissions déclarées (périmètres 1 et 2)	Pourcentage des ASG (%)	85 %	81 %	79 %	83 %	89 %	93 %	91 %	96 %	89 %
Émissions estimées (périmètres 1 et 2)	Pourcentage des ASG (%)	14 %	18 %	21 %	17 %	11 %	6 %	8 %	3 %	11 %
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Mt éq. CO ₂	8,8	4,7	–	2,5	–	1,0	–	0,6	–
Émissions/M\$ investi (empreinte carbone totale)	t éq. CO ₂ /M\$ investis	47,2	79,6	81,9	33,1	23,0	37,7	48,6	23,4	115,4
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (par rapport aux ventes)	t éq. CO ₂ /M\$ de vente	135,6	246,5	256,6	90,1	91,6	82,1	81,0	70,9	311,6
Émissions de dioxyde de carbone (périmètre 3)	Couverture des données (%)	99 %	98 %	99 %	100 %	100 %	99 %	99 %	99 %	100 %
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Mt CO ₂ eq.	55,4	24,5	–	16,0	–	10,7	–	4,3	–
Émissions/M\$ investis (empreinte carbone totale)	t éq. CO ₂ /M\$ investis	298,8	416,8	455,3	214,0	148,0	394,5	447,7	170,7	423,8
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (par rapport aux ventes)	t éq. CO ₂ /M\$ de vente	740,9	1058,7	1150,0	549,7	575,4	822,7	891,7	485,9	909,2
Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	Couverture des données (%)	99 %	98 %	100 %	100 %	100 %	99 %	99 %	99 %	100 %
Émetteurs ayant un objectif validé, fondé sur des données scientifiques (selon la SBTi)	Pourcentage des ASG (%)	35 %	16 %	14 %	44 %	46 %	63 %	56 %	21 %	18 %
Émetteurs s'étant engagés à fixer un objectif fondé sur des données scientifiques (selon la SBTi)	Pourcentage des ASG (%)	10 %	8 %	7 %	12 %	13 %	8 %	9 %	7 %	9 %
Émetteurs ayant déclaré eux-mêmes un objectif de zéro émission nette	Pourcentage des ASG (%)	15 %	21 %	21 %	13 %	14 %	12 %	22 %	11 %	14 %
Émetteurs ayant un autre objectif climatique quelconque	Pourcentage des ASG (%)	29 %	44 %	41 %	19 %	23 %	12 %	10 %	45 %	36 %
Respect de l'objectif de température	Couverture des données (%)	99 %	98 %	99 %	100 %	100 %	98 %	99 %	99 %	99 %
Respect de l'objectif de température	Degrés Celsius (°C)	2,6	2,8	2,8	2,6	2,6	2,3	2,3	2,3	2,9
Moins de 1,5 °C	Pourcentage des ASG (%)	19 %	12 %	15 %	25 %	25 %	32 %	26 %	4 %	5 %
Entre 1,5 et 2 °C	Pourcentage des ASG (%)	31 %	39 %	38 %	28 %	31 %	28 %	30 %	23 %	20 %
Entre 2 et 3 °C	Pourcentage des ASG (%)	27 %	19 %	20 %	30 %	29 %	16 %	26 %	48 %	40 %
Plus de 3 °C	Pourcentage des ASG (%)	22 %	29 %	27 %	17 %	15 %	23 %	18 %	24 %	34 %
Analyse de scénarios	Couverture des données (%)	99 %	98 %	99 %	100 %	100 %	99 %	99 %	99 %	99 %
Zéro émission nette d'ici 2050 (transition ordonnée 1,5 °C)	(%) VAR climatique	-10 %	-16 %	-16 %	-7 %	-6 %	-9 %	-11 %	-5 %	-13 %
Moins de 2 °C (transition ordonnée 2 °C)	(%) VAR climatique	-4 %	-5 %	-5 %	-2 %	-2 %	-3 %	-5 %	-3 %	-7 %
Transition retardée (transition désordonnée 2 °C)	(%) VAR climatique	-6 %	-9 %	-9 %	-4 %	-4 %	-5 %	-7 %	-4 %	-8 %
Contributions déterminées au niveau national (scénario Terre-étuve 3 °C)	(%) VAR climatique	-5 %	-8 %	-7 %	-3 %	-3 %	-4 %	-5 %	-4 %	-7 %

Obligations de sociétés

Principal paramètre climatique	Unité	Total	Obligations de sociétés canadiennes		Obligations de sociétés américaines		Obligations de sociétés internationales		Obligations de sociétés de marchés émergents	
			Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence
			55,4 \$	–	35,4 \$	–	33,0 \$	–	10,1 \$	–
Actifs sous gestion inclus dans la portée de l'analyse (G\$ US)										
Émissions de dioxyde de carbone (périmètres 1 et 2)	Couverture des données (%)	85 %	82 %	90 %	89 %	97 %	87 %	97 %	78 %	88 %
Émissions déclarées (périmètres 1 et 2)	Pourcentage des ASG (%)	70 %	69 %	75 %	64 %	79 %	79 %	82 %	64 %	77 %
Émissions estimées (périmètres 1 et 2)	Pourcentage des ASG (%)	15 %	13 %	15 %	25 %	18 %	8 %	16 %	14 %	11 %
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Mt éq. CO ₂	9,0	2,6	–	2,6	–	1,5	–	2,3	–
Émissions/M\$ investis (empreinte carbone totale)	t éq. CO ₂ /M\$ investis	67,1	46,0	48,4	73,5	87,6	45,2	69,2	231,6	224,8
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (par rapport aux ventes)	t éq. CO ₂ /M\$ de vente	221,4	261,9	238,4	215,1	265,8	90,8	192,5	485,5	498,2
Émissions de dioxyde de carbone (périmètre 3)	Couverture des données (%)	85 %	82 %	90 %	89 %	97 %	87 %	97 %	79 %	88 %
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Mt CO ₂ eq.	42,8	11,9	–	11,7	–	11,3	–	7,9	–
Émissions/M\$ investi (empreinte carbone totale)	t éq. CO ₂ /M\$ investis	320,0	215,1	248,5	330,4	345,8	343,2	312,2	784,6	540,0
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (par rapport aux ventes)	t éq. CO ₂ /M\$ de vente	803,2	775,1	755,4	706,0	737,5	743,9	673,5	1560,7	1079,0
Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	Couverture des données (%)	73 %	73 %	81 %	73 %	88 %	78 %	89 %	63 %	61 %
Émetteurs ayant un objectif validé, fondé sur des données scientifiques (selon la SBTi)	Pourcentage des ASG (%)	20 %	9 %	17 %	28 %	30 %	32 %	35 %	14 %	15 %
Émetteurs s'étant engagés à fixer un objectif fondé sur des données scientifiques (selon la SBTi)	Pourcentage des ASG (%)	5 %	4 %	5 %	3 %	7 %	9 %	8 %	4 %	4 %
Émetteurs ayant déclaré eux-mêmes un objectif de zéro émission nette	Pourcentage des ASG (%)	17 %	15 %	17 %	15 %	27 %	26 %	26 %	8 %	14 %
Émetteurs ayant un autre objectif climatique quelconque	Pourcentage des ASG (%)	23 %	38 %	35 %	14 %	18 %	9 %	16 %	22 %	18 %
Respect de l'objectif de température	Couverture des données (%)	69 %	66 %	79 %	83 %	91 %	65 %	91 %	47 %	81 %
Respect de l'objectif de température	Degrés Celsius (°C)	2,4	2,2	2,3	2,5	2,6	2,5	2,4	3,1	3,3
Moins de 1,5 °C	Pourcentage des ASG (%)	10 %	8 %	9 %	12 %	15 %	14 %	16 %	2 %	3 %
Entre 1,5 et 2 °C	Pourcentage des ASG (%)	23 %	29 %	41 %	26 %	27 %	13 %	28 %	8 %	14 %
Entre 2 et 3 °C	Pourcentage des ASG (%)	22 %	20 %	20 %	27 %	28 %	23 %	28 %	14 %	28 %
Plus de 3 °C	Pourcentage des ASG (%)	14 %	10 %	10 %	18 %	21 %	15 %	19 %	23 %	36 %
Analyse de scénarios	Couverture des données (%)	69 %	66 %	79 %	84 %	92 %	65 %	91 %	48 %	81 %
Zéro émission nette d'ici 2050 (transition ordonnée 1,5 °C)	(%) VAR climatique	-13 %	-12 %	-12 %	-13 %	-13 %	-10 %	-12 %	-27 %	-26 %
Moins de 2 °C (transition ordonnée 2 °C)	(%) VAR climatique	-5 %	-4 %	-4 %	-5 %	-5 %	-5 %	-4 %	-10 %	-13 %
Transition retardée (transition désordonnée 2 °C)	(%) VAR climatique	-8 %	-7 %	-7 %	-8 %	-8 %	-7 %	-7 %	-13 %	-15 %
Contributions déterminées au niveau national (scénario Terre-étuve 3 °C)	(%) VAR climatique	-6 %	-6 %	-6 %	-6 %	-6 %	-5 %	-6 %	-11 %	-12 %

Obligations souveraines

Principal paramètre climatique	Unité	Total	Marchés développés		Marchés émergents	
			Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence
			53,8 \$	–	14,5 \$	–
Actifs sous gestion inclus dans la portée de l'analyse (G\$ US)						
Émissions de dioxyde de carbone	Couverture des données (%)	100 %	100 %	100 %	99 %	84 %
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Mt éq. CO ₂	15,6	11,9		3,6	
Émissions/M\$ investis (empreinte carbone)	t éq. CO ₂ /M\$ investis	227,9	221,7	201,8	250,6	247,3
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (par rapport au PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat)	t éq. CO ₂ /M\$ de vente	228,3	221,8	201,8	252,6	295,1
Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	Couverture des données (%)	100 %	100 %	100 %	99 %	84 %
Émetteurs ayant un objectif de zéro émission nette (quelconque)	Pourcentage des ASG (%)	96 %	100 %	99 %	81 %	65 %
Émetteurs ayant un objectif de zéro émission nette fixé par la loi	Pourcentage des ASG (%)	53 %	64 %	45 %	16 %	10 %
Émetteurs ayant un objectif de zéro émission nette défini dans un document de politique	Pourcentage des ASG (%)	37 %	36 %	53 %	40 %	36 %
Émetteurs ayant un objectif de zéro émission nette faisant l'objet d'une déclaration ou d'un engagement	Pourcentage des ASG (%)	5 %	0 %	2 %	22 %	14 %
Émetteurs ayant un objectif de zéro émission nette proposé ou en discussion	Pourcentage des ASG (%)	1 %	0 %	0 %	4 %	4 %
Émetteurs ayant d'autres objectifs climatiques	Pourcentage des ASG (%)	4 %	0 %	1 %	18 %	19 %

Annexe 4 : Glossaire

Accord de Paris (et objectif mondial d'atteindre zéro émission nette) : l'Accord de Paris est un traité international qui vise à réduire les émissions de GES et qui a été adopté par de nombreux pays en 2015. L'Accord de Paris a pour objectif de maintenir le réchauffement climatique moyen mondial à « un niveau bien inférieur à 2 °C », et de préférence à 1,5 °C au plus d'ici la fin du siècle. Les meilleures données scientifiques disponibles indiquent que pour atteindre cet objectif, les émissions de GES devront diminuer d'environ 45 % d'ici 2030, par rapport au niveau de 2010, et être nulles en 2050 ou avant ([Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat](#), GIEC, 2019). Dans ce contexte, atteindre zéro émission nette consiste à parvenir à un équilibre entre les GES émis dans l'atmosphère et ceux qui en sont retirés.

Conformité de nos placements à l'objectif climatique et à l'objectif zéro émission nette : se rapporte à l'évaluation de la compatibilité des activités des émetteurs avec l'objectif ou l'ambition de l'Accord de Paris. Voir la définition de l'Accord de Paris pour une description du lien entre les objectifs de l'Accord de Paris et l'objectif zéro émission nette. RBC GMA utilise deux mesures pour calculer la conformité des placements à l'objectif climatique/zéro émission nette, sur la base des directives de la SBTi : (1) les placements dans les émetteurs dont les objectifs sont fondés sur la science ou qui ont des objectifs zéro émission nette, et (2) les placements dans les émetteurs dont l'objectif de température est compatible avec l'Accord de Paris.

Critères ESG importants : se rapporte aux critères ESG qui, à notre avis, sont les plus susceptibles d'avoir une incidence sur le rendement financier d'un émetteur, d'un titre ou d'un portefeuille.

Dépendance vis-à-vis de la nature : se rapporte à la mesure dans laquelle les sociétés ou les modèles d'affaires dépendent d'actifs liés à la nature ou de services écosystémiques, et à la façon dont ceux-ci peuvent représenter un risque financier pour une société. Par exemple, le modèle d'affaires d'une société peut dépendre de la qualité et de la disponibilité de l'eau, de la pollinisation des cultures ou de la constance et de la stabilité des modèles météorologiques. Selon la définition du [Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature](#) (TNFD).

Engagement ESG : se rapporte à la communication entre les investisseurs (ou les gestionnaires d'actifs agissant au nom des investisseurs) et les conseils d'administration, les équipes de direction et autres représentants de l'émetteur. Voir [Notre démarche en matière d'investissement responsable](#) pour en savoir plus.

Équivalent émissions de carbone (et émissions de gaz à effet de serre [GES]) : les références aux émissions de carbone dans les documents de RBC GMA sont exprimées en équivalents CO₂ et comprennent les gaz à effet de serre (GES). Cela comprend les six GES énumérés dans le [protocole de Kyoto](#) : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), oxyde nitreux (N₂O), hydrofluorocarbones (HFC), perfluorocarbures (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆). Le [Protocole des GES](#) classe les émissions de GES en trois catégories : les émissions du périmètre 1 sont les émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par une organisation ; les émissions du périmètre 2 sont les émissions indirectes provenant de la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par une organisation ; et les émissions du périmètre 3 sont les émissions indirectes provenant de sources qui ne sont pas détenues ni directement contrôlées par une organisation, mais qui sont générées tout au long de sa chaîne de valeur.

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) : se rapporte aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui pourraient entraîner des risques ou des occasions ESG pour un émetteur, un titre ou un portefeuille. Les facteurs environnementaux comprennent la pollution de l'air et de l'eau, la biodiversité, les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles. Les facteurs sociaux comprennent la confidentialité et la sécurité des données, la santé et la sécurité, et les droits de la personne. Les facteurs de gouvernance comprennent la structure et l'indépendance des conseils d'administration, la corruption et la rémunération des directeurs. Voir la définition des *facteurs ESG importants*.

Gérance active : prise en compte des critères ESG importants dans le cadre du vote par procuration et du dialogue avec les émetteurs pour les types de placements applicables. Cela peut inclure notre participation à des initiatives sectorielles visant à accroître la transparence, protéger les investisseurs et favoriser l'efficacité des marchés financiers et l'accès équitable à ceux-ci. La démarche de RBC GMA en matière de gérance active, de vote par procuration et de dialogue peut couvrir plusieurs sujets, qui peuvent ou non comprendre des questions liées aux critères ESG.

Intégration ESG : se rapporte à l'incorporation continue des critères ESG importants dans la prise de décision de placement afin de repérer les risques et occasions potentiels tout en améliorant les rendements ajustés au risque sur un horizon à long terme.

L'investissement responsable (IR) est un terme générique servant à désigner un large éventail de méthodes utilisées pour intégrer les critères ESG dans le processus de placement. Ces méthodes ne sont pas mutuellement exclusives ; il est possible d'en appliquer plusieurs au sein du processus de placement. Voir [Notre démarche en matière d'investissement responsable](#) pour en savoir plus.

Objectifs fondés sur la science : Désigne les cibles de réduction des émissions qui sont conformes à l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C ».

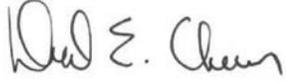
Répercussions liées à la nature : se rapporte à la mesure dans laquelle les sociétés ou les modèles d'affaires peuvent influencer sur les actifs liés à la nature ou sur les services écosystémiques. Les répercussions peuvent être positives ou négatives et elles peuvent être directes, indirectes ou cumulatives. Selon la définition du [Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature](#) (TNFD).

Risques et occasions liés aux changements climatiques : les risques climatiques incluent, entre autres, les incidences de la transition mondiale vers une économie carboneutre (risques de transition) et les répercussions physiques des changements climatiques (risques physiques). Ceux-ci comprennent à la fois les risques chroniques (à long terme) (comme l'élévation du niveau de la mer et la hausse des températures moyennes) et les risques aigus (événements précis) (comme les feux incontrôlés et les inondations). Les occasions liées aux changements climatiques proviennent des investissements dans l'efficacité énergétique, les sources d'énergie à faibles émissions de carbone, le développement de nouveaux produits et services, l'accès à de nouveaux marchés et à de nouvelles clientèles, et la mise en place de conditions favorisant la résilience des entreprises.

Vote par procuration : les actionnaires d'une société ont le droit de se prononcer sur certains aspects des activités de la société, comme l'élection des administrateurs et la nomination des vérificateurs. Les gestionnaires d'actifs peuvent exercer les droits de vote rattachés aux titres qu'ils gèrent au nom de leurs clients. La procuration est le document qu'une société envoie à ses actionnaires pour obtenir leurs instructions de vote. Les investisseurs exercent les droits de vote rattachés aux titres qu'ils détiennent au titre des placements effectués au nom de leurs clients.

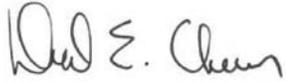
Annexe 5 : Déclaration confirmant la conformité de la divulgation de l'information par rapport à l'ESG Sourcebook

Je soussigné, Daniel E. Chornous, chef des placements, confirme par la présente, au nom de RBC Global Asset Management (UK) Limited, que les informations contenues dans le présent Rapport climatique 2024 RBC GMA répondent aux exigences du chapitre 2 du document Environmental, Social and Governance Sourcebook publié par la FCA.



Daniel E. Chornous, CFA
Chef des placements, RBC GMA

Je soussigné, Dan Chornous, chef mondial des placements, confirme par la présente, au nom de BlueBay Asset Management LLP, que les informations contenues dans le présent Rapport climatique 2024 RBC GMA répondent aux exigences du chapitre 2 du document Environmental, Social and Governance Sourcebook publié par la FCA.



Daniel E. Chornous, CFA
Chef des placements, RBC GMA

Le présent document est fourni par RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) à titre indicatif seulement. Il ne peut être ni reproduit, ni distribué, ni publié sans le consentement écrit préalable de RBC GMA ou de ses entités affiliées mentionnées dans les présentes. Le présent document ne constitue pas une offre d'achat ou de vente ou la sollicitation d'achat ou de vente de titres, de produits ou de services dans aucun territoire. Il n'a pas non plus pour objectif de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. Le présent document ne peut pas être distribué aux investisseurs résidant dans les territoires où une telle distribution est interdite.

RBC GMA est la division de gestion d'actifs de Banque Royale du Canada (RBC) qui regroupe RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited et RBC Global Asset Management (Asia) Limited, qui sont des filiales distinctes, mais affiliées de RBC.

Au Canada, le présent document est fourni par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., qui est régie par chaque commission provinciale ou territoriale des valeurs mobilières auprès de laquelle elle est inscrite. Aux États-Unis, le présent document est fourni par RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., un conseiller en placement agréé par le gouvernement fédéral. En Europe, le présent document est fourni par RBC Global Asset Management (UK) Limited, qui est agréée et régie par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni. En Asie, le présent document est fourni par RBC Global Asset Management (Asia) Limited, qui est inscrite auprès de la Securities and Futures Commission (SFC) de Hong Kong.

Vous trouverez des précisions sur RBC GMA au www.rbcgam.com.

Le présent document n'a pas été revu par une autorité en valeurs mobilières ou toute autre autorité de réglementation et n'est inscrit auprès d'aucune d'entre elles. Il peut, s'il est approprié et permis de le faire, être distribué par les entités susmentionnées dans leur territoire respectif.

Certaines des déclarations contenues dans le présent document peuvent être considérées comme des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les « mesures refuge » (safe harbor) de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les mots « croire », « s'attendre à », « suggérer », « chercher », « viser », « prévoir », « se proposer », « estimer », « objectif », « planifier », « s'efforcer de », « cible », « perspective », « échéancier » et « projet », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables, y compris sous leur forme négative et toutes leurs variantes grammaticales, dénotent généralement des déclarations prospectives. De par leur nature même, les déclarations prospectives nous obligent à formuler des hypothèses et font l'objet d'incertitudes et de risques intrinsèques, généraux et particuliers, qui donnent lieu à la possibilité que nos prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions se révèlent inexactes, que nos hypothèses soient incorrectes, que nous n'atteignons pas nos objectifs en matière de durabilité ou autre, que nous ne concrétisons pas nos visions et que nos résultats réels diffèrent de façon significative de ces prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions. De plus, bon nombre des hypothèses, estimations, normes, méthodologies, paramètres, mesures, résultats et engagements décrits dans le présent document continuent d'évoluer et sont fondés sur des hypothèses jugées raisonnables au moment de la rédaction, mais leur exactitude ne devrait pas être considérée comme garantie. Nous recommandons aux lecteurs de ne pas accorder entièrement foi à nos déclarations prospectives, car un certain nombre de facteurs importants peuvent conduire les résultats réels à différer considérablement de ceux énoncés dans ces déclarations prospectives. Les investisseurs et autres personnes qui se fient à nos déclarations prospectives pour prendre des décisions à notre égard doivent bien tenir compte des facteurs de risque et d'autres incertitudes et événements potentiels présentés dans ce document, ainsi que de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives. Les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont émises et, sauf si la loi l'exige, RBC GMA et ses sociétés affiliées ne s'engagent pas à mettre à jour les déclarations prospectives, écrites ou orales, occasionnellement faites par nous ou en notre nom.

Ce document reflète les stratégies, positions, approches, politiques, procédures, critères, objectifs, visions et engagements de RBC en matière de climat et de durabilité en date du présent document, lesquels peuvent être modifiés en tout temps et sans préavis à l'entière discrétion de RBC. Les renseignements contenus dans le présent document reflètent le jugement et le leadership éclairé de RBC GMA, et peuvent changer à tout moment. Ils sont donnés à titre indicatif seulement et ne visent pas à fournir des conseils financiers ou liés aux placements et ne doivent pas servir de fondement à de tels conseils. RBC GMA n'est pas tenue de mettre à jour ces renseignements.

Tout renseignement prospectif sur les placements ou l'économie contenu dans le présent document a été obtenu par RBC GMA auprès de plusieurs sources. Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables, mais ni RBC GMA, ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'en garantissent explicitement ou implicitement l'exactitude, l'intégralité ou la pertinence. RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard des erreurs ou des omissions relatives à ces renseignements. RBC GMA se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de corriger ou de modifier ces renseignements, ou de cesser de les publier.

Les rendements antérieurs ne sont pas garants des résultats futurs. Tout placement comporte un risque de perdre la totalité ou une partie du montant investi. Les rendements estimatifs indiqués, le cas échéant, sont présentés à titre indicatif seulement et ne constituent en aucun cas des prévisions. Les rendements réels pourraient être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués et pourraient varier considérablement, surtout à court terme. Il est impossible d'investir directement dans un indice.

MSCI ESG Research LLC, ses sociétés affiliées et toute autre partie qui participe à la compilation, au calcul ou à la création d'information (les « parties ESG ») ne donnent aucune garantie ou ne font aucune déclaration expresse ou implicite, et n'ont aucune responsabilité de quelque nature que ce soit en ce qui concerne les renseignements fournis par les parties ESG et contenus dans le présent rapport (les « renseignements »). Les renseignements ne peuvent pas être redistribués ou utilisés comme base pour d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'est ni approuvé, ni appuyé, ni examiné, ni produit par les parties ESG. Aucun des renseignements ne constitue un conseil de placement ou une recommandation visant à prendre (ou à s'abstenir de prendre) une quelconque décision de placement et ne peut être considéré comme tel.

RBC Gestion mondiale d'actifs

Bien que les fournisseurs de renseignements de RBC GMA, notamment, sans s'y limiter, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées, obtiennent des renseignements auprès de sources qu'ils jugent fiables, les parties ESG ne garantissent aucune le caractère original, l'exactitude ou l'intégralité des données contenues dans le présent document et déclinent toute responsabilité expresse ou implicite, y compris celle touchant la qualité marchande desdites données, ou leur convenance à une fin particulière. Les renseignements ne peuvent être utilisés qu'à des fins internes. Ils ne peuvent pas être reproduits ou redistribués sous quelque forme que ce soit et ne peuvent pas être utilisés comme base ou composante d'un instrument financier, d'un produit ou d'un indice. De plus, par lui-même, aucun renseignement ne peut être utilisé pour déterminer quels titres peuvent être achetés ou vendus ni à quel moment ils peuvent être achetés ou vendus. Aucune des parties ESG ne peut être tenue responsable de toute erreur ou omission liée aux données contenues dans le présent document ni de dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, actuels ou éventuels, ou autres (y compris tout manque à gagner), même si la possibilité qu'ils se présentent leur avait été signalée.

®/™ Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., 2025